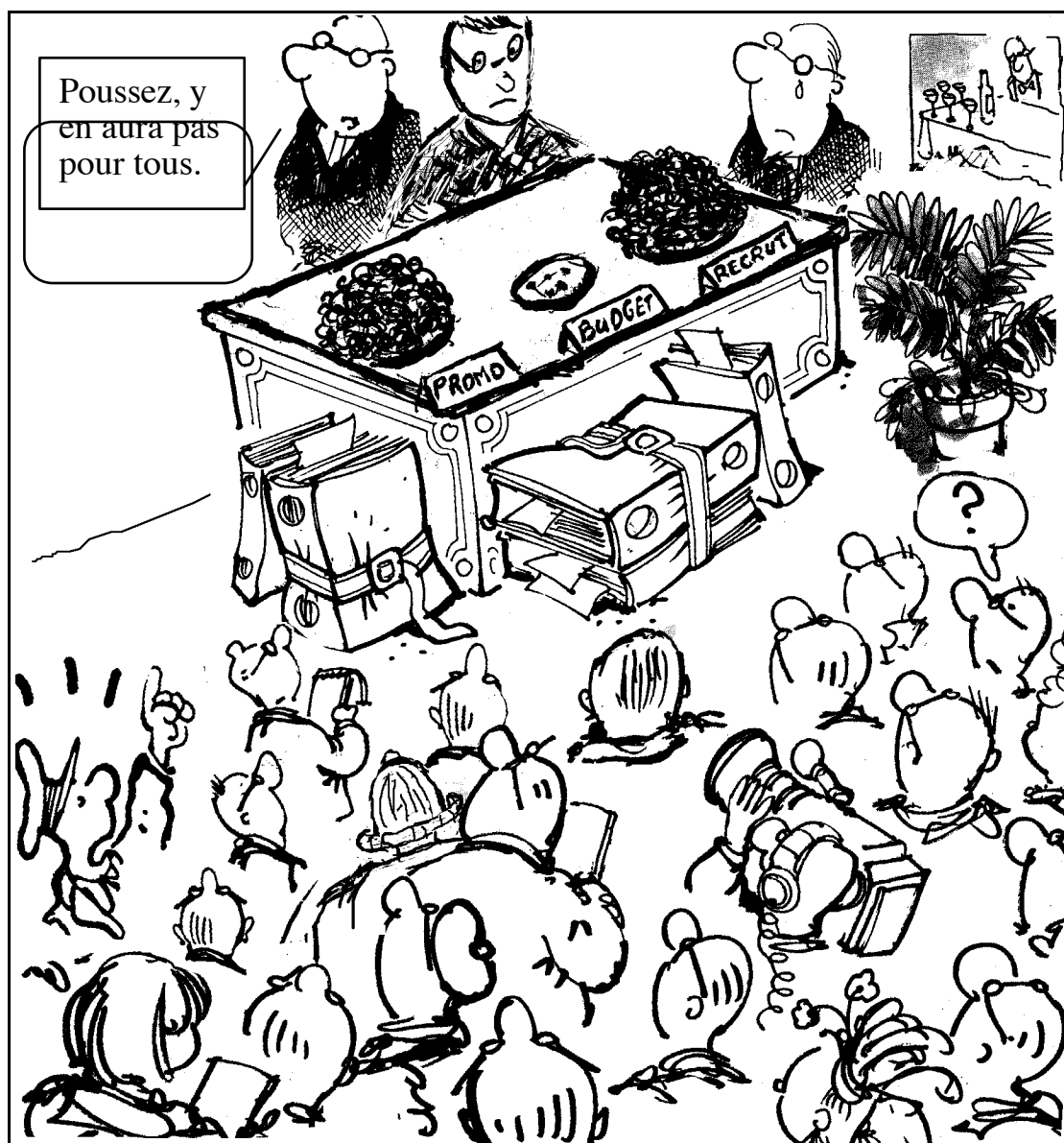


Spécif n°36

Juillet 96

SPECIF - Boîte 165, 4 place Jussieu, 75252 PARIS cedex 05



Ce bulletin est surtout consacré aux comptes rendus de la session de printemps du CNRS et des sessions du CNU. Ces comptes rendus mettent en évidence, si besoin était, des difficultés dans les quelles se trouvent l'enseignement supérieur et la recherche, en particulier notre discipline. La compétition est partout, mais il peut être inquiétant que la « manne » à distribuer se raréfie, en particulier pour les finances de nos laboratoires, mais aussi pour les promotions.

Ce bulletin est aussi l'occasion d'annoncer l'assemblée générale, qui cette année sera décentralisée à Grenoble, à l'occasion des journées organisées par notre association sur les filières technologiques en informatique.

Ce bulletin est ouvert à tous les membres de l'association: Xavier Castellani en profite pour lancer un débat sur la façon dont nous communiquons avec les non informaticiens à propos de notre discipline. Je souhaite que ce débat continue, et que d'autres soient initialiser. Ils sont le reflet de la dynamique d'une association comme la notre.

Je rappelle que, pour me simplifier la tâche, je demande que les documents me soient fournis de préférence sous forme électronique (latex ou word lisible sur Mac, envoyés à carrez@cnam.fr), en me précisant qu'ils sont destinés à publication dans le bulletin, et s'ils peuvent être condensés.

Christian Carrez,
rédacteur en chef.

Le dessin de couverture a été conçu et réalisé en famille, avec ciseaux métalliques et colle cellulosique. Il a été ensuite scannerisé et travaillé par Pierre Cubaud, maître de conférences au CNAM.

Table des matières

1	Le mot du président : Quelle orientation pour Specif?.....	5
2	Nouvelles de la section 07 du CNRS	7
	Session de printemps 1996.....	9
	réunion des directeurs de PRC-GDR.....	23
	Motion: Le spi lâche ses gdr.....	25
3	La carrière des enseignants chercheurs.....	27
	Statistiques des enseignants titulaires S 27 au 31 décembre 1995.....	28
	Compte rendu des sessions de 1996 du CNU-27	34
	Motion au Ministre.....	39
	Statistiques sur les qualifications	40
	Statistiques sur les promotions	43
	Semestres sabbatiques	46
	Liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.....	47
	Liste de qualification aux fonctions de professeur	50
	Liste des promotions.....	51
4	A propos de l'enseignement de l'informatique	55
	Journées SPECIF: Les filières Technologiques en Informatique.....	57
	L'informatique est une science	59
	Concours ACM	60
5	Divers.....	63
	Evènements planifiés.....	64
6	Fonctionnement de l'association.....	65
	Calendrier des réunions	66
	Convocation à l'assemblée générale.....	67
	Appel de candidature.....	68
	Conseil d'administration et les sortants	70
	Compte rendu du conseil d'administration du 4 avril 1996.....	71
	Compte rendu du conseil d'administration du 13 juin 1996	75
	Bulletin d'adhésion 1996.....	78
	Liste des correspondants de Specif.....	79

Quelle orientation pour SPECIF ?

Pour un vote efficace à l'AG du 5 décembre

Les élections au CA lors de la prochaine AG devraient permettre à l'ensemble des adhérents de se prononcer sur l'orientation de SPECIF pour sa deuxième décennie. Je voudrais formuler ici quelques idées qui me tiennent à cœur, en abusant de mon privilège de président. Ces idées font suite au débat qui a eu lieu au CA du 13 juin, mais elles reflètent mes obsessions personnelles et ne traduisent pas une quelconque prise de position de l'ensemble du CA (cf. le compte-rendu dans le présent Bulletin).

Ce débat a renforcé ma conviction que notre association a le plus grand besoin de réformer certaines de ses pratiques, et surtout d'adopter une philosophie différente de celle qui l'anime actuellement, sous peine de faillir à sa mission. J'espère qu'il se trouvera suffisamment de candidats au CA pour opérer ce changement, et que le vote de l'AG leur donnera le mandat dont ils auront besoin pour agir. Pour ma part, je n'ai plus la disponibilité nécessaire pour participer à cette entreprise. Mes trois années réglementaires s'achèvent et je ne me représenterai pas. Bien entendu, je m'efforcerai d'aider le nouveau président dans la mesure de mes possibilités.

Que demande-t-on à SPECIF ? Sur le fond, il y a peu de divergences. Manifestement, l'association doit représenter la communauté des informaticiens universitaires au sens large (y compris CNRS et INRIA) vis-à-vis d'elle-même et vis-à-vis de ses organismes de tutelle et des organisations professionnelles. Cette représentation a plusieurs facettes, mais celle qui dans la pratique sollicite le plus la "machine SPECIF" est le rôle d'intermédiaire entre la communauté et ses tutelles, fonctionnant dans les deux sens : synthétiser l'opinion de la communauté et la transmettre en haut lieu, et réciproquement analyser les positions et les intentions des tutelles, et informer la communauté en conséquence.

Cette double activité est plus que jamais nécessaire, comme je l'ai écrit au début de l'année dans ma lettre "de retape" invitant à payer les cotisations. Mais il faut savoir qu'elle exige une efficacité dans l'action pour laquelle nos structures sont, à mon avis, mal adaptées. Il faut en effet maintenir le contact avec nos interlocuteurs et, en réponse à leurs attentes, leur proposer des informations, des textes et des dossiers qui soient utilisables. Et naturellement, il faut être en mesure d'anticiper sur les demandes qui nous seront adressées, ce qui suppose une attention soutenue et une mécanique bien au point.

Tout cela demande des moyens, qui s'avèrent supérieurs à ceux dont nous disposons actuellement ; et nous pouvons probablement obtenir des aides et des financements (en particulier, de l'Europe), tant le besoin est pressant, mais seulement si nous faisons la preuve de notre efficacité. Et c'est là que le bât blesse.

En principe, la tâche esquissée ci-dessus incombe au bureau (président, vice-présidents, secrétaire, trésorière, etc.) et aux commissions (pour l'élaboration des informations, opinions, textes et documents divers) sous le contrôle du CA. Or l'exécutif est trop faible, les commissions insuffisantes et le CA ne joue pas le rôle moteur qu'on attend de lui. Enfin, l'association cultive une tradition de bénévolat fort honorable, mais qui la conduit à se voiler la face devant les coûts réels de son fonctionnement.

L'exécutif, représenté par le bureau, est trop faible parce qu'il n'est pas formé d'une véritable équipe motivée et solidaire dans la poursuite de l'objectif pour lequel elle a été mandatée. C'est une conséquence directe de la façon de le constituer : ses différents membres sont élus par le CA en séquence mais indépendamment les uns des autres ; je dis "élus", mais en fait il n'y a guère pluralité des candidatures, ce qui se comprend fort bien. Ensuite de quoi le bureau se réunit quatre fois dans l'année par voie téléphonique (vu la dispersion géographique de ses membres), entre les réunions du CA. Dans ces conditions, organiser une action coordonnée relève du tour de force. Pratiquement,

chaque membre du bureau se retrouve trop souvent seul, ce qui rend l'action aléatoire. Le résultat d'ensemble n'est pas très brillant.

J'imagine qu'il pourrait en aller différemment si une véritable équipe était désignée en bloc. Une équipe qui se serait constituée *a priori* sur un programme d'action, fondée sur des affinités réciproques que l'action commune pourrait cimenter et non déliter. Le moteur de l'équipe peut être le président, mais cela ne me paraît pas indispensable : pour des raisons diverses, on peut souhaiter que le président de SPECIF ait un peu d'âge et d'expérience, ce qui dans notre corporation se conjugue rarement avec l'énergie et la disponibilité nécessaires ; on peut donc concevoir un tandem, voire un triumvirat - encore une fois, selon moi c'est l'équipe qui gagne. Je suggère donc aux candidats au CA de penser à cet aspect des choses dans leurs déclarations d'intentions et aux électeurs de se déterminer en conséquence.

Le fonctionnement du CA demande à être amélioré. En effet, le CA est l'instance qui prend les décisions importantes, à exécuter par le bureau. Ses réunions doivent être préparées, il doit approuver ou amender des textes qui lui sont soumis, et ses débats doivent conduire à des conclusions opérationnelles. Certes, les discussions sont souvent très riches d'informations et d'idées, car les participants sont gens de grande qualité et d'excellente compagnie. Mais à la fin de la journée beaucoup de cette précieuse information s'est évanouie.

Or le coût des réunions du CA n'est pas négligeable. Annick Montanvert a évalué la dépense annuelle entraînée par les déplacements d'un membre du CA grenoblois à 8000 F ; en comptant 20 membres par réunion, le coût total annuel est de 160 kF, du même ordre que le budget total de SPECIF (109 kF attendus des cotisations + 50 kF de subvention ministérielle). Or, en demandant à chacun de se financer, nous mettons en difficulté les membres de l'association dont les laboratoires ne sont pas assez riches pour leur offrir des déplacements à Paris ou ailleurs - situation qui risque de se généraliser avec la pénurie qui nous menace. Il y a là une question très préoccupante. Déjà, des personnes qui remplissent des fonctions vitales pour notre association ont des difficultés à venir aux réunions... Mais où trouver l'argent pour les subventionner ?

En outre, le CA se comporte actuellement comme une instance de contrôle (démocratique ?) plus que comme une instance de décision. Voyez l'attitude de ses membres vis-à-vis des organisateurs de journées : on les abreuve de conseils, de suggestions, voire d'admonestations ; et ensuite, lorsqu'ils s'adressent au CA par email ou par WWW, le silence ! C'est l'exécutif qu'il faut surveiller, ce sont des actes qu'il faut au besoin désapprouver, pas des intentions ! Qui voudrait encore se mouiller, s'investir, prendre des risques, dans un pareil contexte ?

Enfin, il est de tradition dans les élections au CA de procéder à de savants dosages pour assurer la couverture géographique. C'est là une préoccupation fort honorable, mais elle ne doit pas conduire au saupoudrage. La constitution d'un CA dynamique au sein duquel se cristallisera une équipe exécutive soudée me paraît la première des priorités. L'expérience montre que le voisinage géographique fait émerger des équipes efficaces. Pourquoi pas un CA formé de quelques concentrations locales ? Et ensuite, au fil des ans la configuration géographique évoluera !

Jean-François Perrot

Nouvelles de la section 07 du CNRS

- Compte rendu de la session de printemps 1996
- Compte rendu de la réunion sur les PRC-GDR
- Pétition PRC-GDR

Compte rendu intersyndical de la session de printemps de la section 07 du comité national de la recherche scientifique

19 au 21 mars 1996

R. Chatila (SNCS), P. Escudier (SNCS), J. Le Maitre (SGEN), P. Lirou (SGEN),
M. Roussaly (SNIRS-CGC), P. Sainrat (SNCS), A. Valibouze (SNESup), P. Weil (SNCS)

Membres de la section

Présents : D. Arquès, M. Banâtre, R. Chatila (membre du bureau), P. Comon, J. Descusse (président), P. Escudier, G. Favier, J.-P. Gouyon, J.-L. Lacombe, J.-C. Laprie, J. Le Maitre, P. Lirou, B. Plateau (membre du bureau), M. Richetin (membre du bureau), M. Roussaly, P. Sainrat, P. Sallé, A. Valibouze, E. Walter, P. Weil (secrétaire scientifique).

Excusée : N. Lefort-Piat

Principaux points du déroulement de la session

Au cours de la première journée de ses travaux, la section a entendu les interventions du directeur scientifique du département SPI, J.-J. Gagnepain, et de A. Costes, chargé par le directeur général d'une mission sur l'emploi ITA au CNRS. Le compte-rendu de ces interventions occupe une large part du présent document.

En dehors des interventions rapportées ci-dessus, les tâches les plus lourdes de la section pour cette session étaient : l'exercice d'évaluation de la conjoncture, l'examen des demandes d'accueil en détachement et les promotions. Par ailleurs, Alain Weille est venu présenter à la section le PIR Environnement, Vie et Société, dont il est directeur adjoint, et Jean-Gabriel Ganascia est venu lui présenter le GIS Sciences de la Cognition, dont il est le directeur.

Avant de rentrer dans le détail des interventions et débats, rappelons quelques dates utiles.

1 Informations pratiques et calendrier

Après la session de printemps, le bureau de la section s'est réuni le 22 mars pour répartir les dossiers des candidats aux concours CR2 et DR2 entre les membres de la section. Il y a 64 candidats DR2, et environ 130 candidats CR2. Ceci, pour 6 postes de DR2, 4 postes de CR2 "concours général", et 4 postes de CR2 "à profil".

Le CNRS semble avoir eu à faire face à des recours, et il est devenu extrêmement pointilleux sur le respect des textes régissant les concours de la fonction publique. De ce fait, les noms des rapporteurs ne seront pas diffusés.

Il n'y aura pas d'auditions pour le concours DR2. Pour les auditions des candidats CR2, la section sera répartie en quatre sous-jurys. Chaque candidat sera auditionné par le sous-jury où siège son rapporteur. Les candidats auront 10 minutes pour faire leur exposé, plus 10 minutes pour les questions.

Les auditions auront lieu les 13, 14 et 15 mai à l’Institut Blaise Pascal (IBP – FU 007), sur le campus Jussieu (place Jussieu, métro Jussieu, Paris). Les candidats auront à leur disposition un rétroprojecteur et un tableau noir.

Les jurys d’admissibilité se tiendront ensuite, du 22 au 24 mai. Il est rappelé que les classements établis par ces jurys sont provisoires. Les décisions définitives sont prises après la réunion du jury d’admission du département SPI, en juillet.

La session d’automne de la section 07 aura lieu du 1er au 4 octobre.

2 Interventions de J.-J. Gagnepain et de A. Costes

2.1 Intervention de J.-J. Gagnepain

La première partie de l’intervention de J.-J. Gagnepain porte sur les sessions d’automne et de printemps. Après une séance de questions-réponses sur ce thème, la deuxième partie de son intervention est consacrée aux questions budgétaires.

Sur la session d’automne 95

La session d’automne a amené un faible nombre de mouvements d’association, désassociation ou restructuration, du fait notamment des faibles possibilités financières (opérations à périmètre constant). Cependant 4 labos ont été supprimés : 2 URA et une EP en 10, et une EP en 22. À la suite de ces mouvements, on peut noter que le SPI est maintenant absent de Mulhouse.

Deux créations ont eu lieu : une EP en 08 et une autre en 22. Enfin, il y a eu 4 transformations : une équipe en restructuration et deux EP sont devenues URA, et une UPRES-A a été créée.

En 07, l’EP Gardarin (PRiSM, Versailles) est devenue l’URA 1525, l’EP Crochemore (IGM, Marne-la-Vallée) est maintenue jusqu’à la contractualisation, et l’EP Saillard (SEI, Nantes) est maintenue jusqu’à un rapprochement effectif avec le LAN.

Sur la session de printemps 96 et les recrutements

Tous les CR2 promouvables à quatre ans pourront être promus si leur dossier le justifie. En ce qui concerne les CR2 à moins de 4 ans, en général, 3 sont promus chaque année pour l’ensemble du CNRS. C’est dire qu’il ne peut s’agir que de dossiers exceptionnels : il ne suffit pas d’être “très bon”, il faut encore prendre en compte le passé professionnel, la carrière dans son ensemble.

Pour les passages CR1–DR2, il y a 20 possibilités en SPI, 6 en 07. Il y a encore 70 possibilités de passages DR2–DR1 (contre 50 l’an dernier), sans préaffectation par département. La section devrait donc classer 2 candidats, 3 au maximum. Pour les promotions DR1-DRCE, il y a 13 possibilités pour le CNRS, donc moins de 2 par département.

En ce qui concerne les accueils en détachement ou délégation, il y a 10+6 possibilités pour le département. Les 6 correspondent aux détachés de l’an dernier qui demandent éventuellement leur renouvellement. La philosophie habituelle est qu’un détachement est pour deux ans, les sections ne sont même pas tenues d’examiner ces dossiers. Par contre, la direction n’est pas favorable a priori au prolongement du détachement pour une troisième année. Les 10 autres postes seront proposés en délégation. Pour la section, cela ne change rien, il nous faut classer les candidats. Parmi les critères à prendre en considération, celui de la mobilité. On peut aussi favoriser les laboratoires d’où des chercheurs sont partis vers l’Enseignement Supérieur. À la suite de notre classement, le Conseil de Département procédera à un interclassement. Puis le CNRS négociera avec les universités concernées les conditions des éventuelles délégations. Si le CNRS obtient relativement peu de délégations, il favorisera l’accueil de rang B; s’il obtient plus de délégations, il y aura plus d’accueillis de rang A.

Le directeur scientifique aborde ensuite la question des critères à prendre en compte dans l'examen des concours et des promotions. Aux CR2, on demande seulement de faire de la recherche. À un CR1 candidat DR2, on demande toujours de faire de la recherche (critère scientifique), mais aussi d'avoir démontré une aptitude à diriger ; pas un laboratoire, mais savoir encadrer des chercheurs, exercer des responsabilités. Pour un DR2 candidat DR1, il faut rajouter encore la capacité à diriger à une plus grande échelle : pas seulement une petite équipe, mais un laboratoire, un programme, etc. J.-J. Gagnepain mentionne aussi la nécessité d'un comportement "responsable". Enfin, pour le passage DRCE, il faut avoir fait quelque chose d'exceptionnel... Pour les accueils en détachement, les critères à privilégier sont la qualité du candidat et l'intérêt du programme. L'activité d'encadrement ne joue pas un rôle primordial.

On a maintenant le ciblage global des emplois ITA pour le CNRS, mais pas encore d'arbitrage par département. Globalement, deux tiers des postes libérés seront gelés, soit donc une situation plus dure que celle de l'an dernier (gel de 50% des emplois libérés). Les gels 95 ont abouti à des annulations. La campagne 96 sera encore plus restreinte que celle de 95. On peut s'attendre à environ 12 postes pour le SPI.

J. Descusse intervient pour demander de quelle manière le MENESR nous défend sur ce point. B. Lorho répond que le Ministère comprend les difficultés des organismes, mais qu'il est lui-même soumis à une pression très forte de la part du budget.

J.-J. Gagnepain reprend la parole sur ce sujet pour dire que le CNRS souhaite avoir plus d'arguments pour défendre l'emploi ITA en son sein, et que c'est là l'objet de la mission confiée à A. Costes. Le pré-rapport de A. Costes fait déjà apparaître des déséquilibres entre disciplines, et par endroit des dévoiements de la fonction ITA. Cela donne l'espoir d'une possibilité pour le CNRS d'avoir une politique de l'emploi ITA.

Enfin, J.-J. Gagnepain confirme n'avoir aucune information à nous fournir au sujet des perspectives d'emploi 1997.

Séance de questions-réponses

- Une question porte sur l'état d'avancement du renouvellement des choix stratégiques du CNRS.

La première étape de ce renouvellement est le travail de conjoncture des sections. Ensuite est élaboré le schéma stratégique du CNRS, puis les plans d'action des départements. Avec les péripéties des deux dernières années, le CNRS a pris du retard dans cet exercice. En SPI, les axes prioritaires sont nés du dernier plan d'action. Le département a déjà entrepris une réactualisation de ces axes. On passerait de 8 axes à 11. Il s'agit là des premières pierres dans la construction du futur Institut des Sciences pour l'Ingénieur (ISPI).

- La question suivante porte sur l'ISPI : signifie-t-il une sortie de SPI du CNRS ?

L'ISPI ne représente pas une sortie du CNRS. Il s'inscrit contre les forces récurrentes qui voudraient découper le CNRS. Il ne s'agit donc en aucune façon d'un "CNRT" extérieur, qui serait voué à l'échec. Il ne s'agit pas non plus de demander une autonomie de gestion à la façon de l'INSU ou de l'IN2P3. Il s'agit de construire une structure scientifique, qui préserve les liens existants avec l'Université, et permette d'étendre l'activité des SPI, de développer des activités dans des domaines encore mal développés en direction de la biologie, de la chimie, des SHS, de la physique, des mathématiques.

Pour des raisons historiques, la physique est notre premier partenaire, on a parfois tendance à l'oublier. Pour les mathématiques, il y a un effort à faire en direction des mathématiques appliquées. La physique a une approche microscopique des problèmes, des objets d'étude, les SPI ont une approche macroscopique. Il y a là une articulation à mieux développer. Pour l'informatique, c'est une autre distinction qui est pertinente, avec des articulations avec les mathématiques appliquées.

La chimie, comme les SPI, crée des objets, mais elle aussi reste au niveau microscopique.

Comme le SPI, elle est très ouverte sur le monde industriel, mais sous la forme d'une colonne disciplinaire : le département SC ne collabore pratiquement qu'avec l'industrie chimique. Les SPI peuvent compléter une approche qui ne s'occupe pas suffisamment de l'aspect procédés (les SC en sont d'ailleurs conscientes, voir leur plan d'action).

On peut dire sensiblement la même chose de la biologie. Les SPI ont un très gros effort à faire en direction de l'agro-alimentaire, de la pharmacie, des cosmétiques (au sens le plus large). L'aspect industrie de la santé a été mieux exploré par les SPI, il faut continuer dans cette direction. Un autre aspect est celui de la bio-informatique : les outils informatiques pour les biologistes et les études sur le génome. Il faut faire ici attention à la forme de l'articulation, et ne pas faire de la prestation de services pour SdV. Il faut que nous aussi, y fassions de la recherche.

Du côté des SHS, pour la CHM, les réseaux de communication, il y a un enjeu considérable à nous associer des compétences de SHS. Ce n'est pas toujours facile, il y a des difficultés de compréhension. Par exemple en ce qui concerne les systèmes de production, il semble difficile de trouver des sujets qui soient pertinents à la fois pour les chercheurs et pour l'extérieur, c'est-à-dire pour l'industrie. Dans ce domaine particulier, les résultats sont, pour le moment décevants, et il reste un sérieux effort d'adéquation avec l'industrie à faire.

Dans le fonctionnement de l'ISPI, ces thèmes, ces enjeux, seront des programmes, dans lesquels s'inscriront les laboratoires SPI avec d'autres laboratoires. Ces programmes informeront la démarche stratégique du CNRS, ils relieront SPI aux autres départements (différents en ce sens des PIR, qui gèrent des relations pluridisciplinaires engageant plus de deux départements). L'ensemble de ces programmes, avec une cellule de supervision, formera l'ISPI. L'ISPI apporte une ouverture hors du département SPI, mais reste à l'intérieur du CNRS.

Au-delà, la coordination avec les autres organismes et l'industrie sera assurée par le Consortium des Sciences pour l'Ingénieur (CSPI). Des discussions sont en marche avec le CEA, l'INRIA, l'ONERA, l'INRA, le CEMAGREF, et une charte sera soumise d'ici l'été.

Une discussion fait émerger questions et commentaires sur ce thème. La vigilance à exercer pour ne pas se laisser aller à fabriquer une agence de services est soulignée. De même est soulignée l'importance de l'ouverture de ces structures à l'Europe, notamment au chapitre industriel. À une question sur la provenance des moyens accordés à l'ISPI, il est répondu que l'espoir est de drainer des fonds en provenance d'autres départements, et de savoir aussi mieux attirer des fonds en provenance de l'industrie. Dans le contexte national et international que nous connaissons, nous ne pouvons plus attendre un financement provenant seulement de l'État, de la défense ou de l'industrie spatiale.

- Les questions suivantes portent sur l'option mondiale de l'exercice conjoncture demandé à la section cette année.

Les précédents rapports de conjoncture ne permettaient pas de dégager la position de la France par rapport aux autres pays dans les différents domaines. C'est le cas sur les sujets bien établis, et plus encore, sur les sujets nouveaux. Pour ces derniers, il est encore plus crucial de connaître l'effort fait à l'extérieur pour diriger les investissements nationaux.

Ceci amène le commentaire suivant de la section : l'effort demandé à la section est très important. Il nécessitera probablement les quatre années de notre mandature. En toute logique, le CNRS doit donc prévoir encore du retard dans l'élaboration de son schéma stratégique...

- Une question porte sur l'estimation que fait la direction scientifique des besoins des laboratoires en ITA.

Les laboratoires demandent annuellement 250 postes mais ça n'est pas nécessairement une bonne mesure des besoins. Des affectations peuvent provenir de postes mis au concours, mais aussi de redéploiements au sein du CNRS, de discipline à discipline et aussi à l'intérieur des départements. Une telle politique serait plus facile à mener sur des postes libérés, mais justement ces postes sont gelés ! La mobilité sur des postes occupés est beaucoup plus difficile à gérer.

- Une dernière question porte sur les carrières des chercheurs. Pour certains, elle s'arrêtera au grade de CR1, ou à celui de DR2, mais aucun critère ne permet de décider de ce que sera cette asymptote, le CNRS n'a pas de politique sur cette question. C'est grave vis-à-vis du comité national et vis-à-vis des chercheurs en question, auxquels il faudrait parler, expliquer. En d'autres termes il n'y a pas, au CNRS, de gestion de carrière.

Autour de cette question, la discussion est ouverte. J.-J. Gagnepain souligne que les phrases d'appréciation souvent neutres du Comité National contribuent à entretenir les illusions. Il évoque aussi l'expérience actuelle des Entretiens Approfondis de Chercheurs (EAC). Environ 150 EAC ont été menés au CNRS, dont une quinzaine en SPI. Il est donc trop tôt pour en tirer des enseignements statistiques. Cependant, sur les entretiens menés en SPI, 5 ont révélé une situation sans problème, et 10 ont montré des chercheurs mal à l'aise, ou s'ennuyant, ou manifestant un souci de mobilité. Les entretiens ont aussi montré un fort effet de la personnalité de l'auditionneur.

Au cours de cette discussion est mentionné le fait que le système actuel n'encourage pas les chercheurs à prendre des responsabilités, et les encourage au contraire à se replier sur leurs problématiques scientifiques. Cette idée est combattue par d'autres intervenants, qui soulignent que le CNRS n'offre pas aux promouvables des explications, des compensations, des alternatives de carrière, qui pourraient motiver plus d'entre eux à rechercher de telles responsabilités. Le thème des compensations revient à plusieurs reprises. Il est aussi souligné, dans le même esprit, que faute d'offrir des réponses aux questions qu'ils contribuent à poser, les EAC amèneront à des désillusions graves.

Sur les mesures budgétaires

Le directeur scientifique rappelle l'évolution des $AP - CP$ cumulés depuis 1975. Cet écart ne peut pas être nul pour des raisons structurelles, mais il ne doit pas non plus devenir trop grand. C'est pourtant ce qui s'est passé en 1993, lorsque le CNRS n'a plus été à même d'honorer ses factures.

La formule de calcul théorique des CP pour l'année n est la suivante :

$$CP_n = 0,4 \cdot AP_n + 0,5 \cdot AP_{n-1} + 0,1 \cdot AP_{n-2}.$$

En régime stationnaire, naturellement, la valeur des $AP - CP$ cumulés se stabilise rapidement. Or on a eu une croissance régulière des CP, mais des augmentations, parfois brutales, des AP. Au contraire, une réduction forte des AP permet de briser le cycle d'inflation des $AP - CP$.

J.-J. Gagnepain rappelle les chiffres (TTC) déjà diffusés : en 1995, 300 MF de rattrapage de CP ont été accordés au CNRS, et ces sommes ont été utilisées. Il y a aussi eu 200 MF d'AP annulées. 223 MF d'AP ont été remontées dans les départements, en attente de l'arrivée de CP. Cette mesure était nécessaire pour pouvoir aller négocier avec les ministères. Enfin, 227,7 MF de CP supplémentaires ont été distribués en 1996. C'est-à-dire que cette année, les CP ont été supérieurs aux AP. Mais ce surplus de CP, n'étant pas couvert par des AP, n'est pas utilisable librement, et il a été utilisé pour réactiver des AP 1994 ou 1995.

Les négociations pour le budget 1997 ont commencé le mois dernier.

Séance de questions-réponses

- La première question porte sur l'argent pris dans les laboratoires, et en particulier sur la partie de cet argent qui ne provenait pas du CNRS.

Il n'était pas facile d'analyser la provenance de l'argent sur les comptes des laboratoires. Le choix a été fait d'une politique brutale mais rapide. Des négociations sont en cours avec les PIR. La situation est plus compliquée pour les GdR. Il y a aussi eu des cas où ont été "remontées" des ressources propres : ces cas sont rares, et faciles à réparer. Enfin il y a des cas de désaccord sur

les chiffres, sur les comptes des laboratoires. Ces désaccords doivent être réglés en priorité entre les laboratoires et les administrations régionales. À l'heure actuelle, la situation est examinée laboratoire par laboratoire par le directeur scientifique et les directeurs scientifiques adjoints. Le département répondra ensuite aux laboratoires qui lui ont écrits (environ 50% d'entre eux).

Le mécanisme de la remontée a été le suivant. Pour chaque laboratoire, la notification théorique pour 1996 devrait être la même que celle de 1995, disons x , aboutissant à un total sur deux ans de $2x$. La mise en pratique de cette théorie est modulée en fonction de la somme dépensée en 1995 par le laboratoire, disons $x + \Delta x$. Si $\Delta x = 0$, c'est très simple. Si $\Delta x > 0$, la notification de 1996 est de $x - \Delta x$, d'où à nouveau un total sur deux ans de $2x$. Cas particulier, si Δx est plus grand (parfois beaucoup plus grand) que x . La notification 1996 théorique est de 0, ce qui n'est pas vraiment possible. De tels laboratoires percevront donc sur 2 ans un peu plus de $2x$. Si $\Delta x < 0$, alors la notification est de x seulement, le reliquat $|\Delta x|$ est mis en réserve et le laboratoire a touché, sur 2 ans, moins de $2x$. D'autres cas particuliers se produisent pour les laboratoires qui ont reçu une notification supplémentaire à l'automne dernier.

La suite des opérations va consister à corriger des anomalies, c'est déjà en cours. Par contre il n'est pas possible de revenir sur les décisions principales prises, comme le demandent certains laboratoires.

Ce qui a été notifié jusqu'à présent, c'est le soutien de base, qui est entièrement couvert par des *CP*. Ce qui n'a pas encore été modifié, ce sont les axes prioritaires (5 MF, le département en a déjà la moitié), et les équipements mi-lourd (26 MF, que le département a déjà). Plus tard viendront les actions sur programmes (y compris les GdR), qui sont encore au niveau de la direction générale.

- L'argent des GdR 1995 sera-t-il rendu ?

Ce qui sera rendu sera pris sur les crédits 1996, éventuellement sur le mi-lourd. Une partie des fonds de mi-lourd peut être utilisée pour autre chose, mais une partie seulement : des 26 MF, 16 sont contraints par les contrats de plan État-Régions.

- Le Journal du CNRS de janvier, p. 9, assure que les crédits des laboratoires en 1996 seront augmentés de 8%. Où est cette augmentation ?

Les budgets notifiés sont identiques à ceux de 1995. S'y ajouteront les crédits des programmes, y compris les GdR, 289 MF sur l'ensemble du CNRS. Si cet argent est mis en circulation, c'est lui qui constituera l'augmentation des crédits, mais on ne sait pour le moment ni quand, ni combien. Le département a demandé à la direction générale de libérer rapidement l'argent des GdR. Pour le reste, cela dépendra de la mise sur pied des programmes (voir le dossier de l'ISPI).

- Suit une discussion générale où est mise en cause la présentation faite par le CNRS pour affirmer que les *CP* 1996 sont en augmentation de 8%. En réponse à une autre question, J.-J. Gagnepain assure que fin 1996, la situation sera à nouveau normale, et les budgets seront en $AP = CP$.

- À une question sur le plan quadriennal dans le cadre de la contractualisation, J.-J. Gagnepain répond en précisant que, dans les contrats, le CNRS s'engage sur des sommes globales par établissement, et que ces engagements ne concernent que le soutien de base.

- Une autre question souligne que les crédits dits "de la section 3" (ou du titre VI de l'État) sont reportables selon la loi, mais qu'ils ont tout de même été confisqués.

J.-J. Gagnepain rappelle que la globalisation des crédits (des ressources de plusieurs origines se confondant sur une même ligne de crédit) représentait une grande facilité de gestion pour les directeurs de laboratoire, mais que cela a été à l'origine de bien des difficultés quand il a fallu faire les comptes pour remonter des crédits. Vis-à-vis du Budget, il n'est plus possible de justifier le report de crédits de fonctionnement, alors qu'on peut le faire, et qu'on continuera à le faire, pour des crédits d'investissement.

- La dernière question porte sur la façon dont la direction compte répondre aux campagnes de protestation.

Une fois les comptes faits, la direction répondra aux directeurs de laboratoire.

2.2 Exposé de A. Costes sur la mission qu'il a menée sur les ITA au CNRS

Les membres des sections en session cette semaine se réunissent pour entendre A. Costes. Celui-ci rappelle d'abord le sens de la mission dont il a été chargé et l'évolution de l'emploi ITA au CNRS. Il évoque ensuite ses premières conclusions et quelques propositions. A. Costes reprend là le contenu de son rapport d'étape, remis à notre section le même jour. La rencontre d'aujourd'hui doit lui permettre de nous informer de son action, mais il souhaite aussi recevoir nos propositions, afin de pouvoir les inclure dans son rapport final. À cette fin, une longue séance de questions-réponses suit son exposé.

A. Costes considère que les ITA forment l'ossature des laboratoires, aussi a-t-il tout de suite accepté la mission qu'on lui proposait. Cette mission est menée en toute indépendance de la Direction Générale, sous la responsabilité d'A. Costes. La direction fera ensuite ce qu'elle voudra du rapport de cette mission. Le rapport final devrait être prêt vers octobre ou novembre 1996. Le document qui est remis aux sections à l'occasion de cette session de printemps n'est qu'un rapport d'étape.

L'emploi ITA au CNRS

Il y a au CNRS environ 11000 chercheurs et 14000 ITA, soit un rapport ITA/chercheur de 1,26. De 1989 à 1994, le nombre de chercheurs a crû de 7,46%, et le nombre d'ITA a diminué de 0,74%. Il y a là clairement un choix de politique de recrutement, qui n'est pas normal, et même suicidaire.

En distinguant les I des T et des A, on voit qu'il y a en fait eu +9,3% pour les I, -6,8% pour les T et -21,2% pour les A. Comme il y a eu des passages de corps de A vers T, il est sans doute plus raisonnable de considérer la somme $T + A$: son évolution est de -11,1%.

De 1989 à 1994, on est donc passé d'un rapport ITA/chercheur de 1,36 à 1,26. Mais il en va autrement sur le terrain. Si on enlève les moyens communs et l'INIST, le rapport est seulement de 1,05. Et si on omet l'IN2P3, où les ITA sont beaucoup plus nombreux, on arrive à 0,93 ITA/chercheurs. On est déjà loin du rapport apparent de 1,26...

Il y a des variations par département : en SC, le rapport est de 0,77. À l'IN2P3, il est de 3,77. L'INIST (hors INIST Diffusion, qui est hors du CNRS) rassemble 2,4% des ITA du CNRS, soit 344 personnes. Les moyens communs hors INIST rassemblent 2100 ITA, soit 15% des ITA du CNRS.

Il faut aussi noter que si l'on considère ce rapport pour le CNRS et l'Enseignement Supérieur, c'est-à-dire le rapport $(ITA+IATOS)/(chercheur+ens.-chercheur)$, on arrive à des chiffres très différents : 0,32 en SPM, 0,27 en SPI par exemple.

La répartition des ITA par structure est liée à l'histoire, et n'a pas évolué pour tenir compte de l'évolution des technologies (informatisation, CAO, etc). Elle démontre la nécessité pour le CNRS d'avoir une politique de l'emploi ITA liée à une politique scientifique.

Les tendances lourdes qui se dégagent sont la priorité donnée à l'embauche de chercheurs, la priorité à l'environnement ingénieur, et les transformations d'administratifs en techniciens.

Premières conclusions et propositions

Les conclusions et propositions suivantes apparaissent aussi dans le pré-rapport d'A. Costes.

En ce qui concerne les moyens communs, il faut aller plus loin. A. Costes s'emploie (avec peine) à obtenir un organigramme détaillé des moyens communs pour affiner son évaluation.

En ce qui concerne l'INIST, A. Costes pose la question de savoir si le CNRS peut continuer à prendre en charge seul le financement de cet Institut, ou s'il pourrait en partager le coût avec d'autres organismes.

À l'intérieur des départements scientifiques, il faut regarder de très près le cas des ITA qui ont 0% d'activité ITA, qui sont en fait des chercheurs. Il y en aurait 200 à 300, surtout en SHS. Il faudrait sans doute favoriser leur passage dans le corps des chercheurs.

Il faut encore détecter les laboratoires qui s'écartent fortement de la moyenne de leur département en termes du rapport ITA/chercheur. Ces laboratoires sont souvent des UPR, qui sont dans cette situation pour des raisons historiques. Il faudra y porter le scalpel.

Le rapport ITA/chercheur à l'INIST est de 3,77, deux fois plus important que dans le département ensuite le mieux pourvu (SdU), trois à cinq fois plus important que dans les autres départements. Cela ne peut pas continuer, ni à l'IN2P3, ni en SdU. La vie scientifique et technologique a évolué en 10 ans, et il faut en tenir compte.

La politique actuelle sur la mobilité est obsolète, et très rigide (échange poste à poste), il faut lever les obstacles, évaluer l'intérêt des demandes de mobilité, et équilibrer par département en fin d'année.

La politique de formation aussi est à améliorer. Il y a déjà eu des progrès sur les formations courtes, il faut travailler sur l'anticipation des départs à la retraite (transmission du savoir-faire) et sur les formations longues (prévoir des CDD pour remplacer les ITA en formation).

Les véritables besoins des laboratoires en T et en A sont en réalité mal connus, les demandeurs ont tendance à suivre les décideurs, qui sont persuadés que ce qui est nécessaire, ce sont les I... Pour cela il faut travailler avec l'Observatoire des Métiers.

Le CNRS est allé trop loin dans la disparition des petites catégories. Trop loin aussi dans l'emploi de CDD et de CES. Les BAP (classifications professionnelles) ne sont plus adaptées. Les ingénieurs élus au Comité National et détenteurs d'un doctorat devraient pouvoir participer plus pleinement aux activités du Comité. Les liens entre direction du personnel et direction des ressources humaines sont à revoir. Et il faut mettre en place une véritable évaluation des ITA.

Questions-réponses

Avant de passer la parole à la salle, A. Costes réitère son sentiment que la politique actuelle du CNRS au regard des ITA est suicidaire.

- Pour les laboratoires en milieu universitaire, il est plus facile d'obtenir de l'Université des hautes catégories que des basses. En tenez-vous compte ?

Oui, mais il nous faut encore aller plus loin. Il faut aussi être prudent à cause de l'hétérogénéité des chiffres utilisés (temps partiel, prise en compte des moyens communs, etc.)

- Connaît-on le nombre de CES, leur niveau de qualification et ce qu'ils font ?

Il y en a plusieurs centaines. La plupart ne sont pas utilisés dans l'esprit des Contrats Emploi-Solidarité. Ils remplacent des personnels, et ce n'est pas conforme à la déontologie.

- Que répondez-vous aux gens qui disent que l'on peut se passer des ITA, comme au Japon où les étudiants de premier et second cycle font le travail, ou bien où l'on a recours à des services extérieurs ?

Les laboratoires universitaires japonais ne prouvent pas qu'on s'en tire bien sans ITA. Là-bas, c'est dans les laboratoires industriels que se fait la meilleure recherche, et cela n'est pas comparable. Mais la question est fondamentale : les travaux de basse et moyenne catégorie n'ont pas disparu, et ce sont maintenant les personnels de catégorie supérieure qui les accomplissent.

- Une question porte sur la reprise éventuelle des créations de postes ITA, et sur les promotions.

A. Costes est favorable à la reprise des créations de postes, et à une politique de promotions plus dynamique. Mais il rappelle que tout le monde ne terminera pas IR, il faut que grades et fonctions soient en adéquation, et ce dans les deux sens.

- Deux questions portent sur le rôle des élus C au Comité National.

Les arrêtés sur le fonctionnement du CN doivent être modifiés pour que ce soit les diplômés des membres du CN qui déterminent leur présence ou leur absence de certaines phases des travaux, et non leur collègue. Dans la mesure où c'est une question d'arrêtés, cependant, rien ne peut être fait en temps réel, pour cette session.

- Sur la mobilité volontariste, un intervenant suggère de mettre systématiquement les postes ouverts au concours externe, d'abord en concours interne avec promotion.
- Qu'est-il prévu pour le remplacement des ITA incités à suivre des formations longues ?

La question est ouverte. Il devrait y avoir un volant permettant de faire face, mais de quelle nature ? Peut-être des CDD. Cela se décidera au niveau de la direction générale (direction du personnel, direction des ressources humaines).

- Un intervenant approuve une proposition d'A. Costes de demander aux directeurs d'unité d'asseoir une politique de l'emploi ITA sur une politique scientifique. Cela aurait le mérite de la clarté, et celui de reconnaître la place des ITA dans le dispositif des unités. Il est suggéré d'inscrire cette politique dans les négociations des contrats quadriennaux. Le même intervenant approuve aussi l'idée de ne pas recruter que des ingénieurs mais aussi des catégories intermédiaires. Mais dans le même temps il faut se préoccuper des leurs perspectives de carrière (il y a actuellement très peu de possibilités de promotion).

Plus tard, un autre intervenant estime que l'analyse des vrais besoins ITA des laboratoires montrera la nécessité de créer des postes ITA. Par contre, il estime qu'il faut demander aux directeurs d'unité de faire leurs demandes d'ITA "en toute liberté", et non dans le cadre de la contractualisation c'est-à-dire dans un contexte soumis à des considérations de négociation externes.

Plus tard encore, A. Costes rappelle l'existence au CNRS de l'Observatoire des métiers, qui a défini de nouveaux métiers, dans tous les secteurs. Il faudrait lier l'activité des laboratoires aux catégories de l'observatoire. Il évoque une expérience en cours dans trois laboratoires, où il est demandé aux directeurs de compter leurs postes, et de définir, à nombre de postes égal, la répartition qui serait idéale pour eux maintenant, et dans cinq ans.

Un autre intervenant souligne en fin de débat la contradiction qu'il y a pour le CNRS à contingenter sévèrement les promotions des chercheurs (pour des raisons de coût d'après le directeur général), et simultanément de privilégier l'embauche d'ITA de catégorie supérieure. A. Costes reconnaît volontiers cette contradiction, et confirme que la "préférence I" est remise en cause.

- Plusieurs questions portent sur les administratifs : leur nombre diminue de façon inquiétante, alors qu'ils représentent un soutien inestimable pour la gestion de la recherche, surtout dans les gros laboratoires. La contractualisation va favoriser la création de grosses unités, le CNRS a l'ambition de développer une bureautique sophistiquée, et tout cela va rendre encore plus nécessaire la présence dans les laboratoires d'administratifs de haut niveau. Dans l'analyse des besoins des laboratoires, en voilà un qu'il faut faire remonter, et sans doute au-delà de la direction générale du CNRS.

A. Costes est d'accord que c'est au niveau local que se fait la gestion, au contraire de l'illusion de la direction générale qui imagine que c'est elle qui fait la gestion "sérieuse". Il faut des gens compétents dans les laboratoires.

Plus tard, un débat porte sur la politique récente de promotion de A en T, qui frustre les A de reconnaissance. Des avis divergents s'expriment à ce sujet. A. Costes souligne notamment que les règles de la fonction publique applicables aux corps administratifs sont plus rigides que celles qui s'appliquent aux techniciens. Il estime que le CNRS a choisi la bonne politique sur ce point.

- Plusieurs questions portent sur la suppression des services généraux. Cela a-t-il représenté une économie ? Quid de la diminution des responsabilités confiées à des ingénieurs ?

Sur le premier point, A. Costes n'a pas d'indicateurs. Cette évaluation reste à faire. Sur le deuxième point, la réflexion n'est pas encore assez développée.

Plus tard, un débat a lieu sur le bilan à tirer du reversement d'ITA venant des services de restauration (généralement de basse catégorie) dans les laboratoires. Certains intervenants rapportent des situations d'échec, d'autres, plus nombreux, des situations de succès. A. Costes, dont l'expérience dans son laboratoire a été positive, souligne qu'il n'y a pas de réponse globale, et que les choses ont certainement dépendu des lieux d'accueil. Les petites et moyennes catégories forment un corps hétérogène, à examiner cas par cas. Un intervenant souligne à cet égard que le CNRS n'a que très peu de formations qualifiantes, et qu'il est revenu aux laboratoires d'assumer cette charge. . .

- Un débat ouvert porte sur la production de recherche par des ITA. Le premier point est de déterminer qui produit de la recherche. Les rapports d'activité des laboratoires peuvent fournir une première indication. Mais le débat fait apparaître que le fait qu'un ITA co-signe un article ou une communication ne signifie pas nécessairement qu'il ou elle a la même activité que les chercheurs. La contribution à la recherche publiée a pu être faite en qualité d'ITA, et si cette contribution est réelle, il est naturel qu'elle soit reconnue par la co-signature.

Un intervenant souligne pourtant que dans sa section, l'embauche des IE et des IR se fait sur des critères qui incluent une attitude de chercheur.

A. Costes confirme son sentiment que les ITA qui exercent en fait une activité de chercheur devraient passer dans le corps des chercheurs, par une méthode de type administratif (pas sur le concours chercheur). Mais le débat montre qu'il sera difficile d'apprécier qui devra être touché par cette mesure. Cela pose aussi, au passage, la question des passages entre corps.

- Une question porte sur les accusations de mauvaise gestion portées par la direction du CNRS contre les directeurs d'unité. Des stages existent pour ces derniers, mais selon l'intervenant, ils ne semblent pas rencontrer de succès. Comment peut-on inciter les directeurs à les suivre ?

A. Costes renvoie sur ce point à son pré-rapport. Il rappelle toutefois qu'il est injuste de critiquer les directeurs d'unité. Surtout dans le cas des petites et moyennes unités, ce sont des chercheurs qui se mettent au service de leur communauté, sans en recevoir les moyens, et ils méritent qu'on leur rende hommage.

- Si le but de la mission d'A. Costes est d'obtenir la création de nouveaux postes, et qu'il faut pour cela justifier de la bonne utilisation des postes existants, qu'en est-il du redéploiement entre départements ?

A. Costes rappelle qu'il a procédé à une analyse quantitative par département, et que ce n'est pas par hasard : il y aura des redéploiements entre départements.

2.3 Commentaires

Le premier commentaire que l'on peut faire porte sur la situation à laquelle doit faire face la section. En ce qui concerne les promotions, elle doit faire face à une extrême pénurie (sauf pour le passage CR2-CR1 qui est "normal"), et ce même s'il devrait y avoir plus de passages DR2-DR1 que l'an dernier. La démographie de la section, le grand nombre de candidats à la promotion DR1 de grande valeur, rendent cette situation intenable à terme.

Dans l'immédiat, l'obligation de faire un choix parmi un grand nombre de très bons candidats à la promotion a amené la section à prendre en compte des critères tels que l'âge ou les responsabilités exercées, qui risquent à terme de fausser le concours et qui mettent les élus devant de difficiles cas de conscience. Doit-on éliminer tel ou tel candidat de valeur à cause de son âge ? À qualité scientifique égale, faut-il être directeur de laboratoire ou responsable d'une grosse équipe pour être promu ? Il faut, pour le bien du CNRS, qu'une solution soit trouvée à ce problème potentiellement explosif. On peut rappeler qu'en d'autres temps le CNRS a su régler des problèmes de ce type : intégration des hors-statuts, promotions CR2-CR1, etc.

De même, on le verra à l'issue du concours DR2, le nombre de postes DR2 ouverts au concours (6 cette année en 07, 5 l'an dernier) pose problème quand on le rapporte au nombre de CR1 méritant cette promotion, et ceci en présence également de candidats extérieurs au CNRS. On retrouve, là encore, la question de la gestion des carrières des chercheurs CNRS, évoquée pendant l'entretien avec J.-J. Gagnepain. Cette question est une véritable bombe à retardement pour le CNRS.

Ajoutons encore au tableau le faible nombre de postes CR2 au concours, la très forte pression sur ces postes (année après année, la section 07 se distingue par un nombre de candidats par poste particulièrement élevé), et des rumeurs persistantes annonçant carrément une année 1997 "blanche" (0 recrutements). On arrive à une image particulièrement sombre.

Pour ce qui est de l'emploi ITA, les perspectives de recrutement cette année sont ridiculement faibles. La mission Costes semble explorer des voies qui pourraient mener à une remise sur pied de l'emploi ITA au CNRS : meilleure connaissance de la situation, meilleure distribution des moyens existants, meilleure adéquation aux besoins. Mais ces voies sont par nature très longues à parcourir, dans la mesure où elles reposent essentiellement sur la redistribution entre départements et unités de postes occupés, donc sur des mobilités volontaires. La conséquence en serait une longue période de très faibles recrutements ITA au CNRS... A. Costes dit lui-même très clairement que le prolongement de cette situation est suicidaire.

On peut penser que la mission Costes aboutira peut-être à un redéploiement effectif des ITA entre moyens communs et départements et à l'intérieur des départements qui améliorera le rapport ITA/chercheur dans les laboratoires. Il faudra alors être très vigilant pour éviter que ce redéploiement ne soit suivi d'aucune création et que le nouveau rapport ITA/chercheur, plus équitablement distribué entre les départements et les laboratoires, ne devienne la norme à l'aune de laquelle mesurer les dégradations futures.

L'aspect budgétaire de la situation du CNRS et des laboratoires est tout aussi inquiétant. La section a voté une motion sur les récentes mesures budgétaires (voir plus loin), mais cela n'épuise sûrement pas ce que l'on peut envisager de faire.

Les accueils en détachement sont également en chute libre. Ils ont été parmi les premières lignes budgétaires à souffrir des restrictions. L'intention du CNRS est de "multiplier" les personnes pouvant profiter de cette enveloppe en demandant aux Universités de contribuer au coût des accueils, par le biais de la délégation. Il faudra voir, à l'issue des négociations qui auront lieu (cet été ?) ce qu'il en sera. On peut penser que cette politique, que l'on peut comprendre dans la situation où se trouve le CNRS, va introduire une inégalité entre petites et grandes universités.

Voilà donc des perspectives à court terme peu encourageantes, et des points noirs à moyen et long terme (la gestion des carrières des chercheurs). L'horizon 1997 est très sombre. Pour les recrutements et promotions, on l'a dit, mais sur le front du budget des laboratoires également. Si la forte diminution des *AP* en 1996 permet de rompre l'emballage des *AP - CP* cumulés, elle devrait entraîner mécaniquement une forte diminution des *CP* 1997 et 1998 : voir la formule de calcul que J.-J. Gagnepain nous a donnée. Comme il n'y a guère de raison de prévoir une reprise spectaculaire de l'économie française et un retournement de tendance sur les rentrées de l'État d'ici un an, le budget 1997 du CNRS sera au mieux égal à celui de 1996, moins les ballons d'oxygène des rattrapages d'*AP* qui ont eu lieu cette année et l'an passé. Comme en plus il n'y a pas d'échéance électorale en 1997... Chacun peut faire le calcul !

3 Promotions

3.1 Participation des différents collèges aux promotions

Une discussion fait apparaître une large convergence de la section pour regretter que les collèges B et C soient écartés de certaines phases de la session de printemps. Une circulaire de la direction du CNRS demande une lecture stricte des textes, qui interdit la présence, même sans

participation et sans vote, des membres des collèges C et B, lorsqu'est examinée la promotion des chercheurs de rangs B et A respectivement.

La section adopte la motion suivante.

La section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique regrette l'exclusion des élus B et C de certaines séances consacrées aux promotions des chercheurs.

Les discussions scientifiques amenées pas les promotions sont très imbriquées avec celles qui ont lieu lors de l'évaluation des formations. L'exclusion de certains membres d'une partie des travaux introduit donc une inégalité dans les autres débats, modifiant ainsi la représentativité de la section et nuisant à son bon fonctionnement.

En conséquence, elle souhaite qu'une solution à ce problème soit rapidement trouvée, permettant la présence de tous les collèges sans remettre en cause les modalités de délibération et de vote.

Résultats du vote : 18 Oui -- 0 Non -- 1 Abstention

3.2 Titularisation des chargés de recherche stagiaires

La section considère que tous les chargés de recherche stagiaires ont eu une activité satisfaisante, et vote à l'unanimité leur titularisation. Il s'agit de MM. Amblard, Benferhat, Bonneau, Cappello, Castagna, Darté, Donikian, Dufour, Faugère, Girard, Jurie, Maler, Rajopadhye, Souères, Vanderhaegen.

3.3 Promotions CR2 – CR1

Après avoir entendu le rapporteur des dossiers des CR2 promouvables "à 4 ans", la section estime que l'ensemble des candidats mérite d'être promu. Elle manifeste ce sentiment en classant premiers ex-æquo Mmes et MM. Bondon, Bourdot, Desbat, Domenjoud, Gaiffe, Giavitto, Laboisière, Lopez, Perrière, Queinnec, Raymond et Zasadzinski.

Après avoir entendu le rapporteur des dossiers des CR2 promouvables "à moins de 4 ans", la section décide de ne classer aucun candidat pour une promotion immédiate au grade de CR1.

3.4 Promotions DRCE1 – DRCE2

La section donne un avis favorable à la promotion au grade de DRCE2 de I. Landau.

3.5 Promotions DR1 – DRCE

Il y a 20 promouvables, et 11 candidats déclarés. La section adopte à l'unanimité le classement suivant :

- 1) Bermond

3.6 Promotions DR2 – DR1

Il y a 51 promouvables, et 28 candidats déclarés. La section adopte à l'unanimité le classement suivant :

- 1) Dion
- 2) Pin
- 3) Ghallab

4 Accueils en détachement

4.1 Demandes d'accueil en détachement DR

La direction du département souhaite que deux noms soient classés. À la suite d'un débat, la section décide de classer un plus grand nombre de candidats, avec éventuellement des ex-æquo en fin du classement.

Après discussion et votes intermédiaires, la section adopte à l'unanimité le classement suivant.

- 1) Cordier
- 2) Claude
- 3) Pierrel
- 4) Sénizergues
- 5) Chiaramella
- 6) Alessandrini, Frougny, Leguerre

4.2 Demandes de renouvellement d'accueil en détachement CR

La section donne un avis défavorable au renouvellement de l'accueil en détachement de A. Bouajjani et J. Véronis pour une troisième année. Cet avis ne doit pas être interprété comme un avis négatif sur le travail effectué. Dans les deux cas, la section estime que le travail accompli a été d'excellente qualité. L'avis de la section est plutôt une opposition de principe à un détachement de trop longue durée, en particulier dans le contexte budgétaire que nous connaissons.

Résultats du vote : 16 Oui -- 0 Non -- 2 Abstention

4.3 Demandes d'accueil en détachement CR

Après discussion et votes intermédiaires, la section adopte à l'unanimité le classement suivant.

- 1) Roch
- 2) Bensalem
- 3) Michel
- 4) Béal
- 5) Forest
- 6) Kuntz
- 7) Mounier, Paugam, Py, Troisfontaine

5 Évaluation de la conjoncture

Pascal Crozet, de la Direction de la Stratégie et des Programmes, intervient à la demande de E. Walter (responsable "conjoncture" pour la section) pour répondre aux questions de la section sur l'exercice qui lui est demandé. Cet exercice est différent de celui auquel s'est livrée la section précédente, à la suite de critiques adressées aux précédents rapports de conjoncture. L'objectif est de revenir à un rapport destiné à un public a priori plus proche de la section. Dans un premier temps, il faut séparer la dimension scientifique de la dimension de politique scientifique. C'est la première qui doit être considérée cette année, dans sa dimension internationale.

Une brève discussion suit cette présentation. Parmi les questions soulevées, on peut noter les suivantes. Comment le document que nous produirons sera-t-il utilisé par la direction scientifique ? La limite entre science et politique scientifique n'est-elle pas bien difficile à tracer ? Dans la mesure où l'on semble revenir à un rapport de conjoncture disciplinaire, comment rendre compte de l'interdisciplinarité ?

La section débat ensuite sur la base d'un premier ensemble de textes recueillis par E. Walter. Ce débat aboutit à la définition d'une méthodologie pour la constitution d'un corpus de textes sur les différents domaines couverts par la section, qui serviront de base aux rapports qu'elle devra remettre.

6 Autres

6.1 Propositions de médailles

Après avoir débattu des propositions de médailles d'argent, la section propose l'attribution d'une médaille d'argent à M.-C. Gaudel.

Après avoir débattu des propositions de médailles de bronze, la section propose l'attribution d'une médaille de bronze à J. Loiseau.

6.2 Cas particuliers de laboratoires

La section examine le laboratoire LATIM (Roux-Lefèvre, Brest) et le laboratoire DIAM (Chouraqui, Marseille). Elle émet un avis défavorable à l'association de ces deux laboratoires, et adopte un message pour chacun d'entre eux.

Saisie de la demande de remplacement de P. Bertrand à la tête du L2S, la section donne un avis favorable et adopte un message rendant hommage à l'action de P. Bertrand.

6.3 Budget des laboratoires

Une longue et houleuse discussion porte sur la situation budgétaire du CNRS et des laboratoires, sur les perspectives à court et moyen terme, et sur la façon dont les récentes mesures budgétaires au sein du CNRS ont été prises. La section rédige après de longs débats la motion suivante, qu'elle adopte par un vote unanime.

La section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique regrette que l'assainissement de la situation financière du CNRS se traduise par la mise — du jour au lendemain et sans concertation — de nombreuses unités de recherche dans une situation budgétaire qui risque de rendre leur fonctionnement difficile, voire impossible pour certains GdR.

La section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique restera extrêmement vigilante sur les conséquences à terme des mesures qui viennent d'être prises sur les laboratoires et la recherche elle-même.

En plus de cette mesure d'assainissement, nous remarquons une tendance nette à la diminution des crédits alloués à la recherche publique, qui mettrait celle-ci en péril à terme. La section 07 rappelle qu'il entre dans les attributions du Comité National d'être consulté sur la politique scientifique et son évolution.

Nous demandons donc aux autorités de tutelle de prendre toutes mesures concrètes assurant la pérennité de la recherche publique.

Compte rendu de la réunion des directeurs de PRC-GDR du 7 Mai 1996, par Marie-Claude GAUDEL

Directeurs de PRC-GDR présents : Luc Bougé (PRS), Nicole Bidoit (BD3), Jean Caelen (CHM), J. M. Chassery (ISIS ex TDSI), Daniel Etiemble (ANM), Daniel Krob (AMI), Pierre Lescanne (Prog), Pierre Siegel (IA),

Excusés : Jacques Descusse, Michel Diaz,

Représentants de la DSPT4 : Bernard Lohro, Antoine Petit, Marcel Staroswiecki

Représentant du CNRS-SPI : Jean-Charles Pomerol

1 - Tous les représentants des tutelles ont exprimé leur intérêt pour les PRC-GDR et des structures du type "coordination de la recherche". Il est reconnu que "les PRC-GDR ont fait du bon travail et sont des structures indispensables pour l'animation de la recherche".

2 - Point budgétaire sur les crédits 94-95 de la DSPT4. Il y a deux divergences entre les chiffres du ministère et ceux de MCG : PAOIA semble avoir reçu 168 KF au lieu de 200, et PRS 373 au lieu de 450. C'est à élucider, une explication pouvant être des différences HT et TTC.

3 - La situation budgétaire à la DSPT4 en 96.

- Les crédits d'ASP ne sont pas encore notifiés. Pour l'informatique la somme envisagée est 1,8 MF, y compris les écoles, les congrès, la subvention à SPECIF, etc. Si tout se passe bien cela permet 1,2 MF/7 en moyenne pour les PRC informatique. Pour Automatique et ISIS la situation est similaire, donc une diminution de 1/3 du budget.
- Le FRT sert à écluser le passé.

4 - En 97, les perspectives sont très mauvaises au ministère, car on continue à régler les AP.

5 - Point budgétaire sur les crédits 94-95 du CNRS. L'argent "non-CNRS" qui a été "remonté" sera rendu à condition de savoir justifier sa provenance. L'argent CNRS ne sera pas rendu. La situation est très difficile pour tout le monde.

6 - La position du CNRS-SPI pour 96 et la suite. En 96, il n'y aura pas de crédits pour les GDR-PRC. Le soutien de base sera 0. Des subventions sont possibles pour les journées annuelles. Il n'est pas demandé de réunir les comités scientifiques. Il y a 4 GDR qui sont renouvelés en 96: IA, ISIS, Automatique, AMI. Ils démarrent cette année sans crédits, si leurs directeurs le souhaitent. Tous les GDR-PRC sont mis en phase et s'arrêteront fin 97. La prolongation des GDR qui s'arrêtent fin 96 devra être négociée. Cela permet une rediscussion générale et une redéfinition des frontières pour début 98. Cette remise en cause globale devrait avoir lieu dans l'avenir tous les quatre ans. Il a été rappelé à nos tutelles, et reconnu par elles, que les PRC-GDR se sont tous remis en cause et réorganisés récemment. Sur la redéfinition des frontières, il a été dit:

- que le découpage actuel était naturel et reprenait les thèmes de communautés internationales établies,
- qu'un seul PRC-GDR pour l'automatique, c'était trop peu,
- que certains redécoupages étaient envisageables (par exemple, validation et vérification de systèmes, ...).

En 97, le CNRS devrait avoir un budget "normal" (c'est-à-dire qu'il ne devrait plus y avoir d'argent "remonté") mais ce budget sera plus faible qu'en 96. Le financement du GIS "Sciences de la Cognition" continue à être assuré car il vient de la DG du CNRS et d'autres organismes.

7 - Remarques diverses relatives à la gestion. L'argent public sera de plus en plus ingérable sur plusieurs années. Les ASP ne peuvent être versées à des associations loi de 1901. Il est possible d'avoir des comptes différents pour l'argent extérieur dans les AD; si une AD fait des difficultés, faire intervenir le SPI. Il a été rappelé à nos tutelles que si les reliquats deviennent irrécupérables, il devient essentiel que l'argent arrive tôt dans l'année.

7bis - Conclusion pour 96. Les journées nationales peuvent être subventionnées par le SPI et la DSPT4. Les écoles de jeunes doctorants doivent être sorties des budgets et faire l'objet d'une demande de financement à la DSPT4 et au SPI. Si les ASP finissent par arriver, elles permettraient de maintenir certains groupes de travail.

8 - Les trois niveaux d'interventions envisagés pour l'avenir, c'est-à-dire à partir de 98:

- 1er niveau : réseaux d'animation qui concernent l'essentiel des communautés.
- 2ème niveau : sur des thèmes bien définis, regroupements de quelques équipes (4 à 8) pour une durée de 2 ans renouvelable une fois. Il s'agit d'explorer un sujet reconnu comme intéressant et mûr. Il peut y avoir des équipes industrielles; on peut ne pas savoir, au départ, s'il y aura des retombées économiques.
- 3ème niveau : projets bien finalisés, conduits par un ou plusieurs industriels, débouchant sur une valorisation. Précédemment ils étaient financés sur le FRT, et sélectionnés par les groupes d'experts du ministère.

Un structure unique de type PRC devrait permettre d'assurer les niveaux 1 et 2 et de faire remonter des idées pour les niveaux 2 et 3 qui doivent s'insérer dans la politique scientifique des tutelles.

9 - Actualités des PRC-GDR. Marie-Claude Gaudel part au Brésil pour un an en juillet et a demandé depuis longtemps à être remplacée. Nous devons proposer un ou des noms aux tutelles. Les noms de Patrick Sallé et Malik Galhab ont été évoqués. D'autres suggestions sont bienvenues. Nicole Bidoit souhaite passer la direction de BD3 à Geneviève Jomier, avec l'accord du comité de direction de BD3. A terme (fin 96), Pierre Lescanne passera la direction du PRC-GDR Programmation au directeur adjoint actuel, Philippe Devienne. Daniel Etiemble va passer la direction de ANM à Daniel Litaize. Ces changements devront être soumis à la section 07.

10 - Décisions prises à l'issue de cette réunion. Marie-Claude Gaudel demande un rendez-vous à JJ. Gagnepain pour protester. Tout le monde doit protester auprès de tout le monde. MCG demande à J.C. Pomerol ce qu'il en est du budget 96 des autres GDR au SPI. MCG contacte Patrick Sallé qui présente l'avantage d'être à la section 07.

Le spi lache ses gdr

Les faits

Le 7 Mai 1996 a eu lieu une réunion des directeurs de GDR-PRC de la section 07 (coordinatrice Marie-Claude GAUDEL) en présence des deux tutelles (CNRS et MESR). Les chargés de mission du SPI et de la DSPT 4 ont exprimé leur intérêt pour les GDR-PRC :

"ILS FONT DU BON TRAVAIL ET SONT DES STRUCTURES INDISPENSABLES POUR L'ANIMATION DE LA RECHERCHE".

Néanmoins le chargé de mission du SPI a fait connaître les positions suivantes:

1. les crédits CNRS alloués aux GDR pour 1996 sont nuls,
2. les reliquats de crédits GDR 1995 non dépensés au 1er Janvier 1996 sont repris par le CNRS,
3. tous les GDR seront remis en phase pour se terminer fin 1997,
4. les 4 GDR renouvelés ou créés en 1996 sont autorisés à démarrer sans crédits si leurs directeurs le souhaitent !

Pétition

NOUS, SCIENTIFIQUES DES DISCIPLINES DE LA SECTION 07 (INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE, TRAITEMENT DU SIGNAL), CONSIDERONS CES MESURES COMME SUICIDAIRES.

Autant annoncer clairement que le SPI ferme les GDR au 1er Janvier 1996 (voire en 1995, puisque beaucoup de crédits arrivés après l'été 1995 - et impossibles à dépenser en 1995 - ont été purement et simplement confisqués). Or :

- Refuser de financer un GDR en autorisant son directeur à le démarrer, est totalement incohérent. Les chercheurs y voient un mépris complet de leurs efforts.

- le tissu des GDR est vivant donc fragile : aisément détruit, il sera très difficile à reconstituer ;

- les GDR sont une richesse spécifiquement française enviée à l'étranger car ils élèvent le niveau scientifique moyen de la communauté :

- en stimulant les jeunes chercheurs
- en mettant à niveau les équipes de recherche jeunes ou isolées
- en maintenant les savoir-faire
- en structurant la communauté dans la concertation, y compris avec les milieux industriels.

- l'outil GDR est donc l'un des rares moyens respectueux des chercheurs mais efficace pour un véritable pilotage scientifique et ceci pour un coût dérisoire.

ABANDONNER LES GDR C'EST RENONCER A TOUTE POLITIQUE SCIENTIFIQUE. EN CONSEQUENCE, NOUS DEMANDONS INSTAMMENT AU SPI DE REVOIR SES POSITIONS.

Carrière des enseignants chercheurs

- Statistiques des enseignants titulaires
27ème section au 31 décembre 1995
- Compte rendu des sessions de 1996 de
la section 27 du CNU
- Motion adressée au ministre
- Statistiques des qualifications
- Statistiques des promotions
- Liste de qualification aux fonctions de
maître de conférences 27ème section
- Liste de qualification aux fonctions de
professeur 27ème section
- listes des promotions de la section 27

Statistiques des Enseignants Titulaires 27ème section, au 31 Décembre 1995.

par Christian CARREZ

Comme les années précédentes, voici quelques tableaux statistiques sur les effectifs, déterminés à partir des Tableaux de classements des personnels enseignants titulaires au 31 Décembre 1995, établis par le Ministère, DPESR, et diffusés aux établissements. La date du 31 décembre permet de prendre en compte les promotions, les mutations, les recrutements de professeurs et les titularisations des maîtres de conférences de l'année. Rappelons que ne sont pas comptabilisés dans ces statistiques, les Maîtres de Conférences stagiaires, ni les postes vacants. De plus, ces tableaux ne mentionnent pas les enseignants des autres corps, comme les assistants par exemple. Les enseignants en détachement ou en disponibilité sont mentionnés, et sont comptabilisés dans les statistiques mentionnées ci-dessous. Les informations fournies viennent en complément de celles données dans les bulletins précédents, en particulier le bulletin 35.

Physionomie nationale des corps

La Figure 1 donne l'histogramme de l'évolution de la section (24 puis 27) au cours des cinq dernières années. Partie d'un total de 1132 en 1990, la section a maintenant 1834 membres, dont 523 professeurs, soit une augmentation annuelle moyenne de 10,1%. On peut noter un certain tassement de cette augmentation, puisqu'elle n'est que de 8,7% la dernière année. Ce tassement est particulièrement sensible pour les professeurs dont les effectifs ne progressent que de 5,2% la dernière année. Ceci conduit à une nouvelle dégradation du rapport professeurs sur l'ensemble. De 31% en 1990, il est descendu à 28,5% en 1995, avec une perte de 1% la dernière année. Comme je l'ai déjà dit, il est pourtant déjà très en dessous de la moyenne de 40% toutes sections confondues, et de 38% pour les sections Sciences.

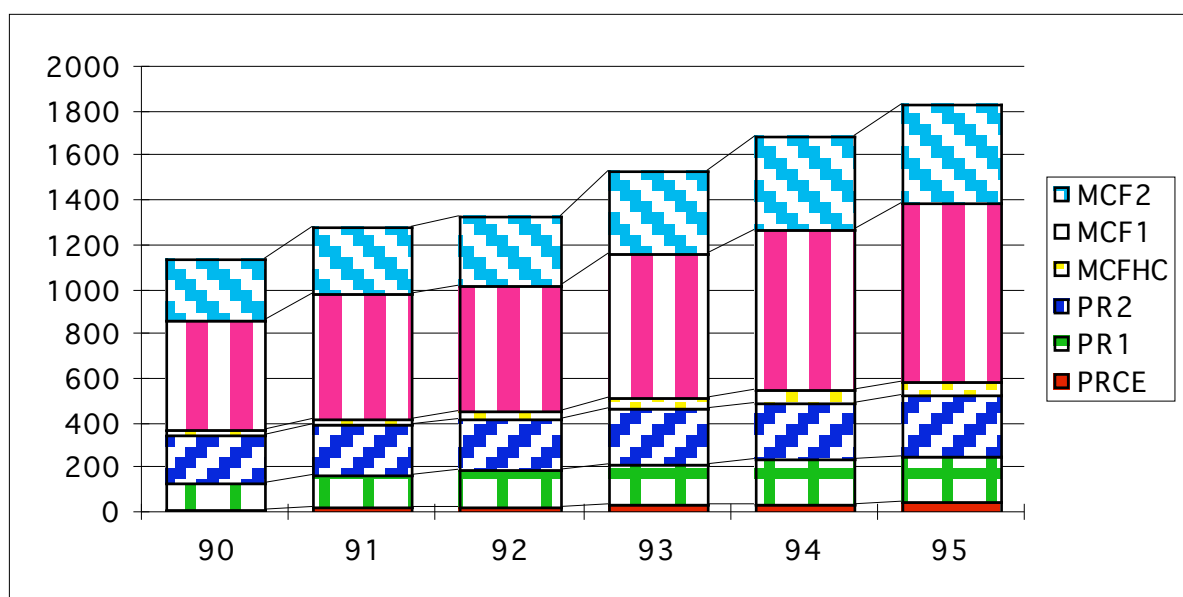


Figure 1. Effectifs et répartition des enseignants entre 1990 et 1995.

A l'intérieur du corps des professeurs, la proportion des classes exceptionnelles et de première classe tend à se stabiliser, après les accroissements que l'on avait connu de 90 à 93. Dans le corps des maîtres de conférences, il y a stabilité pour toute la période. Pourtant, la section 27 n'est pas particulièrement favorisée, puisque la proportion de MCF/MA de seconde classe est de 34% dans notre section, contre 20% en section 25 et de 25% en section 26. Il semble bien cependant que ceci soit dû à l'expansion de la discipline, comme on le verra par la suite.

La Figure 2 précise les flux entre les différents corps et classes, représentés par des arcs orientés valués par le flux lui-même, ainsi que les flux avec l'extérieur représentés par des cercles. De plus les

effectifs au 31 décembre 1995 de chaque classe sont indiqués. On peut constater, comme l'année dernière, le fort taux de renouvellement de la deuxième classe des maîtres de conférences, puisqu'il y a eu 33% (40% en 94) d'entrées et 27% (26% en 94) de départs, la plupart vers la première classe. Rappelons que les maîtres de conférences stagiaires ne sont pas mentionnés dans les tableaux du ministère. Il s'en suit que la grande majorité de ces entrées sont le résultat des recrutements de 1993 ou de 1994 et non de 1995. D'après les listes du ministère (bulletin 33), il n'y a eu que 99 recrutements dans le corps des maîtres de conférences en 1995! Par contre, les recrutements de professeurs sont immédiatement mentionnés dans les tableaux. Les listes ne faisaient apparaître que 28 recrutements en 1995. Les tableaux du ministère font mention de 5 nouveaux membres supplémentaires (situation administrative particulière). On pourra noter, par comparaison avec la même figure de 94, une chute sensible des promotions de PRC2 vers PRC1 (21 à 14) et de celles de MCF1 vers MCFHC (de 13 à 9). Il s'agit évidemment ici des promotions de 95. Voir l'article de ce même bulletin faisant le bilan des promotions de l'année 96.

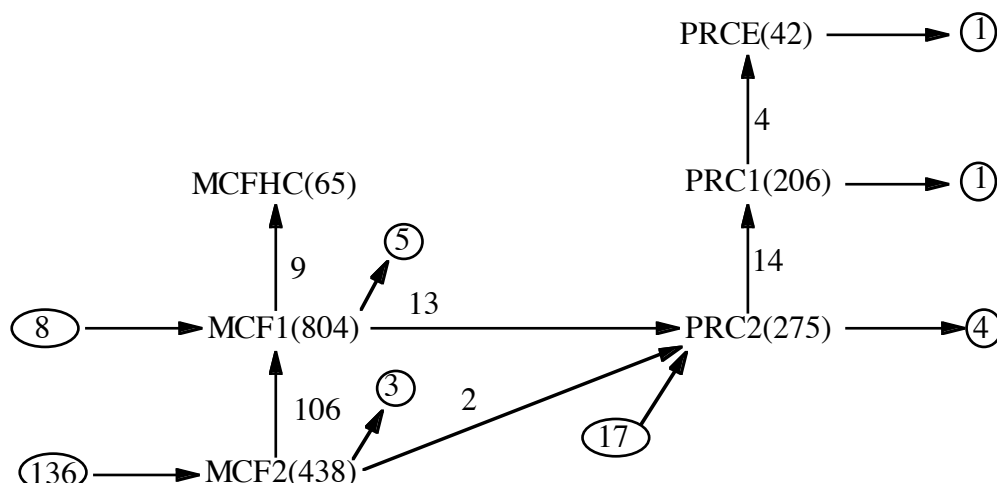


Figure 2. Flux entre les classes et les corps.

La moyenne des échelons dans chaque classe évolue peu d'une année sur l'autre (voir le bulletin 28 de 1994). Rappelons que cette moyenne donne une idée de l'"âge" des personnels dans la classe, dans la mesure où la progression se fait automatiquement à l'ancienneté, sauf pour la classe exceptionnelle des professeurs. Le comportement des trois sections du groupe est toujours à peu près identique, sauf pour les MCF/MA de première classe, où la différence est d'environ un échelon, avec une stabilité d'une année sur l'autre: l'échelon moyen est à 2,8 pour la section 27 contre 3,8 pour la section 25. Les maîtres de conférences de 27ème section sont toujours moins bien classés, 34% en 2nde classe, contre 20% en section 25. Ceci explique aussi le faible taux de hors classe (5% en section 27 contre 9 à 10% pour les deux autres sections).

Je ne reprend pas la ventilation par tranche d'âge de notre section, qui a été donnée dans les bulletins précédents, et qui est évidemment sans changement notable. De même, le tableau des moyennes d'âge et d'ancienneté dans chaque classe ne change pas de façon significative. Il est intéressant de noter que la moyenne d'âge dans le secteur Sciences est de 52 ans pour les professeurs et de 45 ans pour les maîtres de conférences, alors qu'en informatique, ces moyennes sont respectivement de 49 et de 41 ans. Par ailleurs, l'âge moyen des recrutés en 95 est en Sciences de 43 ans pour les professeurs et de 30 ans pour les maîtres de conférences. En informatique, il est de 42 ans pour les professeurs et sans doute de 32 ou 33 ans pour les maîtres de conférences (comme ils sont stagiaires, la perception est plus difficile).

Comme l'année dernière, j'ai étudié la répartition des enseignants en IUT. Les points importants sont les suivants :

- 1 Les enseignants en IUT représentent toujours environ 20% de la section (371), mais comme l'année dernière, l'augmentation des effectifs est plus importante ici (+12,3%), augmentant de 0,4% leur part dans la section.
- 2 Le déficit en professeurs s'accroît: les effectifs étant restés à 74, leur part est tombée à 20% du total des enseignants.

- 3 La proportion de 2^{de} classe parmi les maîtres de conférences est plus élevée, 37% contre 34% pour l'ensemble de la section. De même, la proportion de 2^{de} classe parmi les professeurs est plus élevée, 64% contre 53%.

Répartition géographique

D'après le document du ministère, les enseignants sont répartis dans 118 établissements (+1 par rapport à 94), situés sur 46 agglomérations¹. Pour avoir une carte de la localisation de la 27^{ème} section en France, j'ai regroupé, comme les années précédentes, d'abord les agglomérations par région administrative, puis les régions par secteur géographique de la façon suivante :

Nord : Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais, Picardie,
Est : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine,
Sud-Est : Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes,
Sud-Ouest : Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées,
Ouest : Basse Normandie, Bretagne, Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charente,
Île-de-France : découpage en Paris Centre et région parisienne,
Outre-Mer : Antilles-Guyane, Pacifique, Réunion.

La ventilation des effectifs par secteur géographique change peu par rapport à l'année dernière, chaque secteur progressant de la même façon. Le secteur Outre-Mer rattrape un peu son déficit en professeur, passant de 15,4% à 25%. Le secteur Nord améliore ce taux d'environ 1%, l'Est est stable et les autres secteurs perdent 1%. Pour atteindre la proportion de 1 professeur pour 2 maîtres de conférences, qui est le taux moyen atteint en Île-de-France, il en faudrait 39 de plus dans le Sud-Est (26 en 94), 35 dans l'Ouest (25 en 94), 25 dans le Nord (comme en 94), 17 dans l'Est (15 en 94), 14 dans le Sud-Ouest (11 en 94) et 2 en Outre-Mer (4 en 94).

Je ne redonne pas la ventilation par région administrative. En général, les effectifs ont à peu près augmenté partout, surtout pour les maîtres de conférences, entraînant une augmentation du déficit en professeurs, à l'exception de quatre régions, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie et Picardie. En particulier, les 3 dernières atteignent maintenant 27%.

Comme il a été dit plus haut, les titulaires se répartissent dans 118 établissements répartis dans 46 agglomérations. Les 10 agglomérations ayant le plus de titulaires sont inchangées. Leurs effectifs n'ont augmentés que de 5,2%. Elles se répartissent maintenant 67% des titulaires (contre 69% l'année dernière). D'autre part, 3,4% des titulaires sont dans les 10 dernières agglomérations qui ont chacune entre 3 et 9 titulaires: il y aurait diminution de l'isolement. Par ailleurs, de nouveau cette année, 2 agglomérations supplémentaires franchissent le seuil des 15 titulaires; ces 27 agglomérations se répartissent 91% des titulaires. Enfin, 11 agglomérations (contre 12 en 1994) ont moins de 10 titulaires, et se répartissent 4% de l'ensemble.

Rappelons que la notion d'agglomération est la plus petite unité géographique qui apparaît, et qui peut servir à mesurer l'éloignement ou la proximité des équipes. Si 91% des enseignants chercheurs de la 27^{ème} section sont dans un site ayant une taille critique suffisante, si on suppose que cette taille est de 15, cela peut paraître plutôt satisfaisant, mais cette proportion est sans doute très nettement surévaluée, car certains établissements de province ont des antennes délocalisées qui sont en dessous de cette taille critique. L'analyse par établissement ne permettrait pas de répondre complètement à cette question. On note, par exemple, que 56 établissements sur 118 se partagent 10% des effectifs. Mais il est évident que certains de ces enseignants ont su parfaitement s'intégrer dans des équipes d'établissements proches du leur.

¹ Ceci résulte de la création de l'Université de Bretagne Sud avec rattachement, en particulier, de l'IUT de Vannes.

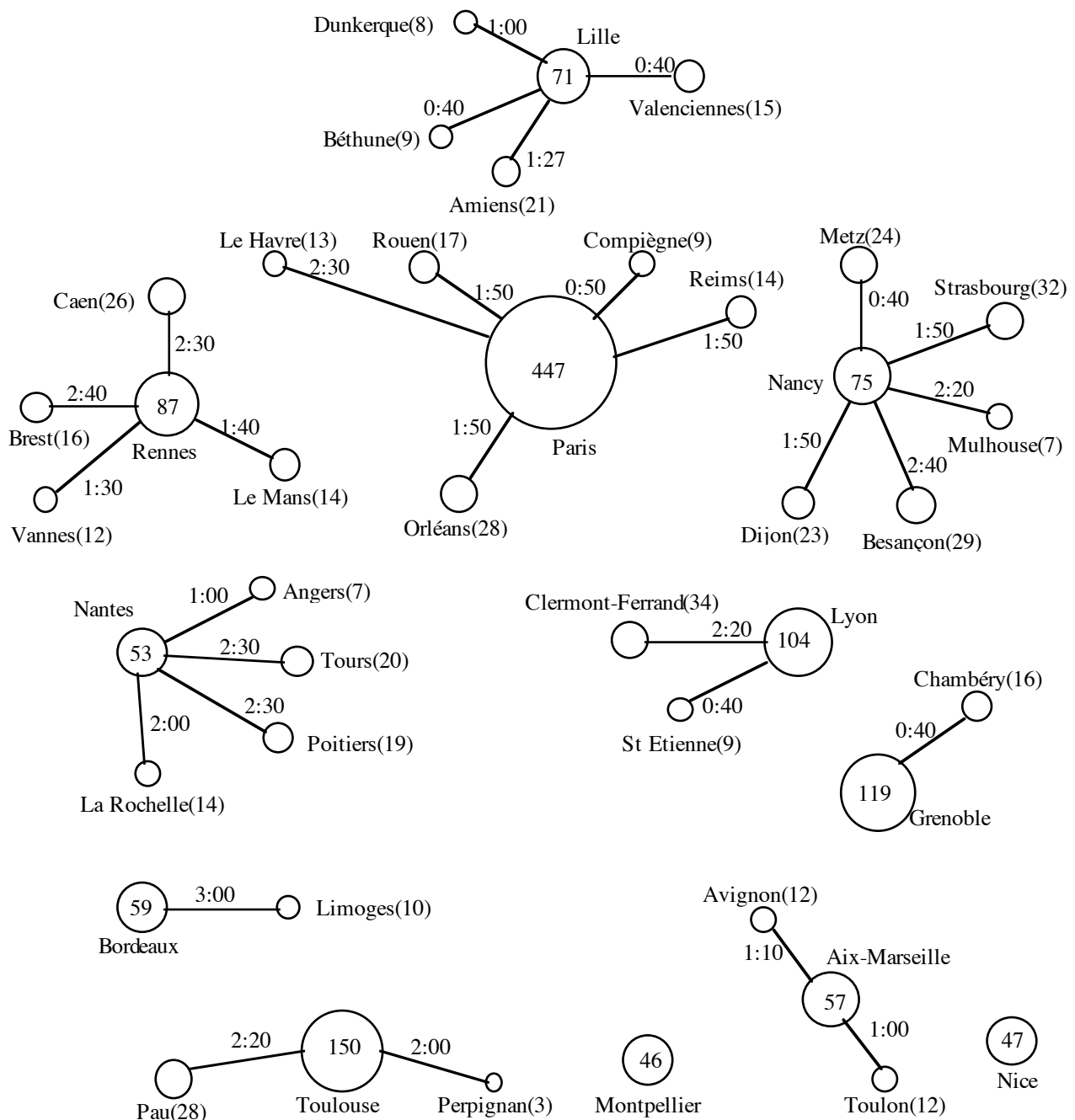


Figure 3. Ventilation géographique par agglomération.

La Figure 3 est une approche graphique de la ventilation géographique des enseignants chercheurs de la section. La surface des cercles est proportionnelle à l'effectif de l'agglomération qui est rappelé à côté. Enfin, chaque agglomération ayant un effectif inférieur à 40 est reliée à l'agglomération "la plus proche" dont l'effectif est supérieur à 40. Le critère de "proximité" est le temps de voyage par la route², tel qu'il est donné dans les cartes routières spécialisées. Par exemple, Dunkerque a 8 enseignants chercheurs de la 27^{ème} section, et est situé à 1 heure par la route de Lille. Il est évident que certains enseignants chercheurs de la région parisienne sont plus isolés que les Dunkerquois, quant à ce critère.

² Ne sont pas mentionnées les agglomérations qui ne peuvent être atteinte par la route depuis le territoire métropolitain.

Parmi les 118 établissements, 51 ont des enseignants de la section qui sont dans un département IUT. Le Figure 4 donne la ventilation suivant le nombre d'enseignants en IUT de l'établissement.

Parmi les 24 établissements où il y a au plus 5 enseignants de la 27ème section, la situation paraît

effectif	nombre étab	PR	MCF	total	PR/tot
10<n	12 (+2)	44 (+4)	151 (+31)	195	22,6 (-2,4)
6≤n≤10	15 (-1)	24 (-2)	98 (+0)	122	19,7 (-1,3)
2≤n≤5	16 (+1)	6 (-2)	40 (+6)	46	13,0 (-6,0)
n=1	8 (+0)		8 (+0)	8	0,0
	51 (+2)	74 (+0)	297 (+37)	371	19,9 (-2,3)

difficile surtout pour 4 établissements d'entre eux, lorsqu'ils constituent la majorité des enseignants de l'établissement appartenant à la section. De plus, 22 établissements sur les 51 n'ont pas de professeur de la section en IUT. Dans ce cas, les maîtres de conférences doivent être dans une situation d'autant plus difficile que la moitié d'entre eux sont en 2nde classe, donc recrutés depuis peu.

Sur la faiblesse du taux PR/total

Comme je le disais plus haut, le taux PR/total s'est encore dégradé cette année, puisqu'il est descendu à 28,5% dans notre section. Cela est inquiétant et nous devons trouver des solutions. Les postes mis au concours de cette année ne corrigeront pas encore cette faiblesse, au contraire, puisque la proportion de postes de professeur parmi l'ensemble des postes mis au concours dans notre section est de 26%.

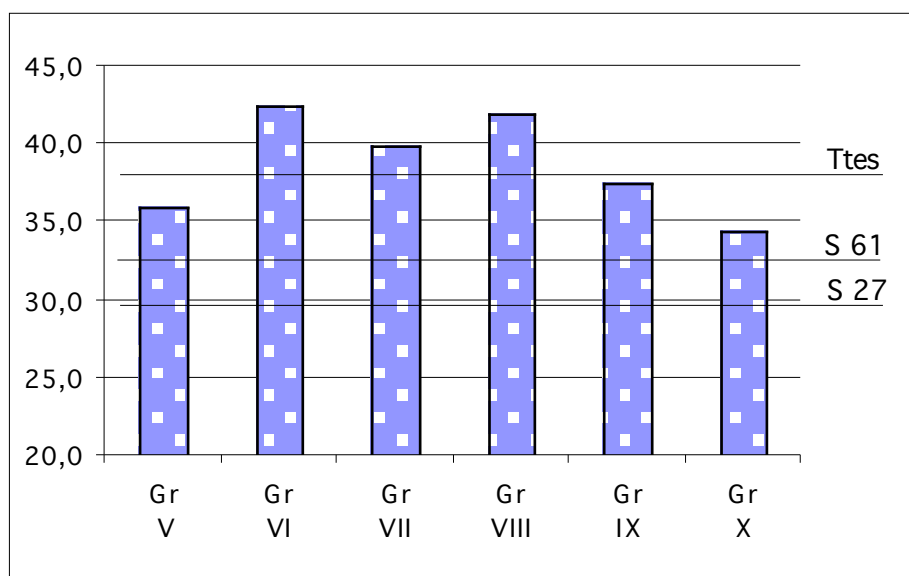


Figure 5. Taux de professeurs sur l'ensemble.

La Figure 5 a été obtenue par Serge Dulucq, qui a relevé, sur le minitel, les effectifs des électeurs des différentes sections du CNU. On peut penser que cela donne une bonne approximation du taux de professeurs pour pouvoir situer notre section dans l'ensemble des sections du secteur Sciences. Trois marques ont été placées sur cet histogramme, permettant de situer la section (S27), la section 61 (S61) et la moyenne de l'ensemble du secteur Sciences (Ttes). Il est évident que le retard de la discipline informatique est très important. Il est sans doute la conséquence d'une croissance rapide, mais il peut aussi conduire à une certaine asphyxie: déficit en encadrement de thèse, déficit en lobbyistes, déficit en défenseur de la discipline, etc...

Pour atteindre la proportion de 38% à effectif constant (moyenne nationale du secteur Sciences), il faudrait transformer 172 postes de maître de conférences en professeur. En résorbant le déficit par des créations, il en faudrait 277. Il est évident que ce n'est pas raisonnable, car nous ne saurions les pourvoir, le vivier théorique étant sans doute inférieur à 170 pour le concours 1995. Pour atteindre 33,3% (1 professeur pour 2 maîtres de conférences), il faut soit obtenir la transformation de 80 postes

de MCF en PR, soit la création de 120 postes de PR. Cette situation se dégrade relativement vite, puisque l'année dernière, les mêmes calculs ne demandaient que 65 transformations (38 en 93) ou 99 créations (57 en 93).

Notons que 49 établissements (46, 41)³ ont un taux inférieur à 33%, tout en ayant au moins 6 titulaires de la section 27. Ils se répartissent 1223 (1076, 908) personnes. Pour que ces établissements portent leur taux à 33%, ils doivent demander l'échange de 103 (89) postes de maître de conférences contre des postes de professeur, ou la création de 154 (133) postes de professeur. Ces chiffres montrent également la dégradation d'une année sur l'autre.

Il est clair que la section doit faire un effort particulier pour renforcer le potentiel de rang A dans les IUT, non seulement en obtenant des postes, mais aussi en s'efforçant de les pourvoir. Ainsi, en ne prenant en compte que les enseignants en IUT, 23 (21, 18) établissements ont un taux inférieur à 33% tout en ayant au moins 6 titulaires de la section 27. Ils se répartissent 282 (249, 210) personnes. Pour que ces établissements portent leur taux à 33%, ils doivent demander l'échange de 38 (30, 23) postes de maître de conférences contre des postes de professeur, ou la création de 57 (45, 35) postes de professeur. Il est probable qu'une partie d'entre eux sont déjà comptés dans ceux du paragraphe précédent.

Évidemment, il ne suffit pas d'avoir des postes de professeur mis au concours, il faut aussi les pourvoir. A ce sujet, on peut noter que, après le concours 95, il restait sans doute 130 qualifiés non recrutés comme professeur. Sans doute une part importante d'entre eux avaient demandé leur qualification sans être vraiment candidat au recrutement. Cependant, il est surprenant de savoir que, parmi les 42 postes au concours de 95, 4 ont été pourvus par mutation et 29 par recrutement. Cela veut sans doute dire que 9 postes n'ont pas été pourvus, certains n'ayant même pas eu de candidats. Il est vrai que la délocalisation de certains postes n'apparaît pas dans les chiffres indiqués ici. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai pris pour base un minimum de 6 titulaires pour déterminer les établissements qui devraient augmenter leur taux. Par ailleurs, les données brutes montrent clairement qu'il y a plus de maîtres de conférences isolés que de professeurs. Pourtant cela devrait être l'inverse. Auraient-ils plus de courage pour se jeter à l'eau? Ne serait-ce pas plutôt que, pour les candidats maîtres de conférences, il s'agit d'obtenir un poste, fut-ce dans de mauvaises conditions de travail, alors que les candidats professeurs ne sont pas prêts à abandonner un laboratoire performant pour se retrouver, même professeur, dans une situation locale difficile où il faut tout construire.

³ Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année dernière, c'est à dire décembre 1994. Lorsque 2 chiffres sont donnés, le premier concerne 1994 et le second 1993.

Compte-Rendu des sessions de 1996 de la Section 27 du Conseil National des Universités

La section 27 du CNU s'est réunie successivement pour les sessions de qualification au recrutement et de promotions dans le cadre de la nouvelle procédure mise en place par le Ministère. Si les sessions sont séparées, ce sont maintenant les mêmes membres qui traitent de l'ensemble des problèmes. Nous ferons d'abord le compte-rendu des sessions elles-mêmes en insistant plus particulièrement sur les réflexions de la section sur les candidats et les dossiers, puis nous donnerons quelques tableaux statistiques sur les qualifications et les promotions. Les listes des qualifiés et des promus sont données en annexe.

Session de qualification

La nouvelle procédure de recrutement consiste à qualifier pour l'année en cours les candidats qui ont été sélectionnés par les commissions de spécialistes locales, sans connaître les endroits où ces candidats ont été retenus. En règle générale, ce principe a été respecté.

Les questions de principe

Le changement de procédure implique que certains candidats, qui avaient été qualifiés les années précédentes lors de la procédure antérieure, devaient se représenter. Ceci a eu lieu un nombre non négligeable de fois (voir les statistiques plus loin). La section n'a pas adopté de position de principe sur ce point, si ce n'est de considérer que l'effet mémoire devait être positif, c'est-à-dire, ne devait pas être au détriment du candidat. Les membres élus de la commission ont adopté une attitude en conformité avec la profession de foi de leurs listes respectives. Par ailleurs, les anciennes listes de qualification n'étant valables que 4 ans, les membres ne se sentaient aucunement liés par une qualification obtenue en 1992.

Parmi les dossiers de Maître de conférences parvenus à la section, certains correspondent à des candidats dont le profil relève typiquement d'une transformation de poste d'Assistant. A ce sujet, la section a adopté la position de principe suivante :

" Sauf cas exceptionnel rigoureusement justifiable, les candidats dont le profil relève d'une transformation de poste d'Assistant en poste de Maître de Conférences sont systématiquement qualifiés".

Notons que, si cette position est relativement favorable aux intéressés, ceci ne doit pas les empêcher de présenter des dossiers aussi complets que possibles, accompagnés de lettres de recommandation.

Les résultats bruts

Le résultat global de la session est le suivant:

	Candidats	Non qualifiés	Qualifiés
Maîtres de conférences	262	26	236
Professeurs	56	17	39

Par comparaison à la session de qualification de 1994 (bulletin n°28), le nombre de candidatures examinées par le CNU, dans chacune des catégories, était divisé environ par 2, le nombre de qualifiés étant divisé par 1,4. Enfin, si le nombre de dossiers non transmis aux rapporteurs, comme le nombre de dossiers ne relevant pas de la 27ème section, sont proportionnellement négligeables dans le cas des maîtres de conférences, il est de 7% dans le cas des professeurs (2 n'ont pas envoyé de dossier et 2 ne relevaient pas de la section 27). Il en restait donc 52.

La procédure de qualification des professeurs par le CNU est en deux étapes:

- sélection des candidats auditionnés (43),
- audition et qualification des candidats sélectionnés (39).

Remarques sur la session de qualification

Tout d'abord, notons que, bien que ce n'était plus prévu par les textes, le président de la section a envoyé systématiquement aux candidats non qualifiés une « petite phrase » expliquant la raison de ce refus. Il a semblé à l'ensemble de la section qu'une telle information, même si elle peut paraître parfois sybilline, devait permettre au candidat d'œuvrer pour une meilleure reconnaissance par le CNU.

La section a constaté que la non connaissance des lieux où les candidats avaient été retenus est une bonne chose, et implique l'étude du dossier en fonction de ce que les membres attendent d'un candidat à un poste de la section 27, et non en fonction d'un profil de poste. Ceci pose cependant quelques difficultés lorsque le poste a été publié sur deux sections, comme par exemple 27-61. En effet dans ce cas, un candidat qui serait purement de la section 61 se verra probablement refuser sa qualification par la section 27. Nous n'avons d'ailleurs pas qualité pour juger ce candidat. Il semblerait plus judicieux que les candidats sélectionnés sur de tels postes soient proposés par le ministère aux deux sections compétentes. Les candidats qualifiés dans l'une des deux sections pourraient être recrutés dans cette section par la commission de spécialistes mixte.

Les membres de la section voudraient rappeler aux candidats futurs, et à leurs directeurs de recherche, que l'entrée dans la carrière de maître de conférences ou de professeur se prépare, et que les dossiers doivent être construits. La note aux candidats, préparée de longue date et améliorée par les CNU successifs, reste d'actualité⁴. Il est important que le dossier fasse ressortir objectivement l'ensemble des facettes du candidat. A ce sujet, et nous y reviendrons plus loin, la section s'étonne que certains dossiers privilégient parfois la quantité des publications plutôt que de la qualité. La qualité de la recherche ne se mesure pas seulement par un nombre.

A propos des chargés de recherche qui désirent s'orienter vers l'enseignement supérieur, la section recommande vivement de préparer cette orientation par le biais d'échange de postes avec un maître de conférences. D'une part cela leur permet d'acquérir l'expérience d'enseignement qui leur fait parfois défaut, d'autre part cela permet à des maîtres de conférences de se concentrer sur leur travail de recherche et d'obtenir plus rapidement une habilitation.

Session sur les promotions

La deuxième session a eu à traiter toutes les questions autres que les qualifications.

En particulier, nous avons étudié les demandes de reclassements. Rappelons que le CNU doit statuer sur le niveau de compétence exercé par le candidat durant la période que celui-ci désire voir prise en compte. Comme les années précédentes, certains dossiers soumis n'ont toujours qu'un contenu strictement administratif qui ne permet pas de juger de cette compétence et empêche la commission de statuer. Il est très important que les nouveaux collègues soient informés par leur environnement local de la nécessité de constituer un véritable dossier scientifique.

La section avait la possibilité d'attribuer 8 semestres de congés pour recherches et conversions thématiques. Il y avait 11 semestres demandés. Contrairement aux années précédentes, la section a dû faire un choix. La préférence a été de favoriser les demandes pour terminer une habilitation. Les résultats sont en annexe.

En ce qui concerne les promotions, la section a noté les taux extrêmement bas proposés par le Ministère, particulièrement en ce qui concerne le passage Professeur de seconde classe à Professeur de première classe, de même qu'également le passage Maître de Conférences première classe à Maître de Conférences Hors Classe. Il faut savoir que, toutes disciplines confondues, à l'exception du passage Maître de Conférences seconde classe à Maître de Conférences première classe, les possibilités de promotion sont en chute d'environ 25% par rapport à l'année dernière alors qu'il y a environ 400 promouvables supplémentaires. Par ailleurs, s'il y a stabilité pour le nombre global de possibilités de promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences, l'augmentation du nombre des promouvables conduit à une baisse effective du taux de promotion par promouvable. La commission s'est émue de cette situation et a envoyé au Ministre une motion adoptée à l'unanimité lors de la séance plénière de promotions. Cette motion est fournie en annexe.

⁴ Elle est disponible par ftp anonyme: ftp://ftp.cnam.fr/pub/CNU/note_candid_qualif_95.ps.z

Critères de choix de la commission

Devant la difficulté de choix, nous ne présenterons pas de critères: nous avons cherché les meilleurs parmi les candidats satisfaisant des critères minima. Il va sans dire que les critères énoncés dans le bulletin de SPECIF n°23 (juin 1993, p33) sont toujours d'actualité.

Nous voudrions faire simplement quelques remarques:

- Les maîtres de conférences de 2ème classe doivent savoir que le passage en 1ère classe nécessite qu'ils aient continué à faire un minimum de recherche depuis leur recrutement. Il est aussi important, si non plus, que leur environnement ne les surchargent pas anormalement de tâches annexes, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne doivent pas participer. En particulier, ils doivent éviter la prime pédagogique qui risque de défavoriser leur carrière par la charge induite.
- La section considère, en général, que le fait d'avoir une prime pédagogique est une simple attestation d'un nombre d'heures d'enseignement plus élevé que la normale; cette surcharge est donc déjà « payée ». Elle n'est pas, en tant que telle, une preuve d'implication dans les activités d'enseignement.
- Il est important que les rapporteurs aient connaissance de l'environnement pour apprécier les charges d'enseignement, les prises de responsabilités ou les travaux collectifs. Nous avons conscience que certains candidats isolés peuvent faire l'objet de pressions importantes qui doivent apparaître dans le dossier, mais ceci ne doit pas être une excuse pour que le dossier soit vide.
- Le dossier proposé par le ministère ne prévoit pas l'envoi de publications aux rapporteurs, et nous ne revendiquons pas cet envoi. Par contre, il peut être intéressant que le candidat indique les 3 ou 4 publications qui lui semblent refléter le mieux son activité.
- Une question, que se posent souvent certains qui peuvent bénéficier de la voie 3, est de savoir s'ils ont intérêt à conserver ce bénéfice ou à y renoncer. Bénéficiaire de la voie spécifique signifie normalement une certaine implication dans l'établissement, qui peut aussi reconnaître les qualités de ces candidats par les promotions locales. De plus, la section s'est toujours efforcée de prendre en compte l'ensemble des activités des candidats, y compris dans la voie 1. En particulier, pour le passage à la hors classe des maîtres de conférences où les places sont peu nombreuses, les critères de la section ont été exactement les mêmes. Enfin, il ne faut pas oublier que la voie spécifique signifie d'une part un classement par l'établissement, que le groupe doit respecter, et d'autre part un examen par le groupe, et non uniquement par la section.
- Etant donné le contexte de pénurie des promotions, la section est obligée de tenir compte du « bénéfice » que peut en obtenir le candidat. Parfois il lui est arrivé de ne pas envisager une promotion, non parce que le candidat était moins bon que les autres, mais simplement parce que, n'en tirant aucun bénéfice cette année, il n'aurait obtenu qu'une « médaille ». Par exemple, le 5ème échelon de la 2ème classe des professeurs est au même indice que le 1er échelon de la 1ère classe. Un candidat ayant une ancienneté inférieure ou égale à 3 ans et 4 mois au 5ème échelon ne bénéficie d'aucun avantage financier à être promu à la 1ère classe.

Conclusions des deux sessions

D'un point de vue pratique, la section rappelle aux candidats que le dossier qu'ils transmettent à leurs rapporteurs doit être le plus informatif possible de manière à permettre aux rapporteurs de cerner le plus précisément possible leurs activités, tant sur le plan de l'enseignement que sur le plan de la recherche ou que sur le plan des activités d'intérêt collectif qui sont assumées. Elle tient à préciser qu'elle considère qu'un bon dossier de candidature à une charge de Maître de Conférences ou de professeur est un dossier bien équilibré entre les trois types d'activité d'un enseignant-chercheur rappelés ci-dessus. Dans le cas d'un dossier de demande de promotion, le dossier doit faire apparaître clairement le travail effectué, sur les trois plans, depuis la dernière promotion obtenue, indépendamment de l'instant auquel remonte cette promotion. Dans le cas d'un dossier de demande de qualification, le dossier doit faire apparaître clairement tous les éléments requis pour la qualification, sans s'embarasser d'informations inutiles de ce point de vue.

Plus concrètement, les points suivants ont été abordés et discutés lors des réunions de la section.

Publications

La qualité d'un dossier ne se mesure pas seulement au nombre de publications qui sont mentionnées. Il est évident qu'une activité scientifique de bonne tenue doit être attestée par des publications. Cependant, il convient de ne pas tomber dans le défaut de la publication coûte que coûte. De ce point de vue, la section conçoit tout à fait que selon le thème et/ou l'environnement de recherche du candidat, les publications puissent être en nombre relativement restreint, pour autant qu'elles soient de qualité. Il est donc tout à fait important que le dossier fasse apparaître les publications jugées les plus significatives par le candidat de la qualité de sa production scientifique. L'inflation de publications n'a pas été retenu comme un critère de qualité scientifique intrinsèquement. Bien évidemment, un dossier comportant un grand nombre de publications, toutes de qualité, demeure un dossier témoignant d'une activité scientifique de haut niveau. Un seul article dans une grande conférence ou dans une bonne revue est de beaucoup préférable à 5 publications presque identiques dans des conférences « internationales » très moyennes.

A propos des publications, la question des co-auteurs a été également soulevée. Il ne s'est pas dégagé de position commune à ce sujet, si ce n'est de constater que trop de publications à beaucoup de co-auteurs (5,6,..) constitue un élément de bruit dans l'évaluation du dossier. Cela étant, il faut prendre en compte l'environnement du candidat (en médecine par exemple, les publications sont traditionnellement fortement cosignées). Il est clair que discerner la part de travail du candidat par rapport au travail global est extrêmement difficile voire impossible, à défaut d'informations complémentaires. La section admet la cosignature de papiers, comme révélateurs d'un travail d'équipe (existe-t-il de nos jours une autre manière de travailler ?) et encourage simultanément des publications monosignées ou faiblement cosignées parallèlement qui permettent d'évaluer les parts personnelles dans le travail de recherche.

L'activité de recherche s'apprécie également par le choix des rapporteurs de thèses, les revues ou les conférences dans lesquelles le candidat publie, le choix personnel de ses meilleures publications.

Encadrement

L'activité d'encadrement est assez souvent mal décrite (encadrement de DEA, thèse, etc.), particulièrement dans les cas où il y a coencadrement. La section a noté des situations, assez fréquentes, où il apparaît des taux d'encadrement soit très élevés, soit très bas. Dans ces deux situations, on peut se poser des questions quant à un possible dysfonctionnement de la structure d'appartenance du candidat. La section exhorte les candidats à être tout à fait précis sur ce point, en essayant d'indiquer les taux de participation à un encadrement toutes les fois qu'il est possible de le faire. Ceci est tout à fait important dans les candidatures aux fonctions de professeur et dans les dossiers de demande de promotion.

Enseignement

L'activité d'enseignement d'un enseignant-chercheur comporte 192 heures d'enseignement face aux étudiants. Un dossier mentionnant exclusivement cet état de fait n'est donc pas très informatif sur ce plan. Il convient de mettre en lumière les faits marquants de l'activité d'enseignement : thèmes, niveaux, volume, documents associés,.... La section est tout à fait sensible à cet aspect de l'activité d'un enseignant-chercheur et y attache une importance au moins égale à celle qu'elle attache à l'activité de recherche ou aux travaux d'intérêt collectif assumés par le candidat. Ce dernier est exhorté à faire apparaître très précisément son activité en la matière dans son dossier.

Travaux d'intérêt collectif

Les travaux d'intérêt collectif constituent le troisième volet de l'activité d'un enseignant-chercheur. Dans notre discipline, ils peuvent revêtir des formes très variées, être à des niveaux de responsabilité très différents et ils sont très souvent fortement liés au contexte. De plus, la communauté est fortement dépendante des personnes qui les assument. Il nous semble donc capital que le dossier fasse ressortir les points forts objectifs dans ce domaine. Par ailleurs, il faut que le candidat comprenne bien que ses rapporteurs sont souvent confrontés à une absence importante d'information sur l'environnement au cours de leur évaluation, et que celle-ci en est rendue d'autant plus difficile. Il faut donc que le candidat

apporte tous les éléments objectifs qui peuvent aider cette dernière. Par exemple, il ne suffit pas de dire : directeur du centre de calcul de l'établissement X. Ce que représente ce centre de calcul en hommes, matériel, moyens financiers, charges assumées, etc. est un élément d'évaluation important qui doit figurer dans le dossier.

Enfin, nous suggérons aux candidats pour les années futures de consulter les différents serveurs où la section met les informations qui peut les aider à construire leur dossier:

http://www.univ_lyon1.fr/URA_MASS/cnu27

<ftp://ftp.cnam.fr/pub/CNU>

<http://www.LaBRI.U-Bordeaux.FR/LaBRI/Specif/>

Motion au Ministre

La section 27 (informatique) du Conseil National des Universités s'est réunie en session plénière du 3 au 7 juin 1996. Au vu des chiffres de la pyramide des âges de la profession, elle attire avec insistance votre attention sur les conséquences néfastes pour la Nation, de la politique actuelle de recrutement et de gestion des carrières des enseignants chercheurs.

Dans le contexte social actuel, haut niveau de formation et compétitivité de la recherche sont, plus que jamais nécessaires. De ce point de vue, la politique budgétaire de votre gouvernement hypothèque lourdement l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi les faibles perspectives d'embauche d'enseignants chercheurs détournent les jeunes de la formation à et par la recherche. De même, le manque de promotions démobilise une profession dont le bon exercice nécessite implication, initiatives et prises de responsabilités.

Devant l'évolution rapide de la discipline informatique et son influence grandissante sur la société, il nous semble très important que les enseignants chercheurs de la discipline conservent une motivation forte dans leurs fonctions.

Enfin, le manque de personnels techniques et administratifs conduit à une gestion aberrante des ressources humaines et accapare les enseignants chercheurs à des tâches hors de leurs missions.

En conclusion, il est indispensable que vous remédiez à cette situation. C'est là une clé essentielle de la réussite de toute politique universitaire.

motion adoptée à l'unanimité.

Annexe

Pour le mouvement des promotions de cette année 1996, dans notre section, nous avons au niveau national:

- pour les maîtres de conférences:

47 passages à la première classe du corps pour 223 promouvables dans la voie 1,

5 passages à la première classe du corps pour 15 promouvables dans la voie 2,

4 passages en hors classe du corps pour 171 promouvables dans la voie 1,

0,138 passages en hors classe du corps pour 4 promouvables dans la voie 2.

A cela il convient d'ajouter, au niveau du groupe, c'est-à-dire au niveau des trois sections de CNU, 25, 26 et 27, 15 passages en première classe du corps et 6 passages en hors classe du corps.

- pour les professeurs:

8 passages en première classe du corps pour 237 promouvables dans la voie 1,

0,777 passages en première classe du corps pour 14 promouvables dans la voie 2,

5 passages au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps pour 192 promouvables

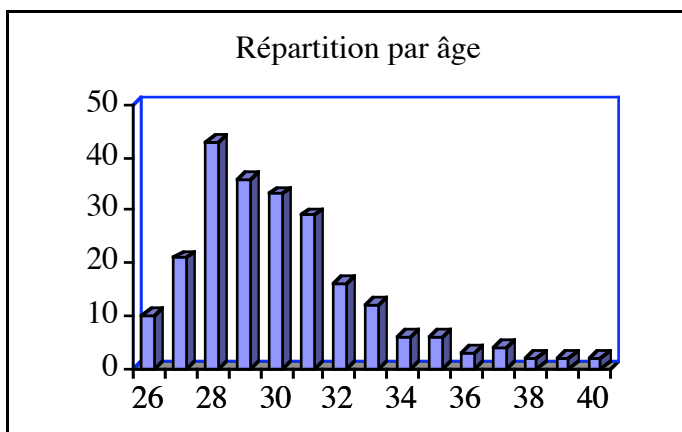
2 passages au deuxième échelon de la classe exceptionnelle du corps pour 17 promouvables.

A cela il convient d'ajouter, au niveau du groupe, c'est-à-dire au niveau des trois sections de CNU, 25, 26 et 27, 2 passages en première classe du corps.

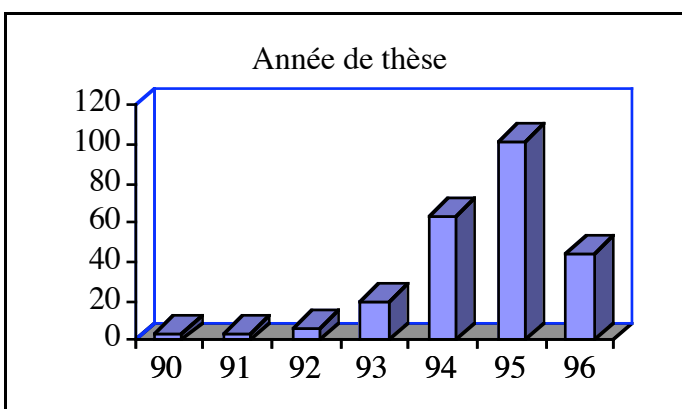
Statistiques sur les qualifications

Maîtres de Conférences

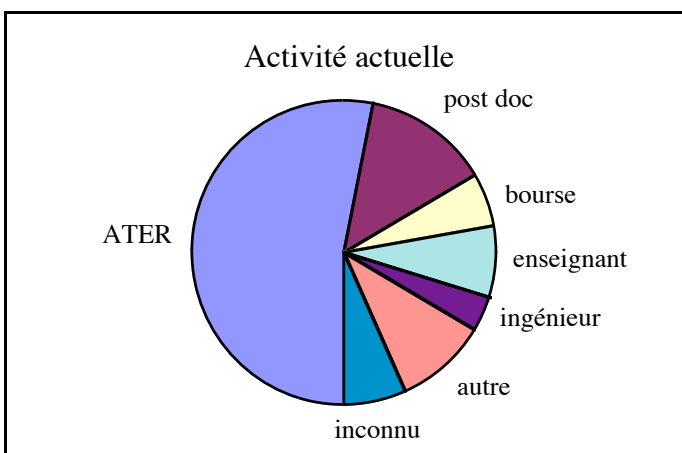
Le premier graphique donne la répartition par âge des candidats maîtres de conférences; ce graphique est tronqué à 40 ans, car devenant sans signification. La moyenne est à 30 ans, comme d'ailleurs en 1994. On peut constater que en dehors de quelques candidats brillants et jeunes, de 26 ou 27 ans, la grande majorité a entre 28 et 31 ans. Certaines candidatures de 40 ans et plus correspondent aux transformations d'assistants dont il a été question plus haut.



Le deuxième graphique donne la répartition par année de thèse des candidats; ce graphique est tronqué à 90, car devenant sans signification pour les années antérieures. Ceci confirme ce que l'on avait pu observer les années précédentes, à savoir que les candidats avaient obtenu une thèse récemment. Rappelons que l'on avait noté également, les années précédentes, que les recrutés avaient aussi une thèse récente. Il est clair que la plupart de ceux qui ont eu leur thèse avant 93 et qui n'ont pas été recrutés depuis sont sortis du système.



Une conséquence logique est que environ 36% seulement des candidats de cette année avaient été qualifiés dans les années précédentes. Parmi eux, 70% avaient été qualifiés en 95, et 20% en 94.



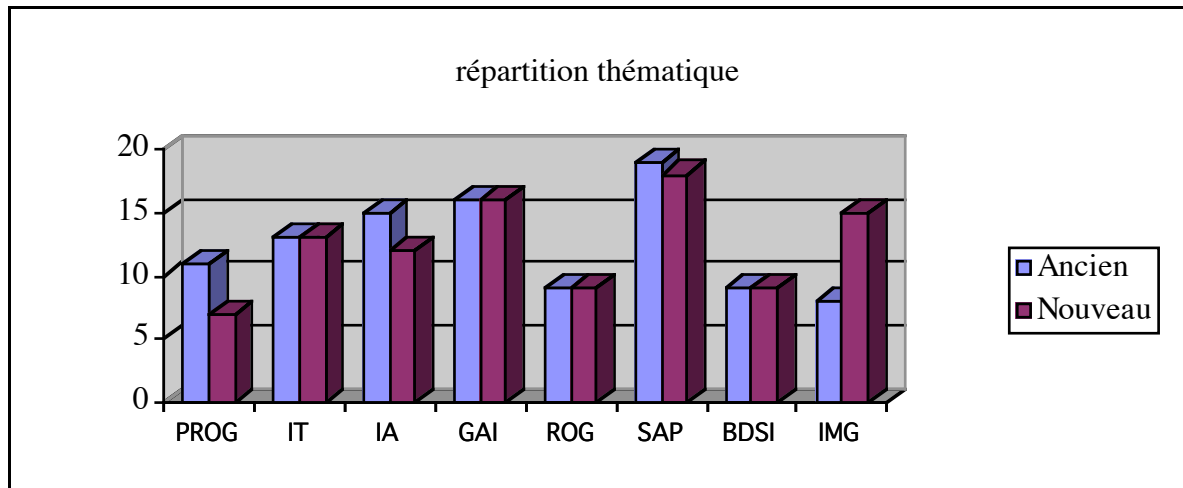
Le camembert ci-contre donne la ventilation des candidats par rapport à leur activité déclarée au moment de l'envoi du dossier. On peut noter que environ 50% d'entre eux sont ATER.

Enfin, il est intéressant de comparer la répartition thématique des candidats avec celle qui était rencontrée dans la procédure précédente. Auparavant, on mesurait de cette façon la répartition entre les thèmes des thèses produites. Dans la nouvelle procédure, on mesure les choix faits par les commissions de spécialistes. Il faut donc prendre beaucoup de précautions dans l'interprétation de ces graphiques. On peut penser que l'ancienne procédure mesurait l'offre, alors que la nouvelle mesure la demande. Il semble que les deux répartitions soient sensiblement les mêmes, sauf pour le thème IMG où la demande semble plus forte.

Rappelons la signification des thèmes:

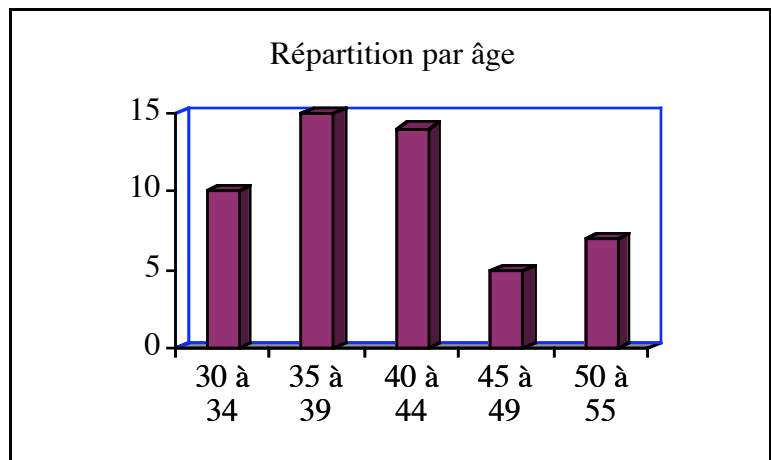
- PROG (programmation) regroupe la programmation évidemment, mais aussi la compilation, le génie logiciel, le typage, le polymorphisme... La frontière avec le thème IT est assez floue.
- IT (informatique théorique) regroupe la théorie des langages, la réécriture, la cryptographie, etc...
- IA (intelligence artificielle)

- GAI (grandes applications de l'informatique) regroupe les langues naturelles, le traitement de la parole, la CAO, l'EIAO, etc... La frontière avec le thème IA est assez floue.
- ROG (recherche opérationnelle et graphes) s'étend jusqu'à la combinatoire et la complexité.
- SAP (systèmes et architectures parallèles) regroupe les systèmes distribués, les réseaux, l'évaluation de performance, l'architecture matérielle, etc...
- BDSI (bases de données et systèmes d'informations)
- IMG (image) regroupe l'analyse, le traitement et la synthèse d'images, et comprend la géométrie algébrique.

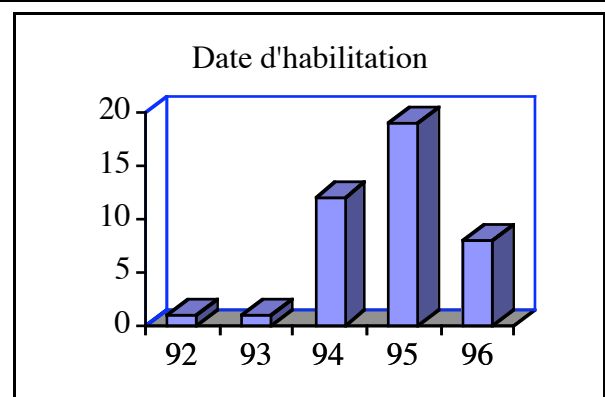


Professeurs

Le premier graphique donne la répartition par âge des candidats professeurs; les faibles effectifs et l'allure des histogrammes nous a conduit à regrouper les candidats par tranche d'âge. La moyenne est à 40 ans, comme en 1994. On peut constater qu'il y a une certaine dispersion dans les différentes classes d'âge, contrairement aux candidats maîtres de conférences. En comparant avec le graphique suivant, on pourra noter que cette dispersion n'empêche pas les candidats d'avoir obtenu leur habilitation récemment.

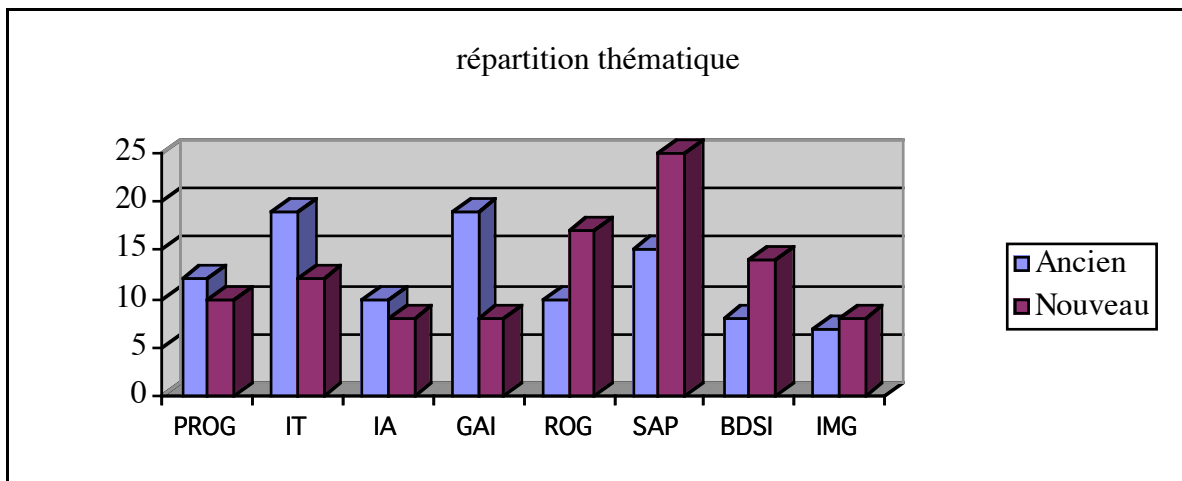
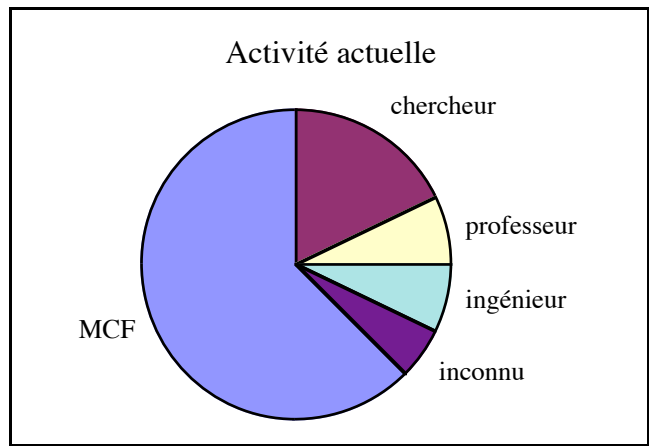


Le deuxième graphique donne la répartition par année d'habilitation ou de thèse d'état des candidats; ce graphique est tronqué à 91, car devenant sans signification pour les années antérieures. Il faut noter cependant que ceci concerne 9 candidats. Cet histogramme représente un changement par rapport à ce que l'on observait les années précédentes, où l'on notait une part importante de recrutements parmi les habilités « anciens ». Il faudra vérifier en 1997 s'il s'agit d'un changement effectif ou temporaire. Il faudra aussi comparer avec les recrutements réellement effectués.



Une conséquence logique est que environ 39% seulement des candidats de cette année avaient été qualifiés dans les années précédentes. Parmi eux, 60% avaient été qualifiés en 95, et 18% en 94.

Le camembert ci-contre donne la ventilation des candidats par rapport à leur activité déclarée au moment de l'envoi du dossier. On peut noter que environ 63% des candidats sont maîtres de conférences. L'activité « professeur » n'est pas exercée, évidemment, comme professeur titulaire des universités. Comme on l'avait déjà noté les chercheurs sont en général plus jeunes (36 ans).



La répartition thématique laisse apparaître une plus forte demande dans les 4 thèmes de droite (ROG, SAP, BDSI, IMG), par rapport à l'offre des années précédentes. Rappelons que ceci doit cependant être manié avec beaucoup de précaution.

Statistiques sur les promotions

Principes du calcul du nombre de promotions

Rappelons tout d'abord qu'il y a trois voies possibles pour l'attribution des promotions, à l'exception de celles concernant la classe exceptionnelle des professeurs :

- Voie 1, ou voie normale. Environ la moitié des promotions de cette voie sont attribuées par les instances locales, et la moitié par les instances nationales. Ceci implique que les dossiers sont d'abord étudiés localement, la section du CNU ne recevant que les dossiers des candidats qui n'ont pas été promus localement.
- Voie 2, ou voie des établissements à petits effectifs. La totalité des promotions sont attribuées par la section du CNU.
- Voie 3, ou avancement spécifique. Les candidatures d'un même groupe sont classées par les établissements, puis étudiées dans le groupe du CNU, c'est-à-dire pour nous, par les bureaux des sections 25, 26 et 27. Le CNU est obligé de conserver le classement des établissements. Cela veut dire qu'un candidat classé second ne peut être promu que si le candidat classé premier est lui-même retenu.

Les promotions concernant la classe exceptionnelle des professeurs sont maintenant entièrement attribuées par la section.

Le ministère détermine les effectifs potentiels de chaque classe et chaque corps, toutes disciplines confondues, en fonction des contraintes budgétaires (loi de finance). Il en déduit le nombre de promotions possibles d'une classe à l'autre, en tenant compte des départs à la retraite. Ces possibilités de promotions sont ensuite réparties dans chaque voie proportionnellement aux promouvables. Le tableau ci-dessous donne la proportion globale du nombre de promotions offertes par rapport au nombre de promouvables.

Grade d'accès	1992	1993	1994	1995	1996
MCF 1ère classe	41,1%	39,9%	37,9%	38%	33%
MCF Hors classe	8,3%	2,8%	3,9%	4,5%	3,4%
PR 1ère classe	13,6%	13,8%	7,9%	7,3%	5,6%
PR CE 1er échelon	5,3%	4,7%	2,7%	3,7%	~2,6%
PR CE 2ème échelon	26,7%	24,3%	21,7%	17,5%	~11,8%

Il ressort immédiatement du tableau que la chute du nombre de promotions offertes continue. Dans le cas des promotions de professeurs à la classe exceptionnelle, le taux est celui obtenu effectivement par la section (5 pour 192 promouvables vers le 1er échelon et 2 pour 17 promouvables vers le 2ème échelon)..

Calcul effectif du nombre de promotions

Pour la voie 1, un peu moins de 50% des promotions sont réparties entre les établissements, proportionnellement à leurs promouvables. Lorsque la phase locale est terminée, le ministère détermine le nombre de promotions pouvant être attribuées par le CNU et les ventile entre les sections proportionnellement aux promouvables restant. Le taux cnu indiqué dans le tableau ci-dessous est le nombre de promotions pour 100 promouvables restant. Le taux réel est celui qui résulte de l'ensemble des promotions obtenues par la section. Le tableau permet de constater que la section a, cette année encore, été assez défavorisée par les promotions locales de MCF 1ère classe et professeur 1ère classe. Le ministère a cependant, semble-t-il, tenté de corriger cet effet.

Grade d'accès	promouv.	locales	reste	taux cnu	cnu	taux réel
MCF 1ère classe	262	39	223	16,7	47	32,8%
MCF Hors classe	175	4	171	1,7	4	4,6%
PR 1ère classe	240	3	237	2,8	8	3,4%

Pour la voie 2, les effectifs étant très faibles, le ministère a suggéré une négociation avec les autres sections du groupe. Cette négociation a été menée à propos des deux voies 2 et 3. Le résultat est donné dans la dernière colonne.

Grade d'accès	promouvables	droits	attributions
MCF 1ère classe	15	5	5
MCF Hors classe	4	0,14	0
PR 1ère classe	14	0,78	1

Pour la voie 3, le ministère a défini le nombre de promotions possibles pour l'ensemble du groupe. La négociation a donc porté sur la répartition entre les sections, en utilisant le critère du nombre de promovables dans chaque section. Le bureau aurait préféré obtenir 3 promotions en MCF Hors classe et 10 en MCF 1ère classe, mais n'a pas obtenu satisfaction.

Grade d'accès	promouvables		possibles	section 27	
	groupe	section 27		droits	attribuées
MCF 1ère classe	50	35	15	10,5	11
MCF Hors classe	167	72	6	2,59	2
PR 1ère classe	38	15	2	0,79	1

Analyse statistique des résultats des promotions

Il est possible de faire un bilan des résultats de la campagne de promotions. Plusieurs tableaux vont ainsi être présentés ici, qui tentent de donner un aperçu de l'âge et de l'ancienneté des promovables candidats ou non, promus ou non. Comme les années précédentes, nous utiliserons l'ancienneté officielle, qui représente officiellement la durée de présence dans le grade au 1 janvier 1996, ainsi que l'ancienneté théorique à cette même date et qui serait celle de l'enseignant chercheur dans son grade s'il était entré au premier échelon avec une ancienneté nulle. Cette mesure s'obtient en cumulant les durées d'ancienneté requise par les statuts dans les échelons inférieurs et l'ancienneté effective dans l'échelon actuel.

Les effectifs de la voie 2 étant assez faibles, ils ont été regroupés avec la voie 1.

Le passage en PRCE2 porte sur des effectifs trop faibles pour que les statistiques soient significatives (17 promovables). De plus, la section privilégiée dans ce cas l'ancienneté dans l'échelon.

Passage MCF2 vers MCF1

La différence entre l'ancienneté théorique et l'ancienneté officielle est due, d'une part à la non prise en compte du stage dans l'ancienneté officielle, d'autre part à l'activité du candidat avant sa nomination dans le corps, comme assistant, ATER, moniteur, etc...

voie	MCF2 -> MCF1	effectif groupe	âge moyen	ancienneté moyenne	
				théorique	officielle
1	non candidats	61	38±8	7±6	3±3
	candidats	216	35±5	6±3	2±2
	promus locaux	39	38±7	7±5	3±2
	promus CNU	52	35±5	6±3	2±1
3	non candidats	3	36±6	5±1	3±1
	candidats	32	38±6	7±2	3±2
	promus	11	38±7	6±2	3±2
toutes	promus CNU	63	35±5	6±3	2±1

On retrouve des caractéristiques à peu près identiques à celles de 95. Les non candidats dans la voie 1 semblent constituer un milieu plus hétérogène que les candidats. Les promus cnu voie 1 constituent un milieu assez homogène du point de vue ancienneté, alors que les promus locaux sont plus dispersés, avec une ancienneté officielle et une ancienneté théorique légèrement plus grande que la moyenne. Cela

peut vouloir dire que certains d'entre eux sont depuis plus longtemps dans le système, et que leur établissement en a tenu compte. Les candidats de la voie 3 ont une ancienneté un peu plus grande.

Passage MCF1 vers MCF hors classe

La différence entre l'ancienneté théorique et l'ancienneté officielle est due, d'une part au fait que le corps ayant 11 ans d'existence, l'ancienneté officielle ne peut être supérieure, même si les maîtres de conférences sont d'anciens maîtres assistants, d'autre part à leur situation avant leur passage en première classe. Etant donné le faible nombre de promotions chaque année, l'ancienneté théorique ou officielle augmente de 1 par rapport à 1995. La proportion de non candidats dépasse 50%: chacun a conscience que la compétition est ici très dure. Il n'y a pas de différence significative entre les promus, car le faible taux de promotions implique qu'elles soient accordées à ceux qui sont dans le système depuis un temps certain.

voie	MCF1 -> MCFHC	effectif groupe	âge moyen	ancienneté moyenne	
				théorique	officielle
1	non candidats	98	49±5	13±4	9±2
	candidats	81	52±5	15±4	10±2
3	non candidats	32	51±4	13±3	10±1
	candidats	40	51±5	15±4	10±1
toutes	promus locaux ou CNU	10	52±5	16±3	11±0

Passage PR2 vers PR1

La différence entre l'ancienneté théorique et l'ancienneté officielle est due essentiellement à l'activité du candidat, souvent comme maître de conférences, avant sa nomination dans le corps.

L'essentiel des professeurs est en voie 1, comme le montre le tableau. On peut constater que la voie 2 est globalement plus jeune avec moins d'ancienneté, alors que la voie 3 est plus âgée et a plus d'ancienneté. Les faiblesses des effectifs des candidats des voies 2 et 3 ne justifient pas de distinguer entre les voies et le type de promotion. On constate que les promus ont une ancienneté plus grande.

PR2 -> PR1	effectif groupe	âge moyen	ancienneté moyenne	
			théorique	officielle
voie 1 entière	240	46±7	7±5	5±5
voie 2 entière	14	43±5	5±2	3±2
voie 3 entière	15	50±7	9±6	7±7
non candidats ttes voies	121	46±8	7±6	5±5
candidats ttes voies	155	47±7	7±4	5±4
promus locaux ou CNU	13	48±6	9±3	6±3

Passage PR1 vers PRCE1

La différence entre l'ancienneté théorique et l'ancienneté officielle est due essentiellement à l'activité du candidat dans la seconde classe.

PR1 -> PRCE1	effectif groupe	âge moyen	ancienneté moyenne	
			théorique	officielle
non candidats	127	51±5	8±3	5±3
candidats	65	52±5	10±3	7±3
promus	5	52±3	12±2	9±1

On constate que les non candidats sont, cette fois, proportionnellement plus nombreux et à peine plus jeunes que les candidats. Les promus ont une ancienneté plus grande. Par rapport à 1995, on constate une augmentation de 1 an de l'ancienneté, conséquence directe de la faiblesse du nombre de promotions, mais l'âge et l'ancienneté des promus est la même.

Semestres sabbatiques

- 1 semestre à Abdelhamid BENAINI, maître de conférences à l'université de Franche-Comté,
- 2 semestres à Béatrice BERARD, maître de conférences à l'ENS de Cachan,
- 1 semestre à Luc BOUGE, professeur à l'ENS de Lyon,
- 1 semestre à Thierry CHANIER, maître de conférences à l'université de Paris 5,
- 1 semestre à Christian LAVAUT, professeur à l'université de Paris 13,
- 2 semestres à Bruno TATIBOUET, maître de conférences à l'université de Franche-Comté.

Liste de qualification aux fonctions de maître de conférences en 27ème section, établie au 24 mai 1996

Cette liste est indicative. La liste officielle est celle qui résulte du procès verbal de la section et qui est communiqué au ministère.

Achouba ép. Arab Mabrouka	Carbonneill Boris
Ahmed-Nacer Mohamed	Carcagno Laurent
Alabau Miguel	Carrara Jean-Paul
Albiéro Valérie	Causse-Gobinet Brigitte
Ali Cherif Arab	Chaboud Thomas
Allemand Michel	Chassot Christophe
Anceaume Emmanuelle	Chevrier Christophe
Andary Philippe	Condom Jean-Marie
Andonov Roumen	Conruyt Noël
André Pascal	Couasnon Bertrand
Andres Eric	Courcier Rémi
Antoine Jean-Yves	Couvreur Jean-Michel
Arbaoui ép. Zambrana Selma	Crévits Igor
Artières Thierry	Croisy Pascal
Attali Dominique	Dahan Sophie
Augé Ivan	Daumas Marc
Aussem Alexandre	Davoine Franck
Ayari Iskander	Debled ép. Rennesson Isabelle
Bailleux Olivier	Deforges Olivier
Baldy Philippe	Delaët Sylvie
Balmas Françoise	Derdouri Brahim
Baltazart Didier	Derrough ép. Darche Fawzia
Bareau Cyrille	Desaulniers Guy
Baron Claude	Deschamps ép. Savonnet Marinette
Batard Eric	Deville Pascal
Baud Michel	Dhaussy Philippe
Bauget Serge	Dion Michèle
Beaugendre Frédéric	Dischler Jean-Michel
Becher Gérard	Donsez Didier
Bechet Denis	Dubernard Jean-Philippe
Bellik Yacine	Dubourg Xavier
Ben-Akli ép. Bellalem Nadia	Duboux Thibault
Bernon Carole	Dubreuil Nicolas
Berthomé Pascal	Duribreux ép. Cocquebert Michèle
Beylot André-Luc	Dutour Isabelle
Bichindaritz Isabelle	El Haddad Mohamed
Biermann Isabelle	EL Maftouhi Abdelhakim
Blanc Carole	Elter Hervé
Bonnecaze Alexis	Encrenaz Emmanuelle
Boulet Pierre	Fabret Anne-Cécile
Boulier François	Fagnot Isabelle
Bounaas Fethi	Fargier Hélène
Bouneffa Mohamed	Favier Eric
Bouzid Meroua	Fekete Jean Daniel
Bouzy Bruno	Feki Thameur
Bretto Alain	Finta Lucian
Brézellec Pierre	Fiorio Christophe
Bricon ép. Souf Nathalie	Foucherot Irène
Bucciarelli Antonio	Frydman Claudia
Carbone Alessandra	Gable ép. Tebaa Myriam

Gabrel Virginie
Galinho da Silva Thierry
Gançarski Stéphane
Gavoille Cyril
Gensel Jérôme
Gibaud Olivier
Girault Alain
Gonzalez-Gomez Marielle
Gouarderes Eric
Grange Olivier
Gras ép. Marcoux Viviane
Gréboval Marie-Hélène
Guibert Olivier
Guittet Laurent
Haemmerlé Olivier
Herbelin Hugo
Hoogstoel Frédéric
Hüe Jean-François
Jacob Bruno
Janin David
Kervella Brigitte
Ketterlin Alain
Kloul Leïla
Koskas Michel
Kozłowska ép. Klaudel Hanna
Kuntzmann Kergall
Lafourcade Mathieu
Lallouet Arnaud
Lambert de Cambrai Béatrix
Lamouret Alexis
Le Borgne Michel
Le Cun Bertrand
Le Fur Marc
Le Guyadec Yann
Le Strugeon ép. Grislin Emmanuelle
Leclère Michel
Lefèvre Claire-Marie
Legros Emmanuel
Lemaire Benoit
Lemercier Marc
Leroux Bernard
Leroux Pascal
Liétard Ludovic
Lucas Laurent
Mahéo Yves
Mairesse Jean
Marcant Olivier
Maret Pierre
Marion-Poty Virginie
Martin Benoit
Martin Jean-Claude
Martin Lionel
Masson Michel
Médina Raoul
Mela Augusta
Ménier Gildas
Ménissier-Morain Valérie
Meyer François
Michelin Sylvain
Mokhtari Myriam

More Malika
Morvan Franck
Mostefaoui Achour
Mouaddib Abdel-Allah
Mugwaneza Léon
Nicolle Christophe
Noyé Jacques
Odobez Jean-Marc
Oliva Jean-Michel
Oriat Catherine
Pajot ép. Duval Marie-Paule
Parent Catherine
Patrou Bruno
Paulin Mathias
Paviot - Adet Emmanuel
Pellegrini François
Péninou André
Penz Bernard
Pernin Jean-Philippe
Perrin Estelle
Perrin ép. Nazarenko Adeline
Plihon Véronique
Poulet François
Pouzet Marc
Preux Alain
Profizi Jean-Charles
Pugeault Florence
Quéinnec Philippe
Rey Jean-François
Richard Gaël
Rivals Eric
Robilliard Denis
Robineau Pierre
Rochange Christine
Roka Zsuzsanna
Rouillon Nadine
Roux ép. Chabannais Marie-Claude
Rubini Stéphane
Salber Daniel
Salinier Bruno
Sauer Nathalie
Schmitt Dominique
Seghouani ép. Bennacer Nacéra
Senoussi Houcine
Sens Pierre
Serrano Manuel
Serres ép. Vicat Catherine
Servières Corinne
Simonet Geneviève
Simonnot Brigitte
Spies François
Stéphan Igor
Subrenat Gilles
Subtil Pascal
Taleb Hind
Tellier Isabelle
Thiel Edouard
Tiberghien ép. Balkanski Cécile
Tillich Jean-Pierre
Torres Lucile

Treinen Ralf
Truffet Laurent
Utard Gil
Van Hoecke ép. Haye Marie-Pierre
Varnier Christophe
Vernier Isabelle
Veron Pascal
Vétois Jacques
Vigneron Laurent
Villard Dominique
Watier Guillaume
Yeh Laurent
Yvinec Yann
Zerrouk Belkacem
Ziadi Djelloul
Zizi ép. Hascoët Mountaz
Zucker Jean-Daniel

Liste de qualification aux fonctions de professeur en 27ème section, établie au 24 mai 1996

Cette liste est indicative. La liste officielle est celle qui résulte du procès verbal de la section et qui est communiqué au ministère.

Amadio Roberto
Authosserre ép. Cavarero Annie
Bahsoun Jean Paul
Bechmann ép. Becart Dominique
Bouabdallah Abdelmadjid
Bulot Rémy
Cauvet Corine
Chaillou Christophe
Chanier Thierry
Cicchetti Rosine
Costa Marie-Christine
De Mori Bajolin Renato
Delosme Jean_Marc
Egea Marcel
Ehrel ép. Chaux Jocelyne
Espinasse Bernard
Fédou Jean-Marc
Glorennec Pierre
Gustedt Jens
Hanen Claire
Keller Jean-Pierre
Laurent Dominique
Lugiez Denis
Mammeri Zoubir
Marchand ép. Seret Dominique
Mathieu ép. Kenyon Claire
Michel Christian
Miguet Serge
Mikou Noufissa
Mouaddib Noureddine
Naimi Mohamed
Rampon Jean-Xavier
Ross Keith
Roux Olivier
Santucci Jean-François
Tourancheau Bernard
Vincent Nicole
Vrain ép. Colas Christelle
Zissimopoulos Vassilis

Liste des promotions de la section 27

Promotions voie 1, phase locale

Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences

AHRONOVITZ EHOUD	Montpellier 2
AMESTOY PATRICK	Toulouse inp
BARBAULT ép NOGIER MARIE CLAIRE	Paris 6
BELLEANNÉE CATHERINE	Rennes 1
BENNANI-MEZIANE YOUNES	Paris 13
BONNET CHRISTINE	Lyon 1
CICCHETTI ROSINE	Aix MArseille 2
DEVESA NATHALIE	Lille 1
DEVIER ép FOLLEN MARTINE	Nice
DHUIE GILBERT	Paris 12
ED DBALI ABDELALI	Orleans
EL MOATAZ BILLAH ABDERRAHIM	Caen
EMAD ép PETITON NAHID	Versailles
FEDELE CARINE	Nice
GIBET SYLVIE	Paris 11
GRESSIER ERIC	Paris cnam
GRIFFAULT ALAIN	Bordeaux 1
JESSEL JEAN PIERRE	Toulouse 3
LE BLANC BENOIT	Bordeaux 2
LETANG CHARLES	Paris 11
MANTACI ROBERTO	Paris 7
MICHEL CHRISTIAN	Besancon
MONDAIN MONVAL PIERRE	Aix Marseille 2
NAKECHBANDI MOUSTAFA	Le Havre
NICOLLIN XAVIER	Grenoble inp
OLIVIER DAMIEN	Le Havre
PAGE MICHEL	Grenoble 2
PIERRE LAURENCE	Aix Marseille 1
POIRRIEZ VINCENT	Valenciennes
PREUX PHILIPPE	Littoral
PRIMET PASCALE	Lyon EC
RANDRIANARIMANANA BRUNO	Poitiers
REVUZ DOMINIQUE	Marne la Vallée
RIOBOO RENAUD	Paris 6
SCHNEIDER RAYMOND	Strasbourg 3
SIBILLA MICHELLE	Toulouse 3
THIBAU VIOLAINE	Paris 7
WAILLE PHILIPPE	Grenoble 1
WEIDENFELD GERARD	Picardie

Promotions à la hors classe des maîtres de conférences

MARTY PIERRE	St Etienne
MOYSE ép GIRARD YVONNE	Paris 1
RODARY CHANTAL	Paris 6
SCHWAAB FRANCOIS	Nancy 1

Promotions à la 1ère classe des professeurs

BEKKERS YVES	Rennes 1
FREVILLE ARNAUD	Valenciennes
RUEHER MICHEL	Nice

Promotions voie 1, phase nationale

Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences

Au 1 Janvier 1996

BENDALI AMOR ép MAILFERT FATIHA	Clermont 2
BENSLIMANE DJAMAL	Bourgogne
BOURDIN JEAN-JACQUES	Paris 8
CODOGNET CHRISTIAN	Paris 13
DEMANGE MARC	Paris 1
DONY CHRISTOPHE	Montpellier 2
ELLOUMI ép MEZGHANI SOUROUR	Paris cnam
FAFIOTTE GEORGES	Grenoble 2
GAY VALERIE	Picardie
GUTH ép SILBER CATHERINE	Strasbourg 1
KARCZMARCZUK JERZY	Caen
LANGVIN PHILIPPE	Toulon
LEBOURGEOIS FRANCK	Lyon insa
MANDIAU RENE	Valenciennes
MINICH CHRISTIAN	Metz
PACHET FRANCOIS	Paris 6
SONG YE QUIONG	Nancy 1
ZIDNA AHMED	Metz
ZOTIAN JEAN JACQUES	Aix Marseille 2

Au 1 Septembre 1996

ABDALLAH HAISCAM	Rennes 2
BENNACEUR HACHEMI	Cergy
BENOIS ép PINEAU JENNY	Nantes
BLAY ép FORNARINO MIREILLE	Nice
BOURAS ABDELAZIZ	Lyon 1
BRAS ép GRIVART DE KERSTRAT MYRIAM	Toulouse 3
CARTON OLIVIER	Marne la Vallée
CHAILLOUX EMMANUEL	Paris 6
CHAUMETTE SERGE	Bordeaux 1
CLAUSS PHILIPPE	Strasbourg 3
COLLOC JOEL	Lyon 3
DESPRATS THIERRY	Pau
FERNANDEZ ép DI GERONIMO MARIA	Paris ens
FINANCE BEATRICE	Versailles

FOLLIOT BERTIL	Paris 7
GROSZ GEORGES	Paris 1
HOUZET DOMINIQUE	Toulouse inp
INGLEBERT CLAUDE	Nancy 1
KHAMMACI TAHAR	Nantes
LAMARRE PHILIPPE	Nantes
LECROQ THIERRY	Rouen
MELKEMI MAHMOUD	Lyon 1
PERNY PATRICE	Paris 6
RICHARD PATRICE	Tours
ROSAZ LAURENT	Paris 11
TERRIER VERONIQUE	Caen
VIGNOLLET LAURENCE	Savoie
VIHO GAGNON	Rennes 1

Promotions à la hors classe des maîtres de conférences

Au 1 Janvier 1996

ASTIER ép PEIOLLA SYLVETTE	Paris 6
----------------------------	---------

Au 1 Septembre 1996

GRATTAROLA JEAN CLAUDE	Nice
MALERGUE ép MAUBLANC JOSETTE	Clermont 2
REBOULET GERARD	Lyon 1

Promotions à la 1ère classe des professeurs

Au 1 Janvier 1996

HELARY JEAN MICHEL	Rennes 1
LITAIZE DANIEL	Toulouse 3

Au 1 Septembre 1996

BOND IOAN	Nice
COUTAZ ép RAYMOND JOELLE	Grenoble 1
HERIN ép AIME DANIELE	Montpellier 2
MARCIANO JEAN PIERRE	Aix Marseille 3
RIFFLET JEAN MARIE	Paris 7
SIEGEL PIERRE	Aix Marseille 1

Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des professeurs

Au 1 Janvier 1996

DAUCHET MAX	Lille 1
-------------	---------

Au 1 Septembre 1996

CASTANET RICHARD	Bordeaux ensi
COURTIN JACQUES	Grenoble 2
FEAUTRIER PAUL	Versailles

Au 1 Octobre 1996

COUSOT PATRICK	Paris 9
----------------	---------

Promotions au 2ème échelon de la classe exceptionnelle

Au 1 Septembre 1996

FINANCE JEAN PIERRE	Nancy 1
HATON JEAN PAUL	Nancy 1

Promotions voie 2, phase nationale

Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences

BRUNIE LIONEL	Lyon ens
MAUTOR THIERRY	Versailles iufm
KOUKAM ABDERRAFIAA	Besancon ips
NUGUES PIERRE	Caen ensi
TOINARD CHRISTIAN	Bordeaux enserb

Promotions à la 1ère classe des professeurs

BOUGE LUC	Lyon ens
-----------	----------

Promotions voie 3, phase nationale

Promotions à la 1ère classe des maîtres de conférences

Au 1 Janvier 1996

AKKOUCHE SAMIR	Lyon EC
DUMONT JACQUES	Limoges
SPYRATOS MICHEL	Paris 12

Au 1 Septembre 1996

BONNEAU ép MAYNARD HELENE	Paris 11
EL FALLAH ép SEGHROUCHNI AMAL	Paris 13
HANNEQUIN ép DELIGNIERES ISABELLE	Littoral
HATIMI MOSTAFA	Corse
MOJAHID MUSTAPHA	Caen
NODENOT THIERRY	Pau
POMPIDOR PIERRE	Montpel. 2
ZEBOUDJ RACHID	Cergy ense

Promotions à la hors classe des maîtres de conférences

Au 1 Septembre 1996

DA PAZ MICHEL	Reims
LEMOINE YVES	Metz

Promotions à la 1ère classe des professeurs

Au 1 Septembre 1996

STEEN JEAN PIERRE	Lille 1
-------------------	---------

A propos de l'enseignement de l'informatique

- Journées Specif: Les filières technologiques, 4-5 décembre 1996 à Grenoble
- L'informatique est une science
- Compétition ACM

M
N F I
A I U P
G U
D E U S T
E T
S S
M S T
S
D E U G
N
D N T S
H I
E
D R T

JOURNEES SPECIF
LES FILIERES TECHNOLOGIQUES
EN INFORMATIQUE
GRENOBLE
4 et 5 décembre 1996

Il existe actuellement en France vingt diplômes d'Etat en Informatique, accumulés depuis trente ans les uns à côté des autres sans qu'on ait supprimé les anciens. La profession ne reconnaît que deux niveaux de qualification : technicien supérieur et ingénieur. Cette coexistence nuit grandement à la visibilité des filières, notamment des filières technologiques.

Question 1 : Qu'est-ce qu'une filière technologique en Informatique ?

- A : C'est une filière faisant suite au Bac Technologique option Informatique.
- B : C'est une tautologie, l'Informatique étant par nature technologique.
- C : C'est un non-sens, le salut se trouvant exclusivement dans la théorie.
- D : C'est tout moins la licence, la maîtrise et le DEA.
- E : C'est tout moins les Ecoles d'Ingénieurs et l'ENS.
- F : C'est une filière qui enseigne le savoir (ce que permet la technologie), le faire (les modèles et les outils de l'Informatique) et le savoir-faire (la construction efficace d'applications).

Le Ministère a inclus la "Voie Technologique" dans ses objectifs de réforme et les syndicats ont fourni leurs contributions au débat, d'ailleurs non publiées par le Ministère. Un des points de consensus est la nécessité d'aménager des passerelles entre les diverses filières.

Question 2 : Pourquoi y a-t-il tant de filières en Informatique ?

- A : C'est qu'il y en a eu autant que de ministres de l'Enseignement Supérieur.
- B : Ce n'est pas propre à l'Informatique.
- C : C'est pour diviser afin de mieux régner.
- D : C'est pour expérimenter de nouvelles voies d'apprentissage.
- E : C'est partout pareil en Europe.
- F : C'est que la discipline est en perpétuelle évolution, suivant en cela les progrès de la technologie.

Question 3 : Comment rédiger le corrigé de ce questionnaire ?

- A : Par récursivité.
- B : Poser les questions, c'est déjà y répondre.
- C : J'ai bien quelques idées, mais les chers collègues sont incapables de les partager.
- D : Quoi qu'il arrive, le Ministère a déjà sa solution.
- E : Les solutions des chers collègues ne m'intéressent pas.
- F : En s'y mettant à plusieurs, en venant à Grenoble les 4 et 5 décembre 1996 aux Journées SPECIF sur LES FILIERES TECHNOLOGIQUES EN INFORMATIQUE.

PROGRAMME PRELIMINAIRE

- Mercredi 4 à l'IMAG [amphi E de l'ENSIMAG, terminus tram Campus ligne B]

- 10 h : élaboration de thèmes et constitution de groupes de travail.
- 11 h : bilan et perspectives des filières Bac + 2 (BTS, IUT, DEST) et Bac + 3 (3^o année IUT, CNAM)
- 13 h : repas
- 14 h : bilan et perspectives des filières Bac + 4 (MST, MIAGE, IUP, CNAM)
- 16 h : ASSEMBLEE GENERALE DE SPECIF
- 19 h : pot offert par l'IMAG, maison Jean Kuntzmann
- 20 h : soirée [non techno]

- Jeudi 5 à l'IUT II [amphi 2, place Doyen Gosse, Grenoble]

- 9 h : bilan et perspectives des filières Bac + 5 ou 6 : Ecoles d'ingénieurs, DESS, DHET, DRT, Mastères
- 11 h : Table Ronde : quelques expériences européennes
- 12 h : Table Ronde : fusion de filières redondantes
- 13 h : repas
- 14 h : Table Ronde : des filières pour former à quels métiers ?
- 15 h : synthèse des groupes de travail
- 18 h : clôture des Journées

Réservez dès à présent les 4 et 5 décembre 1996 et prévenez <Camille.Bellissant@imag.fr> de votre participation.

Proposez dès que possible :

- votre intervention sur un des thèmes ci-dessus (bilan et perspectives, ...),
- un ou des thèmes de réflexion pour les groupes de travail.
- une modification éventuelle du programme ci-dessus.

Venez nombreux à Grenoble et participez par effet de bord à l'Assemblée Générale de SPECIF.

Consultez régulièrement le serveur de SPECIF :

<http://www.labri.u-bordeaux.fr/LaBRI/Specif>

L'Informatique est une science dont il faut distinguer les fondements, les outils et les domaines d'application

Xavier Castellani, Institut d'Informatique d'Entreprise (CNAM), Email : castellani@iie.cnam.fr

Lors du débat qui a eu lieu dans le cadre de l'AG de SPECIF du 1/2/96, j'ai souligné qu'il faudrait (continuer à) se battre pour que l'Informatique soit reconnue comme une science à part entière dont il faut distinguer les fondements, des outils et des domaines d'application.

Comme C. GIRAULT et J.F. PERROT ont demandé que les interventions dans le cadre de ce débat donnent lieu à des textes qui pourraient être publiés dans un bulletin SPECIF, je précise ci-dessous mon intervention et je fais une proposition simple et concrète.

Depuis très longtemps nous nous battons pour affirmer notre discipline, l'informatique, par rapport à d'autres disciplines plus anciennes telles que les mathématiques, la physique, ..., ou encore la gestion.

Nos collègues de ces disciplines assimilent l'Informatique à ses outils et à ses applications. C'est ainsi que dans de nombreuses universités nos collègues de ces disciplines demandent à des enseignants-chercheurs informaticiens d'installer du matériel, des réseaux et des logiciels. Un refus à de telles demandes doit être justifié. Certains enseignants-chercheurs informaticiens argumentent leurs refus à de telles demandes en sollicitant des mathématiciens pour calculer les notes de nos élèves, pour trouver la meilleure solution d'utilisation des salles de cours, de TD et de TP, ..., à des physiciens pour faire des montages électriques dans leurs bureaux, pour changer des ampoules, ..., à des gestionnaires pour rédiger des bons de commandes, des factures, ...

Cela fait très longtemps que certains d'entre nous se battent pour expliquer que l'Informatique a des fondements et ne doit pas être assimilée à ses outils et à ses applications. Mais en vain, l'Informatique est généralement vue par nos collègues d'autres disciplines par ses outils : les PC, le DOS, des tableurs, des SGBD sur micro, des réseaux de micros, ..., et par ses applications : le calcul matriciel, l'utilisation de formules d'électricité, de calcul de résistances de matériaux, le calcul financier, la gestion d'adresses, des applications de gestion financière et comptable, la CAO, etc.

Il est toujours facile d'accuser les autres (ici nos collègues d'autres disciplines). Je pense qu'il faut d'abord que nous nous remettons en cause. N'est-il pas exact que certains d'entre nous disent à des collègues d'autres disciplines qu'ils enseignent les PC, le DOS, Excel, Access, Transpac, etc. ?

Qui parmi nous prend la peine d'explicitier à nos collègues d'autres disciplines quels sont les fondements de l'Informatique, depuis les structures de données jusqu'au théorème de Shannon en passant par le modèle relationnel ? Très peu d'entre nous le font car il est plus facile de parler des outils de l'Informatique et de ses applications que de ses fondements.

C'est en cela que nous contribuons à une restriction de l'informatique à ses outils et à ses applications. Nous devons donc, pour la plupart d'entre nous, plaider coupable.

Que faut-il faire ? Prendre la peine de faire un descriptif des fondements de chaque matière de l'Informatique. De tels descriptifs existent dans les programmes pédagogiques nationaux. Mais ils sont trop imbriqués avec les outils et les applications. Il faudrait donc les distinguer.

Je trouverai normal que le programme de chaque matière informatique soit présenté avec trois parties : fondements, outils, applications.

Et bien sûr le titre d'une matière d'informatique ne doit être uniquement le nom d'un outil ni celui d'une application. Par exemple il ne faudrait pas utiliser des titres de matières tels que les suivants : le PC, le DOS, Unix, Transpac, le langage C, Excel, Access, Oracle, Merise, OMT,... (je m'arrête) !

Depuis de nombreuses années la communauté universitaire informaticienne (internationale) travaille pour dégager les fondements de l'Informatique, et y parvient. De grâce ne gâchons pas cet investissement. Changeons notre présentation de notre discipline.

ACM International Collegiate Programming Contest Southwestern European Regional Programming Contest

Abstract

The ACM International Collegiate Programming Contest is an activity of the ACM, the "First Society of Computing", that provides college students with an opportunity to demonstrate and sharpen their problem solving and computing skills.

Apart from the fun of competing (and hopefully winning), the Contest also provides an excellent opportunity for making international contacts in Computing Science.

The Contest is a two-tiered competition among teams of students representing institutions of higher education. The winning teams of the Regional Contests (held from mid-October to mid-December each year) will advance to the Contest Finals which are held in conjunction with the ACM Computer Science Conference.

This document gives an overview on the Southwestern European Regional Programming Contest. For further information, please consult our Web-Pages (<http://www.acm.inf.ethz.ch>).

Outline of The Event

The Southwestern European Regional Programming Contest is one of some twenty Regional Programming Contests to select teams that will represent each Region at the Finals. The Contest Finals will be held in San Jose (CA), USA, at the beginning of March 97 in conjunction with the ACM Computer Science Conference.

The Southwestern European Regional Programming Contest is organised by the ACM Southwestern European Regional Contest Organization Committee under the patronages of the Department and Division of Computer Science at the Swiss Federal Institute of Technology (ETH), Zürich and the Swiss Informaticians Society (Schweizerische Informatikergesellschaft), the Swiss ACM Chapter. This Contest will run over two days: Friday and Saturday, the 15th and 16th of November 1996.

To allow the participation for as much institutions as possible, we decided to have two sites for this Contest: ETH Zürich (Switzerland) and Universidad da Valladolid (Spain). Both sites will hold the contest at the same time, use the same problem set and have a common ranklist.

The Friday morning is at the disposal of the teams. After registration before noon, lunch will be served in the university cafeteria. The afternoon will be reserved for a practice session to get acquainted with the Contest environment (Networked UNIX Workstations). The evening will feature an optional social event.

On Saturday morning, the actual Contest will take place from 09:00 to 14:00 (The begin and end time are subject to change; but in any case, the Contest lasts exactly five hours). Each team, composed of up to three students, will get a set of six to eight problems which they have to solve on one computer, programming either in ANSI-C or ISO-Pascal. During the whole Contest, a buffet lunch will be provided. In the evening, a Social Event (motto: "Free Cheese for All!") will be offered to all participants and their coaches, and the winning teams will be announced.

Contest Rules Summary

The contest rules closely resemble to the rules to be used at the Finals. The most important aspects are now briefly outlined:

Team Eligibility

A team consists of up to three contestants. Each contestant must be a student enrolled in a degree program at the sponsoring institution with at least half-time load. At least two contestants must be undergraduate students. No contestant may have completed two years of post-baccalaureate studies or hold a graduate degree.

Contest format

The Contest takes five hours. Each team has to solve a set of six to eight problems on one computer in either ANSI-C or ISO-Pascal or C++. Each problem may be solved in either C or Pascal or C++. To get an idea of what kind of problems will be posed, have a look at our Online Problem Set Archive which contains a large problem archive.

Contestants may bring reference materials such as books and manuals; but neither machine-readable versions nor their own computers or pocket calculators are allowed. Solutions are judged by running them for some secret test cases. The Contest Judges are the solely responsible for determining the correctness of the submitted solutions, their decision is final. Teams are ranked according to the most problems solved. Teams who solve the same number of problems are ranked by least total time. The total time is the sum of the time consumed for each problem solved. The time consumed for a solved problem is the time elapsed from the beginning of the contest to the submittal of the accepted run plus 20 minutes for each rejected run. There is no time consumed for a problem that is not solved.

Each competing team will receive an award. Furthermore, Microsoft Corporation will be donating software to all teams competing in the Contest Finals.

Contest Sites

The contest will be held at two different places: ETH Zürich (Switzerland) and Universidad de Valladolid (Spain). Teams are free to choose their preferred site.

Expenses and Registration

Each person (being a participant, reserve, team coach or faculty advisor) coming to the contest will have to pay 15 CHF (Swiss Francs) participation fee. This allows for participation in the Contest Seminar. It includes the buffet lunch during the Contest and the participation in the Social Event on Saturday evening.

The travel to the contest and the accommodation have to be paid by the participants themselves. Since Microsoft Corporation is sponsoring all Regional Contests, you may request some financial support for your team by writing to your national Microsoft Headquarters (this is a hint only, we cannot guarantee that they will support your team in any case).

Application

Team places will be assigned on a first-come first-served basis. If you want to participate, we need to receive your completely filled in Team Application Form no later than October 14th 1996. Two weeks after the deadline, we will send out the Confirmation of Registration (or rejections, if necessary). Detailed information, such as the Contest Rules, travelling hints, map of locations, schedule of Events will be provided on-line by Web. If you have difficulties accessing on-line-information, please notify us. In this case, we can paper-mail all necessary documents to you.

Further Information - How to Contact Us

Please do not hesitate to contact us in case you should need more information. We strongly recommend you to consult our Web-Pages regularly to get the latest news and the most up-to-date information. Our address:

Hans Domjan, Institut für Computersysteme
ACM Regional Contest Secretary
ETH-Zentrum, RZ H10
CH-8092 Zürich
SWITZERLAND
Telephone: +41 1 632 73 44
Telefax: +41 1 632 13 07
e-mail: acm@iet.ethz.ch
URL: <http://www.acm.inf.ethz.ch/>

We are looking forward receiving many Team Applications!

Divers

- Evénements planifiés

événement	date	lieu
CADE-13, International Conference on Automated Deduction URL: http://www.research.att.com/lics/FLoC/cade13/	30 Juillet- 3 Aout 1996	New Jersey, USA
RJC-IA'96, Troisiemes Rencontres Nationales des Jeunes Chercheurs en Intelligence Artificielle URL: http://www.sciences.univ-nantes.fr/info/manifestations/rjcia96/	28-31 Aout 1996	Nantes
Workshop on methods and tools for Ada 95 URL: http://www-info.enst-bretagne.fr/~kermarre/workshop/workwhop.html	16-20 Septembre 1996	Brest
AISMC-3, Third International Conference on Artificial Intelligence and Symbolic Mathematical Computation URL: http://info.risc.uni-linz.ac.at:70/0/labs-info/catlab/aismc-3.html	23-25 Septembre 1996	Steyr, Autriche
RECITAL'96, Rencontre des Etudiants-Chercheurs en Informatique pour le Traitement Automatique de la Langue URL: http://www.limsi.fr/RECITAL96	25-27 Septembre 1996	Dourdan
PDCS'96, Ninth International Conference on Parallel and Distributed Computing Systems URL: http://isca-hq.org/isca	25-27 Septembre 1996	Dijon
Journées SPECIF: Les filières technologiques en informatique URL: http://www-labri.u-bordeaus.fr/LaBRI/Specif	4, 5 décembre 1996	Grenoble
BIWIT ' 97, Third Basque International Workshop on Information Technology "DATA MANAGEMENT SYSTEMS" URL: http://wwwbay.univ-pau.fr	5-7 février 1997	Bayonne

Devant l'accroissement des annonces de conférences et des demandes de publications dans le bulletin, le CA de Specif (séance du 4 avril 1996) a décidé d'appliquer les règles suivantes:

- conférences de jeunes chercheurs: publication de l'annonce limitée à une page. Envoyer le document par e-mail, en format word-binhex interpretable par un Mac, rtf, ou latex.
- autres conférences: renvoi sur l'URL, et maintien de la liste sous la forme présentée ci-dessus. Envoyer par mail le titre, la date, le lieu et l'URL.

Envoyer les documents à Christian Carrez par e-mail: carrez@cnam.fr

Fonctionnement de Specif

- Dates de réunion du CA
- Convocation à l'Assemblée Générale
- Appel de candidature
- Membres sortants du CA en 1996
- Compte rendu du CA du 4 avril 1996
- Compte rendu du CA du 13 juin 1996
- Bulletin d'adhésion 1996
- Liste des correspondants

Calendrier des réunions 1996

Bureau de Direction : Réunion téléphonique
Jeudi 21 mars, de 15h à 17h

Conseil d'Administration : Jeudi 4 avril, de 13h30 à 17h30

Bureau de Direction : Réunion téléphonique
Lundi 13 mai, de 16h à 18h

Conseil d'Administration : Jeudi 13 juin - toute la journée (9h à 17h)

Bureau de Direction : Réunion téléphonique
Jeudi 12 septembre, de 11h à 13h

Conseil d'Administration : Jeudi 3 octobre, de 13h30 à 17h30

Bureau de Direction : Réunion téléphonique
Jeudi 24 octobre, de 16h à 18h

Assemblée Générale : Mercredi 4 décembre - 16h30 à 19h à Grenoble
ENSIMAG - Amphi E - Domaine Universitaire
à l'occasion des journées **Filières Technologiques**
Voir annonce de ces journées dans ce bulletin

Conseil d'Administration : Vendredi 6 décembre, de 9h à 12h

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Vous êtes convié(e) à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
de SPECIF qui aura lieu le

**Mercredi 4 décembre 1996
de 16h30 à 19h**

**à Grenoble
Domaine Universitaire
ENSIMAG - Amphi E**

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est :

de 16h30 à 18h

Rapports des Commissions (Enseignement, Recherche, Moyens, Ardi).
Rapport Financier par la trésorière (Fl. Sedes).
Rapport Moral par le président (J-F. Perrot).
Vote du Quitus au Conseil d'Administration et au Président.

de 18h à 18h30

Elections au Conseil d'Administration.

à 19h POT (Maison Jean Kuntzman - Domaine Universitaire)
et résultats des élections.

Note :

Cette Assemblée Générale est synchronisée avec les "**Journées sur les Filières Technologiques**", qui ont lieu les 4 et 5 décembre 1996 à Grenoble (voir annonce dans ce bulletin).

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale, vous pouvez vous faire représenter par un Membre de SPECIF (à qui vous devez remettre un pouvoir) et/ou voter par correspondance (uniquement pour les élections au Conseil d'Administration).

Pour participer à l'Assemblée Générale, il faut être Membre actif de SPECIF, à savoir enseignant ou chercheur en Informatique de l'Enseignement Supérieur ou d'un organisme de recherche public, à jour de sa cotisation (150 Frs).

Vous pouvez régler votre cotisation à l'entrée de la salle de réunion ou l'envoyer à :
P.DAGORRET, IUT des Pays de l'Adour, 3 av. J.Darrigrand, 64 100 BAYONNE Cedex.

La première réunion du Conseil d'Administration aura lieu le vendredi 6 décembre 1996 de 9h à 12h, à l'IUT 2 de Grenoble, Département Informatique, Place Doyen Gosse, salle 104.

La présence des membres sortants et des nouveaux membres est indispensable.

SPECIF
Conseil d'Administration

APPEL de CANDIDATURES
(AGO du 04.12.96)

Date limite de dépôt des candidatures : **15 Octobre 1996**

Le Conseil d'Administration de SPECIF est composé de 24 administrateurs, renouvelables par tiers tous les ans. Cette année encore, 8 membres du conseil dont le mandat de 3 ans arrive à terme, seront sortants et devront être renouvelés ou remplacés par élection lors de l'Assemblée Générale du 4 décembre 1996. Pouvant assurer jusqu'à trois mandats consécutifs, 6 d'entre eux sont rééligibles. D'autre part, 2 membres du CA sont démissionnaires.

Le vote par correspondance pour l'élection des nouveaux administrateurs sera possible. De ce fait, la liste des candidats devra être connue avant la réunion. Il est donc nécessaire de faire acte de candidature. C'est ce que nous vous demandons ici.

Tout membre actif* peut être élu au Conseil d'Administration. Pour faire acte de candidature, il suffit d'adresser à la secrétaire la feuille de candidature après l'avoir remplie. Merci de nous indiquer dès que possible votre intention de candidature, si tel est le cas, par courrier électronique.

Merci à ceux qui, mesurant l'intérêt de l'association pour la Communauté Informatique, acceptent de participer à son administration.

La Secrétaire

* Note : Est membre actif de SPECIF, tout enseignant ou chercheur en Informatique de l'enseignement supérieur ou d'un organisme de recherche publics, à jour de sa cotisation (150 Frs). La cotisation peut être jointe à l'acte de candidature.

Candidature à adresser à la Secrétaire de SPECIF, au plus tard, le 15 Octobre 1996
(merci de vous manifester par courrier électronique avant cette date):

A. MONTANVERT LIP - ENS LYON 46, allée d'Italie 69364 LYON cedex 07

Tél.: 72 72 84 32 - Télécopie : 72 72 80 80

Messagerie : Annick.Montanvert@lip.ens-lyon.fr

SPECIF

Candidature au Conseil d'Administration.

(AGO du 04.12.96)

Date limite de dépôt des candidatures : 15 Octobre 1996

NOM :
Prénom :
Profession :
Adresse professionnelle :
.....
.....

déclare être candidat au Conseil d'Administration de SPECIF.

A , le
Signature :

Curriculum vitae succinct ° :
.....
.....
.....

Profession de foi ° :
.....
.....
.....

Pour vous joindre :

Téléphone personnel* :
Téléphone professionnel** :
Téléphone secrétariat** :
Télécopie (Fax)** :
Messagerie (email)** :

Renseignements complémentaires (pour la déclaration à la Préfecture, en cas d'élection) :

Date et lieu de naissance* :
Nationalité* :
Domicile* :
.....
.....

° Sera publié avec les bulletins de vote.

* Cette information sera communiquée seulement aux membres du Bureau de Specif, sauf avis contraire.

** Cette information sera communiquée aux membres du Conseil d'Administration de Specif.

Candidature à adresser à la Secrétaire de SPECIF, au plus tard, le 15 Octobre 1996
(merci de vous manifester par courrier électronique avant cette date) :

Annick MONTANVERT LIP - ENS LYON 46, allée d'Italie 69364 LYON cedex 07
Tél.: 72 72 84 32 - Télécopie : 72 72 80 80
Messagerie : Annick.Montanvert@lip.ens-lyon.fr

SPECIF

Conseil d'Administration.

(AGO du 01.02.96)

Les membres **sortants** en 1996 sont marqués d'une *

Bureau

PERROT Jean-François (Président)	Laforia - Paris 6	*
DAUCHET Max (Vice Président)	LIFL - Lille	
KROB Daniel (Vice Président)	CNRS - Paris7	
LAFON Pierre (Vice Président)	IUT - Bordeaux	
MONTANVERT Annick (Secrétaire)	ENS - Lyon	*
SEDES Florence (Trésorière)	IUT - Toulouse	*
CARREZ Christian (Bulletin)	CNAM - Paris	

Assesseurs :

BAUDON Olivier	LaBRI - Bordeaux	
BELLISSANT Camille	IUT2 - Grenoble	
BETARI Abdelkader	IUT - Aix	
BETOURNE Claude	IRIT - Toulouse	
BOULICAUT Jean-François	INSA - Lyon	
COULETTE Bernard	IRIT - Toulouse	*
DAGORRET Pantxika	IUT - Bayonne	
FEDOU Jean-Marc	CNRS - Bordeaux	
GAUDEL Marie-Claude	LRI - Orsay	
GIRAULT Claude	MASI - Paris 6	
HABIB Michel	LIRMM - Montpellier	*
HERMAN Daniel	IRISA - Rennes	
HEULLUY Bernard	IUT - Metz	*
KIRCHNER Hélène	CNRS - Nancy	
de SABLET Georges	IUT - Paris	*
SCHNEIDER Michel	Clermont 2	*
VOIRON Jacques	UJF - Grenoble	

SPECIF

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 4 avril 1996 (Jussieu)

Ont participé :

Membres: O. BAUDON, J-F. BOULICAUT, C. CARREZ, B. COULETTE, P. DAGORRET, M. DAUCHET, J-M. FEDOU, M-C. GAUDEL, M. HABIB, B. HEULLUY, H. KIRCHNER, D. KROB, P. LAFON, A. MONTANVERT, J-F. PERROT, G. de SABLET, J. VOIRON.

Excusés : C. BELLISSANT, A. BETARI, CI. BETOURNE, CI. GIRAULT, D. HERMAN, M. SCHNEIDER, FI. SEDES.

Compte rendu rédigé par Bernard Coulette.

Le Conseil d'Administration de Specif s'est réuni de 13h30 à 17h45 dans la salle AFORIA à Jussieu. Le matin s'étaient réunies les commissions Enseignement et Perspectives, et la cellule Fonctionnement.

0. Déroulement

En début de séance sont distribués des documents (distributeur indiqué entre parenthèses) :

- coordonnées des membres du CA (A. Montanvert)
- calendrier des réunions pour 1996 (A. Montanvert)
- rapport moral de l'AG de février 1995 (J.F. Perrot)
- le mot du président pour le prochain bulletin (J.F. Perrot)
- la restructuration du Deug par la commission enseignement du club EEA (P. Lafon)
- le questionnaire-enquête et son dépouillement par la CE du club EEA (P. Lafon)

Une heure est ensuite donnée aux différentes cellules et commissions qui font état de leur travail du matin, de leurs actions en cours, de leurs préoccupations...

I. Cellule Fonctionnement

1) Correspondants

L'organisation des correspondants est encore à améliorer. Chaque correspondant a reçu l'état de sa zone. A. Betari rédige et envoie une lettre aux correspondants sur les "devoirs du bon correspondant". Il met aussi à jour la liste des correspondants et leurs coordonnées pour entre autres publication dans le bulletin.

2) Adhésions

P. Dagorret indique qu'elle utilise depuis peu - en accord avec la trésorière - les services d'une secrétaire pour effectuer le travail (fastidieux) accompagnant les adhésions.

Par ailleurs, P. Dagorret a lancé un projet avec des étudiants pour automatiser les tâches liées au traitement des adhésions. Une maquette est déjà disponible mais il faut attendre encore pour avoir une version opérationnelle.

3) *Changement de statut de l'association*

J-F. Perrot prend la suite de F. Rodriguez sur cette question. J-F. Perrot déposera à la préfecture les nouveaux statuts et le changement d'adresse.

4) *Serveur W3*

J.F. Perrot insiste pour que le serveur privé W3 de SPECIF soit un instrument de travail pour chaque membre du CA ! Il faut pour cela faire un effort de structuration car les informations commencent à s'accumuler et deviennent difficile à maîtriser. J.M. Fedou demande à chaque membre du CA de lui faire des remarques et des propositions en ce sens.

5) *Bulletin & annuaire*

Rappelons son importance et son rôle irremplaçable.

Il y a de plus en plus de sollicitations pour insérer des annonces de conférences dans le bulletin ! Cela devient envahissant et peut être interprété comme une caution sélective à certaines conférences. Il faut avoir une politique claire. SPECIF n'a pas vocation à faire de la publicité pour les conférences. Par contre, elle se doit de soutenir les journées jeunes chercheurs.

Finalement, il est décidé qu'une information courte et standardisée (Titre, Date, e-mail, http) sera diffusée dans le bulletin pour chaque "conférence" qui en fait la demande.

Il faut étudier la possibilité de mettre un copyright permettant de limiter l'utilisation de l'annuaire.

II. **Commission Enseignement (CE)**

1) *Journées sur le thème de l'enseignement*

SPECIF est à l'origine de plusieurs actions concernant des actions d'enseignement.

a) **Filières technologiques.** C. Bellissant organise, les **4 et 5 décembre 1996 à Grenoble**, des journées sur les filières technologiques (cf. annonce dans ce bulletin), avec le soutien de l'IMAG et de l'IUT2. Ces journées seront doublées avec l'Assemblée Générale de Specif (cf. annonce dans ce bulletin).

b) Une rencontre de 2-3 jours sera planifiée début 1997 sur le thème des *Nouvelles technologies éducatives et de l'enseignement de l'informatique*. Au menu sont prévus : des comptes rendus d'expériences, des discussions et une synthèse. Les organisateurs sont D. Herman et J-F. Boulicaut, avec l'aide de P. Lafon.

c) Action "Paquetages de formation en informatique" à l'initiative de P. Franchi. Cette action ne peut pas laisser SPECIF indifférente mais quel rôle doit-elle jouer ? P. Lafon prendra contact avec Franchi pour préciser les buts et moyens.

2) *Réforme des Deugs*

La CE de SPECIF s'intéresse bien sûr à la réforme des Deugs, dans la suite de la journée de Nice en 1994. L'idée est de créer un groupe de travail pour faire un document de 5-10 pages décrivant ce que devrait être un programme d'informatique pour un Deug de math-info. Il faudrait aussi réaliser un guide de recommandations (à placer sur le serveur) pour les collègues présentant des dossiers d'habilitation.

Après discussion et débat sur la méthode à suivre, il est décidé que la CE devra :

- écrire les 5 pages
- aller voir S. Rigo (DPST au ministère) avec ce texte
- compléter le texte en fonction des remarques du ministère

- le diffuser

La même procédure peut être utilisée pour le guide de recommandations.

La CE a également analysé le texte sur la "restructuration du Deug" de la commission enseignement du club EEA. Il ressort de l'analyse qu'il faut être vigilant car une séparation entre le génie informatique et l'informatique fondamentale apparaît nettement. Il faut continuer à dialoguer avec le club EEA. M. Habib est chargé de ce dialogue.

3) Tableau de bord des filières

Il y a un travail de statistiques à faire sur les entrées/sorties d'étudiants sur les 3 dernières années dans les différentes filières de formation. Voici la répartition des filières avec le responsable chargé de l'enquête : DUT (G. Reboulé), Licence-Maîtrise (O. Baudon), IUP (M. Schneider), DESS (Cl. Betourné), CNAM (Ch. Carrez), DEA (H. Kirchner), Ecoles d'ingénieur (G. Mazaré).

4) Serveur W3

P. Lafon insiste à son tour sur le formidable outil de travail que peut être le serveur de Specif. Ainsi, la CE a commencé à réfléchir sur l'organisation de ce serveur qui pourrait contenir : le journal quotidien, les textes organisés par thèmes et les archives. O. Baudon est le responsable du serveur pour l'aspect Enseignement.

III. Commission Prospectives (CP)

Cette commission, nouvelle au sein du CA, s'est réunie le matin même. M. Dauchet en est le responsable. Il rappelle le but de la CP qui veut être une force de proposition et d'anticipation. Son utilité a déjà eu l'occasion de se manifester à l'occasion des récents événements : texte en urgence pour M. Lamure (président de la 27ème section CNU), rendez-vous avec le ministère, etc.

1) Texte sur l'avenir de l'informatique

La CP a décidé de créer un groupe de 5 personnes pour réfléchir sur l'avenir de l'informatique, en exploitant notamment les rapports de l'observatoire de l'informatique orchestrés par M. Nivat.

2) Préparation de fonds de dossier

L'une des tâches de la CP est de préparer des fonds de dossier (agrégation, enseignement...) sur lesquels on pourrait s'appuyer quand le sujet devient d'actualité.

3) CREIS (Centre de Coordination pour la Recherche et l'Enseignement en Informatique et Société)

J-F. Perrot fait part de sa rencontre avec D. Nolod, président du CREIS. Cette association est née des suites de mai 68 et est assez active en "enseignement social". Elle représente environ 100 personnes. Sa démarche est originale et SPECIF ne peut pas s'en désintéresser.

IV. Commission Recherche (CR)

La CR ne s'étant pas réunie le matin, D. Krob fait un bref tour d'horizon de la situation.

1) *Les PRC*

La CR, et notamment M-C. Gaudel, est très inquiète sur l'avenir des PRC dont la mort est annoncée sinon certaine. Une réunion est prévue à ce sujet au ministère avec les directeurs de PRC. Tout le monde - dont le ministère - dit du bien des PRC mais si le financement ne suit pas, cela revient à les supprimer !

D'après M-C. Gaudel, les écoles de jeunes chercheurs fonctionnent bien et ne sont pas trop difficiles à financer. Il y a également quelques groupes de travail qui marchent bien, mais il faut de la logistique pour leur fonctionnement et le financement est par contre difficile à trouver.

SPECIF pourrait peut-être apporter son soutien à certaines de ces actions. Nous serons bien entendu tenus au courant des informations concernant les PRC.

2) *SPECIF et Bruxelles*

La CR pose la question suivante : ne serait-il pas intéressant d'utiliser les capacités de SPECIF pour obtenir des financements pour la recherche de la part de Bruxelles ? L'idée paraît bonne. Elle reste à étudier ... car il n'y a pas consensus sur l'abondance de la source financière que représente l'Europe dans le domaine de la recherche.

V. Calendrier des réunions 1996

Bureau de Direction : Réunion téléphonique
Jeudi 12 septembre, de 11h à 13h

Conseil d'Administration : Jeudi 3 octobre, de 13h30 à 17h30

Bureau de Direction : Réunion téléphonique
Jeudi 24 octobre, de 16h à 18h

Assemblée Générale : Mercredi 4 décembre - 16h30 à 19h à Grenoble
ENSIMAG - Amphi E - Domaine Universitaire
à l'occasion des journées **Filières Technologiques**
des 4 & 5 décembre à l'IMAG et l'IUT2.
Voir annonce de ces journées dans ce bulletin

Conseil d'Administration : Vendredi 6 décembre, de 9h à 12h, à Grenoble.

SPECIF

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 juin 1996 (Jussieu)

Ont participé :

Membres: C. BELLISSANT, J-F. BOULICAUT, C. CARREZ, B. COULETTE, M. DAUCHET, J-M. FEDOU, M-C. GAUDEL, CI. GIRAULT, M. HABIB, B. HEULLUY, H. KIRCHNER, D. KROB, P. LAFON, A. MONTANVERT, J-F. PERROT, G. de SABLET, J. VOIRON.

Excusés : O. BAUDON, A. BETARI, CI. BÉTOURNE, P. DAGORRET, D. HERMAN, M. SCHNEIDER, FI. SEDES.

Compte rendu rédigé par Jean-François Boulicaut.

Le Conseil d'Administration de Specif de 9h à 17h30 à Jussieu.

Ordre du jour

Activité des commissions.

Débat d'orientation pour l'association

Préparation de l'assemblée générale

I. Activités des Commissions

1) Commission Enseignement

P. Lafon présente l'activité de la commission enseignement. Il y a peu d'avancées depuis le dernier CA, mais quelques informations sur les dossiers en cours sont données.

Le projet "Nouvelles Technologies Educatives pour l'informatique" sera défini pour 1997. Nous avons prévu de réfléchir à un label Specif pour la mise à disposition sur le réseau de documents pédagogiques à l'occasion des journées "Nouvelles Technologies Educatives pour l'informatique". Ceci est donc ajourné. Notre collègue P. Franchi-Zanettaci qui avait sollicité Specif sur une proposition de ce type se dit intéressé pour poursuivre un travail sous l'égide de Specif.

Pour le "tableau de bord des formations" : les notes de Y. Hervier et J. Voiron sur les journées DEUG en 1994 à Nice vont pouvoir être étudiées afin de rédiger un document de synthèse sur les contenus des DEUG MIAS. Il existe un groupe de travail électronique sur ce thème. L'étude des autres formations n'a pas encore progressé.

Les rapports avec la commission enseignement du club EEA sont évoqués. P. Lafon doit commenter les propositions du club EEA sur le thème "La filière professionnelle et technologique " pour une diffusion dans le bulletin. M. Habib regrette de ne pas avoir pu (problèmes logistiques) répondre à l'invitation du club EEA lors de son Assemblée Générale annuelle. P. Lafon doit rédiger un commentaire sur le document EEA.

La nécessité de produire et diffuser des documents sur la position de Specif quant à ces dossiers est à nouveau discutée.

Les journées "Filières Technologiques"

C. Bellissant présente les grandes lignes du projet "Filières Technologiques". Ces journées se tiendront à Grenoble les 4 et 5 décembre 1996 (ENSIMAG & IMAG le 4 décembre, et IUT2 le 5

décembre), entraînant un changement de lieu et de date de l'Assemblée Générale (mercredi 4 décembre à Grenoble). Elles devraient se concentrer sur les filières universitaires ; la question des Ecoles d'ingénieurs sera abordée à l'occasion d'une table ronde. L'annonce des journées est dans ce bulletin. Le traditionnel CA aura bien lieu le 6 décembre 1996 au matin, mais à Grenoble.

Des invitations de collègues étrangers mais aussi de représentants de la DG XIII à Bruxelles sont souhaitées. Il y a clairement une action à entreprendre sur le moyen terme (3 ans) pour réfléchir aux filières technologiques sur un plan européen. Un tel travail pourrait débiter lors des journées grenobloises.

A propos des modalités d'information sur la manifestation, nous pensons que l'usage des pages W3 de l'association est insuffisant. De plus, il ne faut pas utiliser, de façon automatique, la liste électronique des adhérents. Par contre, ce type d'annonce relève bien d'une diffusion via la liste électronique des correspondants. A. Betari et P. Dagorret ont souligné la bonne réactivité de la relance des adhésions via l'alias des correspondants. Aussi l'annonce de ces journées se fera : par les bulletins de juillet et d'octobre, par un courrier postal aux correspondants (affiches et programmes), par un courrier électronique aux correspondants et à Ardi, dans le serveur w3 public.

2) Commission Prospectives

M. Dauchet introduit la discussion sur le dossier des GDR-PRC. M-C. Gaudel présente le bilan de la réunion du 7 mai 96 (réunion des responsables de GDR-PRC) puis de celle du 3 juin 96 avec les représentants de la DSPT 4 et du SPI. Il s'agit bien sûr d'une discussion sur les problèmes budgétaires, problèmes qui ont motivé une pétition à laquelle nombre de collègues se sont associés (730 signataires dès la première semaine).

Toujours dans le cadre des actions de cette commission sont évoqués les liens avec le club EEA d'une part et avec l'AFCEC d'autre part. M. Habib évoque également les dangers d'une logique d'exclusion entre les sections 27 et 61 du CNU. Les membres de la commission insistent sur la nécessité d'être très ouverts. Il s'agit d'une réflexion à tenir dans les prochains mois.

3) Cellule Fonctionnement

Nous procédons à la lecture du courrier de P. Dagorret sur l'état des adhésions. Il y a eu 415 renouvellements à ce jour et 51 nouvelles adhésions. Il y a donc environ 300 adhésions d'anciens membres non encore effectuées. Il faut probablement relancer les correspondants. C'est urgent par rapport à la diffusion prochaine de l'annuaire. Il faudrait fournir aux correspondants non seulement la liste des adhésions sur leur zone, mais aussi les adresses électroniques de leurs adhérents.

II. Quelles orientations pour Specif ?

Un débat a été lancé à l'initiative de J-F. Perrot. Il souhaite avoir un successeur pour 1997, et il profite de cette occasion pour promouvoir une réflexion des orientations qui lui apparaissent de plus en plus contradictoires : une orientation "lobbyiste", qui aurait sa préférence, et une orientation "démocrate" dont l'un des promoteurs serait D. Herman. Cette dernière part du principe que l'association, ou même la communauté, est encore très jeune et que l'essentiel est de privilégier la diversité et l'authenticité via des journées et les bulletins. L'approche "lobbyiste" demande un fonctionnement différent avec des objectifs restreints mais une possibilité d'action forte sur le court des choses, notamment via des contacts avec les tutelles. Il faut alors une équipe, ou bureau de direction, très motivé et avec des moyens d'action qui aujourd'hui font défaut à l'association.

Pour aller dans ce sens, M. Dauchet accepterait de prendre la suite de J-F. Perrot si une telle équipe pouvait se mettre en place, et si des moyens en terme de secrétariat pouvaient être obtenus. M-C. Gaudel se dit favorable à un "Régime présidentiel plutôt fort" où l'on évite la recherche de consensus toujours meilleurs et donc trop souvent caduques lorsqu'ils sont enfin disponibles.

Dans un autre ordre d'idées, l'évolution de Specif vers une société savante est évoquée. A. Montanvert propose de s'appuyer sur le réseau des correspondants pour organiser la démocratie dans l'association. Nous sommes plusieurs à penser que Specif ne semble pas en mesure de produire "une pensée

unique" ... mais aussi que ceci ne permet pas de trancher (et le faut-il ?) entre les alternatives "lobbyistes" et les "démocrates".

III. Préparation de l'Assemblée Générale du 4 décembre

L'Assemblée Générale sera donc délocalisée à Grenoble le 4 décembre en fin d'après-midi. Traditionnellement elle se déroule sur une journée mais ici, compte tenu de la tenue des journées "Filières Technologiques", nous aurons une Assemblée Générale courte : le mercredi 4 décembre en fin d'après-midi (voir Convocation dans ce bulletin). Il est cependant question d'inviter un représentant de la DG XIII sur le thème des grands programmes technologiques européens.

Elections au Conseil d'administration : il y a 8 sortants (B. Heully, A. Montanvert, J-F. Perrot, M. Schneider, F. Sedes, G. De Sablet qui parviennent au terme de leur mandat de 3 ans d'une part, B. Coulette et M. Habib élus en février dernier pour des mandats de 1 an d'autre part). M. Schneider et G. De Sablet ne peuvent se représenter puisqu'ils ont déjà 3 mandats d'administrateur à leur actif.

IV. Divers

La facture du premier envoi de bulletin pour 1996 est particulièrement élevée. Ceci vient du fait qu'il s'agit d'un volume correspondant à trois bulletins. Devant le bilan financier fourni par courrier (part des réadhésions récentes dans le solde actuellement présent sur le CCP non communiquée), il est difficile de savoir si nous pourrions procéder aux prochains envois de bulletins sans toucher aux comptes en actions.

La possibilité de faire des économies sur les diffusions du bulletin est évoquée. Le bulletin étant une production essentielle de notre association, on peut aussi mieux le faire connaître, par exemple auprès d'organismes comme l'INRIA. Ceci peut être un préalable à des demandes de subventions.

Le CA vote à l'unanimité l'admission de J-M. Fedou, administrateur des serveurs W3 de l'association, au bureau de direction.

V. Prochaines réunions (attention, les modifications sont indiquées en gras)

Bureau de Direction : Réunion téléphonique
Jeudi 12 septembre, **de 11h à 13h**

Conseil d'Administration : Jeudi 3 octobre, de 13h30 à 17h30

Bureau de Direction : Réunion téléphonique
Jeudi 24 octobre, de 16h à 18h

Assemblée Générale : Mercredi 4 décembre - 16h30 à 19h à Grenoble
ENSIMAG - Amphi E - Domaine Universitaire
à l'occasion des journées **Filières Technologiques**
des 4 & 5 décembre à l'IMAG et l'IUT2.
Voir annonce de ces journées dans ce bulletin

Conseil d'Administration : Vendredi 6 décembre, de 9h à 12h, **à Grenoble.**

S P E C I F - Bulletin d'adhésion 1996

Tous les adhérents non à jour de leur cotisation sont invités à transmettre leur règlement soit par l'intermédiaire de leur correspondant, soit directement à la responsable des adhésions à l'adresse suivante :

Pantxika DAGORRET - Specif
IUT de Bayonne - Département Informatique
3, avenue Jean Darrigrand - 64115 BAYONNE cedex
tél. 59 52 89 72 - fax. 59 52 89 89 - email : pantxi@iutbay.univ-pau.fr

Merci d'indiquer votre nom dans votre courrier, ou de retourner la fiche ci-dessous remplie en cas de nouvelle adhésion ou de changement d'adresse.

Adhésion en tant que : Personne physique Personne morale

M Mme Mlle NOM : Prénom :
.....

Fonction (Enseignant, Chercheur...) :

Etablissement :

Laboratoire :

Adresse d'expédition du bulletin : (publiée dans l'annuaire de Specif)

S'agit-il de votre adresse personnelle ? (O/N) :

AD1 (Organisme) :

AD2 (Unité ou Département) :

AD3 (Bâtiment, rue, BP) :

AD4 (Code Postal et Ville) :

Téléphone(s) : () Télécopie : ()

Adresse électronique :

Signez ici si vous souhaitez que ces informations
ne soient pas diffusées en dehors du cadre de Spécif :

Règlement adhésion année CIVILE 1996 :

Personne physique : 150 F Personne morale : 1000 F

Règlement à l'ordre de SPECIF :

Montant : _____ par : Chèque CCP Bon de Commande

Liste des zones de rattachement (entourez votre zone) :

AIX, AIX_IUP, AIX_IUT, AMIENS, ANGERS, BAYONNE, BELFORT, BESANCON, BORDEAUX_1, BORDEAUX_ENSERB, BORDEAUX_IUT, BREST, CAEN, CHAMBERY, CLERMONT, COMPIEGNE, CRETEIL, DIJON, EVRY, GRENOBLE, GUADELOUPE, LA REUNION, LA ROCHELLE, LANNION, LE_HAVRE, LE_MANS, LILLE, LIMOGES, LYON_1, LYON_3, LYON_ECL, LYON_ENS, LYON_INSA, LYON_IUT, MARNE_LA_VALLEE, MARSEILLE_1, MARSEILLE_2, MARSEILLE_IUFM, MARTINIQUE, METZ, MONTPELLIER, MULHOUSE, NANCY, NANTES, NICE, NICE_IUT, NOUMEA, ORLEANS, ORSAY_IUT, PARIS_1, PARIS_2, PARIS_5, PARIS_5_IUT, PARIS_6_LAFORIA, PARIS_6_LITP, PARIS_6_MASI, PARIS_7, PARIS_8, PARIS_9, PARIS_10, PARIS_11, PARIS_12, PARIS_13, PARIS_CNAM, PARIS_ECOLE_DES_MINES, PARIS_ENS, PARIS_ENS_CACHAN, PARIS_ENSAE, PARIS_ENST, PARIS_IIIE, PARIS_INAPG, PARIS_INRIA, PARIS_SUPELEC, PAU, POITIERS, REIMS, RENNES_1, RENNES_INSA, RODEZ, ROUEN, ROUEN_INSA, SAINT-ETIENNE, SOPHIA_INRIA, STRASBOURG, STRASBOURG_2, SUISSE, TELECOM-BRETAGNE, TOULON, TOULOUSE_1, TOULOUSE_2, TOULOUSE_3, TOULOUSE_3_IUT, TOULOUSE_INPT, TOURS, TOURS_E3I, VALENCIENNES, VANNES, VERSAILLES, Autre :

LISTE DES CORRESPONDANTS de SPECIF
au 20 août 1996 - tri par zone

Zone	Nom	Tél.	Fax	Email
AIX	LE MOIGNE Jean-Louis	42 96 14 96	42 23 39 28	
AIX IUP	EGEA Marcel			
AIX IUT	FENEUILLE Daniel	42 93 90 43	42 93 90 74	
AMIENS	FERMENT Didier	22 82 76 86	22 82 76 54	Didier.Ferment@sc.u-picardie.fr
ANGERS	BOYER Jacques	41 73 53 85	41 73 53 52	jb@univ-angers.fr
BAYONNE	DUBOUÉ Marcel	59 46 32 01	59 46 32 29	Marcel.Duboue@iutbay.univ-pau.fr
BELFORT	POULENARD Maurice	84 21 01 00		
BESANCON	TATIBOUÉ Bruno	81 66 64 54	81 66 64 50	tati@comte.univ-fcomte.fr
BORDEAUX 1	ZIELONKA Wieslaw	56 84 69 08		zielonka@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX ENSERB	METIVIER Yves	56 84 60 81		Yves.Metivier@labri.u-bordeaux.fr
BORDEAUX IUT	LAFON Pierre	56 80 63 36		Pierre.Lafon@labri.u-bordeaux.fr
BREST	FILLOQUE Jean-Marie	98 01 60 66	98 01 66 43	filloque@univ-brest.fr
CAEN	SAQUET Jean	31 45 59 66	31 45 58 14	Jean.Saquet@info.unicaen.fr
CHAMBERY	VIGNOLLET Laurence	79 75 88 47	79 75 87 85	vignollet@lia.univ-savoie.fr
CLERMONT	BONNEMOY Claude	73 40 76 32	73 40 77 31	
COMPIEGNE	CARLIER Jacques	44 23 44 89	44 23 44 77	
CRETEIL	BARBIN Evelyne	1 43 39 72 08	1 43 39 28 82	jacques.carlier@utc.fr
DIJON	CHABRIER Jean-Jacques	80 39 58 81	80 39 50 69	chabrier@crid.u-bourgogne.fr
EVRY	DUBOIS Catherine	1 69 47 74 69	1 69 47 70 08	dubois@lami.univ-evry.fr
GRENOBLE	MORAT Philippe	76 82 72 64	76 44 66 75	Philippe.Morat@imag.fr
GUADELOUPE	ADELAIDE Bertille	19 590 93 86 93 82 5	19 590 93 86 43	Bertille.Adelaide@univ-ag.fr
LA REUNION	MARCENAC Pierre	+262 93 82 84/82	+262 93 82 60	marcenac@univ-reunion.fr
LA ROCHELLE	EBOUEYA Michel	46 45 82 57	46 45 82 42	mike@srv_gi.univ-lr.fr
LANNION	SIROUX Jacques	96 48 43 34	96 48 13 20	siroux@alba.iut-lannion.fr
LE HAVRE	COLETTA Michel	35 49 60 16	35 47 20 33	
LE MANS	VIVET Martial	43 83 32 11	43 83 35 65	martial@lium.univ-lemans.fr
LILLE	PETITON Serge	20 43 67 10		petiton@lil.fr
LIMOGES	GAUTHIER Michel	55 45 73 35/72 32	55 45 73 15/72 01	gauthier@unilim.fr
LITTORAL ARTOIS	LEFER Wilfrid	21 97 00 46	21 97 95 95	wilfrid.lefer@lil.univ-littoral.fr
LYON 1	LOUDIN Emmanuel	72 44 81 49	72 43 13 27	oudin@univ-lyon1.fr
LYON 3	BOULANGER Danielle	72 72 20 36	72 72 20 50	
LYON ECL	DAVID Bertrand	78 18 64 43	78 33 16 15	david@cc.ec-lyon.fr
LYON ENS	MONTANVERT Annick	72 72 85 86	72 72 80 80	Annick.Montanvert@lip.ens-lyon.fr
LYON INSA	BOULICAUT Jean-François	72 43 89 05	72 43 87 13	jef@lisiecrin.insa-lyon.fr
MARSEILLE 1	BOUCELMA Omar	91 10 61 26	91 10 61 02	omar@gyptis.univ-mrs.fr
MARSEILLE 2	GRANDCOLAS Stéphane	91 26 90 75	91 26 92 75	stephane.grandcolas@lim.univ-mrs.fr
MARTINIQUE	LAPIQUONNE Serge	19 596 61 88 48	19 596 61 88 02	
METZ	HEULLUY Bernard	87 31 51 81	87 31 51 89	bernard@iut.univ-metz.fr
MONTPELLIER	COGIS Olivier	67 14 41 81	67 14 41 76	ocogis@lirmm.fr
MULHOUSE	DESCHIZEAUX Pierre	89 59 63 40		
NANCY	COULON Daniel	83 58 42 32	83 57 97 94	coulon@loria.fr
NANTES	HAMEON Jean	40 37 16 28	40 74 14 06	jean.hameon@ec-nantes.fr
NICE	GALLESIO Erick	92 94 51 53	92 96 51 55	eg@unice.fr
NICE IUT	CHIGNOLI Robert	93 21 79 11	92 94 28 96	chignoli@unice.fr
NOUMEA	TALADOIRE Gilles	(687) 25 49 55	(687) 25 48 29	gt@ufp.nc
ORLEANS	GUILLORE Sylvie	38 41 71 71 p7634	38 41 70 69	guillore@univ-orleans.fr

Zone	Nom	Tél.	Fax	Email
ORSAY IUT	HABERSTRAU Marianne	1 69 33 61 20	1 69 33 61 10	haberstr@iut-orsay.fr
PARIS 1	ROLLAND Colette	1 40 46 27 85	1 40 46 31 77	rolland@masi.ibp.fr
PARIS 11	MOURLIN Fabrice	1 69 41 65 91	1 69 41 65 86	mourlin@iri.fr
PARIS 12	BEAQUIER Danièle	1 45 17 16 44/16 47	1 45 17 16 49	beauquier@univ-paris12.fr
PARIS 13	SCHWER Sylviane	1 49 40 35 90	1 48 26 07 12	Sylviane.Schwer@lipn.univ-paris13.fr
PARIS 2	LABAT Jean-Marc	1 44 27 70 02	1 44 27 70 00	labat@laforia.ibp.fr
PARIS 5	COT Norbert	1 44 55 35 37	1 44 55 35 36	cot@math-info.univ-paris5.fr
PARIS 5 IUT	QUANG Hong-Hoang	1 42 24 58 56	1 45 24 08 83	quang@iut.univ-paris5.fr
PARIS 6 LAFORIA	PERNY Patrice	1 44 27 70 04	1 44 27 70 00	perny@laforia.ibp.fr
PARIS 6 LITP	RIOBOO Renaud	1 44 27 70 32	1 44 27 68 49	rioboo@posso.ibp.fr
PARIS 6 MASI	DERIEUX Anne	1 44 27 47 61	1 44 27 62 86	derieux@masi.ibp.fr
PARIS 7	BESTOUGEFF Hélène	1 46 33 44 65		
PARIS 8	LAVALLÉE Yvan			
PARIS 9	VANDERPOOTEN Daniel	1 44 05 43 93	1 44 05 40 91	vd@lamsade.dauphine.fr
PARIS CNAM	CAZES Alain	1 40 27 20 37	1 40 27 27 09	cazes@cnam.cnam.fr
PARIS ENS CACHAN	FINKEL Alain	1 47 40 22 74	1 47 40 24 64	finkel@lifac.ens-cachan.fr
PARIS ENSAE	POULAIN Claude	1 41 17 51 57	1 41 17 64 80	
PARIS ENST	GERMA Anne	1 45 81 78 38		Anne.Germa@enst.fr
PARIS IIE	BERTHELOT Gérard	1 69 36 73 32	1 69 36 73 05	BERTHELOT@IIE.cnam.fr
PARIS INA-PG	CLAVEL Gilles	1 44 08 16 64	1 44 08 16 66	clavel@seine.inapg.inra.fr
PARIS INRIA	JOURDAN Martin	1 39 63 54 35	1 39 63 56 98	Martin.Jourdan@inria.fr
PARIS SUPELEC	SZYLOWICZ Jean-Philippe	69 41 80 40	60 19 10 59	jps@freses1.bitnet
PAU	HOCINE Amrane	59 92 31 96	59 84 16 96	Amrane.Hocine@univ-pau.fr
POITIERS	SIRIEIX Annette	49 45 39 89	49 45 35 99	sirieux@hermes.univ-poitiers.fr
REIMS	BLOCH Simon	26 05 32 14	26 05 33 97	simon.bloch@univ-reims.fr
RENNES 1	GRAZON Anne	99 84 72 84/71 00		Anne.Grazon@irisa.fr
RENNES INSA	PAZAT Jean-Louis	99 84 72 14	99 38 38 32	pazat@irisa.fr
RODEZ	ROBERT Yves	65 42 25 00		
ROUEN	LEONARD Martine	35 14 66 10	35 14 67 63	leonard@dir.univ-rouen.fr
ROUEN INSA	DIEUDONNE Robert	35 52 84 02	35 52 84 10	
SAINT-ETIENNE	LARGERON-LETENO Christine	77 42 16 77	77 42 16 84	largeron@univ-st-etienne.fr
STRASBOURG	DUFOURD Jean-François	88 41 63 35	88 61 90 69	dufourd@dpt-info.u-strasbg.fr
STRASBOURG 2	EYTAN Michel	88 41 74 29	88 41 74 40	eytan@dpt-info.u-strasbg.fr
SUISSE	COURANT Michèle	41 37 826 556	41 37 826 551	
TELECOM BRETAGNE	BRIAND Michel	98 00 12 80		briand@enstb.enst-bretagne.fr
TOULON	DAMOISEAUX Jean-Luc	94 14 22 23	94 14 24 48	jld@univ-tln.fr
TOULOUSE 1	SIBERTIN-BLANC Christophe	61 63 35 63	61 63 37 98	sibertin@irit.fr
TOULOUSE 2	SEDES Florence	61 55 63 22	61 55 62 58	sedes@irit.fr
TOULOUSE 3	VIGNOLLE Jean	61 55 69 65	61 55 62 58	vignolle@irit.fr
TOULOUSE 3 IUT	CASTAN Serge			castan@irit.fr
TOULOUSE INPT	COULETTE Bernard	61 58 83 57	61 58 82 09	coulette@ensee.ih.fr
TOURS	DI SCALA Robert	47 36 70 20		
TOURS E3I	MAKRIS Pascal	47 36 14 14	47 36 14 22	makris@univ-tours.fr
VALENCIENNES	RAVIART Jean-Marie	27 14 13 16	27 14 11 50	raviart@univ-valenciennes.fr
VANNES	DEVEAUX Daniel	97 46 31 75	97 63 47 22	
VERSAILLES	EMAD Nahid	1 39 25 4073 / 4806	1 39 25 40 57	Nahid.Emad@prism.uvsq.fr